

— | —  
SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DE L'ANJOU  
ET DES FORGES DE SAINT-NAZAIRE

1856. — Création du port de Saint-Nazaire.  
1861. — Ouverture des chantiers de constructions navales de Penhoët.  
S.A., 1879.

Hubert Bonin,  
Histoire de la Société générale : 1864-1890, la naissance d'une banque moderne

A. La Société générale compagnon de route de Talabot

[366] C'est ... Talabot qui conçoit en 1879 la création des Forges de Saint-Nazaire car lui-même et un associé, Garnier, sont propriétaires de trois concessions de mines de fer en Anjou, dans l'arrondissement de Segré. La reprise d'une société déjà existante, Biatrix, et l'apport de ces concessions permettent la création des Forges ; la Société générale n'en est qu'un modeste actionnaire fondateur (pour 2,5 %) et les banquiers financiers ont souscrit un gros bloc du capital (35 %) <sup>1</sup> ; mais, grâce à son investissement initial, qui grossit son portefeuille-titres en gage de son implication dans la légitimation de la nouvelle affaire, c'est elle qui effectue l'opération de placement des actions à vendre au public (41 % du capital).

---

Société anonyme des mines de fer de l'Anjou et des Forges de Saint-Nazaire  
(*Le Messager de Paris*, 28 août 1879)

Cette société, dont les statuts ont été reçus par M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris, le 11 août courant, a pour objet la construction et l'exploitation à Saint-Nazaire et en tous autres endroits qu'il conviendra à la Société, de hauts fourneaux, fonderies et forges, propres à la fabrication du fer et de l'acier, et l'acquisition de tous terrains et objets à ce nécessaires.

L'objet social comprend également la propriété et l'exploitation de quatre concessions de mines de fer ondulé magnétique, situées dans l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire) et qui représentent une surface de 36 kilomètres carrés, 53 hectares.

Les mines à exploiter par la Société proviennent, trois concessions de la Société civile des Mines de fer de l'Anjou, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris les 15 et 18 février 1879, entre M. Paulin Talabot, directeur général de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et M. Jules Garnier, ingénieur

---

<sup>1</sup> Procès-verbal du conseil d'administration de la Société générale, 26 août 1879. La BPPB, le Comptoir d'escompte, la Banque de l'union générale, Hentsch-Lütscher, le baron de Hirsch souscrivent en effet 5.500 actions ; Biatrix reçoit 1.500 actions, les apporteurs des mines de fer (situées dans l'arrondissement de Segré) 2.000.

civil des mines. La quatrième concession, dite de l' Union, est apportée à la Société par M. Joseph Martelet, ingénieur en chef des mines, au nom et comme directeur général de la Société des Hauts Fourneaux et Forges de Denain et Anzin.

M. Vincent Biérix, ingénieur des arts et manufactures, comme seul gérant de la société en commandite et par actions, existant actuellement sous la raison sociale V. Biérix et Cie, et sous la dénomination de Forges d Ateliers de la Chaléassière, dont le siège est à Saint-Étienne, fait, de son côté, apport à la Société d'un outillage de forge livrable en bon état d'entretien, rendu, en gare de Saint-Étienne aussitôt après la constitution de la société.

Ces apports ont été faits francs et quittes de toutes dettes et hypothèques, si ce n est toutefois d'une somme de 90.722 35 à payer, 60.000 fr. en l'acquit de M. Talabot et 30.722 35 à la décharge de M. Garnier, par annuités de 6.000 fr intérêt, pour chacune de ces deux fractions.

La Société s'est constituée par une durée de 50 années qui pourra être prorogée ; le siège en est à Paris.

Le fonds social est fixé à 8.000.000 fr. et divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune, dont 1.500 entièrement libérées sont attribuées à MM. Talabot et Garnier, 500 à la Société des Hauts-Fourneaux et Forges de Denain et Anzin, et 1.500 à la Société V. Biérix et Cie, en représentation de leurs apports respectifs. Le surplus des actions est à souscrire en espèces, avec versement immédiat de 1/4.

Nous trouvons parmi les fondateurs et principaux actionnaires des noms importants dont le patronage nous paraît du meilleur augure pour l'avenir de la Société. À cette fondation concourent en enté la Société de l'Union Générale, la Société Générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Ed. Hentsch, de la maison Hentsch, Lutscher et Cie, président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte ; le baron de Hirsch ; M. Ed. Blount, vice-président des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée et des chemins de fer de l'Ouest ; M. P. Galline, banquier à Lyon ; M. Théodore Cote, président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy ; M. Collignon, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, ancien conseiller d'État ; enfin M. Bontoux, ancien directeur des chemins de fer du Sud de l'Autriche, président du conseil de la Société de l'Union Générale.

La Société est administrée par un conseil composé de sept à dix membres, élus pour six années et propriétaires chacun de 50 actions inaliénables. Le premier conseil sera composé d'au moins sept membres, qui pourront, à la majorité, se compléter au nombre de dix, sauf ratification de leurs choix par la plus prochaine assemblée générale. Il n'y aura aucun renouvellement pendant les trois premières années. Dans les trois années suivantes, le conseil se renouvellera en entier, à raison de trois membres pour chacune des quatrième et cinquième année, et les membres restant la sixième. Ensuite, le conseil sera renouvelable à raison de un ou deux membres par an, par ordre d'ancienneté.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. L'assemblée générale des actionnaires se réunit chaque année avant le 1<sup>er</sup> mai. Elle se compose de tous les propriétaires de 20 actions au moins.

Les bénéfices nets se répartissent comme suit : Il est prélevé d'abord 5 % pour constituer un fonds de réserve jusqu'à concurrence de 1/10<sup>e</sup> du capital social ; il est prélevé ensuite la somme nécessaire pour servir un intérêt de 6 % par an au capital versé sur les actions. L'excédant est attribué 10 % au conseil d'administration et 99 % aux actionnaires à titre de dividende.

En dehors des circonstances favorables de patronage dans lesquelles cette nouvelle Société se constitue, elle doit trouver dans les conditions même de son existence des chances de succès des plus sérieuses.

Les procédés métallurgiques en voie d'évolution depuis la découverte des modes économiques de fabrication de l'acier tendent à substituer aux opérations lentes et

coûteuses de la sidérurgie ancienne des opérations plus rapides et d'une précision presque parfaite. Mais ces procédés nouveaux exigent un matériel plus perfectionné, et les forges que la Société se propose d'installer à Saint-Nazaire doivent bénéficier, sans transformation coûteuse, d'un outillage établi d'après les données les plus récentes de la science métallurgique. Une bonne partie en est fournie par les forges Biérix, qui vont faire profiter en outre la Société des services d'un personnel exercé, en même temps que d'une clientèle recrutée parmi les Compagnies de transports et les administrations de l'État.

Le lieu choisi pour l'emplacement des nouvelles usines est spécialement avantageux. C'est sur la rive droite de la Loire, tout proche de la mer et du port de Saint-Nazaire, auprès de la ville riche et peuplée de Nantes où se réunissent les trois réseaux de l'Ouest, d'Orléans et de l'État, que ces usines doivent s'élever. La Société entend consacrer à leur installation une somme de 4.150.000 fr., y compris les 735.000 fr. en actions formant le prix du matériel apporté par M. Biérix ; elles doivent, dans ces conditions, être installées d'une façon très complète.

Elles se trouvent à égale distance des marchés les plus importants de la houille et des minerais riches, c'est-à-dire des côtes d'Angleterre et d'Espagne, qui doivent leur expédier à bas prix les charbons du pays de Galles et les minerais de Bilbao.

Les mines d'Anjou se trouvent également en mesure de fournir aux usines des minerais dont la teneur atteint jusqu'à 60 % de métal. Ces minerais, dont l'extraction peut, à peu de frais, monter à 40 ou 50.000 tonnes par an, ne contiennent, comme matières étrangères, qu'une petite proportion de phosphore, trop faible pour nuire à la fabrication.

Les usines à fer qui s'installaient, il y a quelques années, au voisinage du combustible, doivent, maintenant que la consommation en combustible est infiniment réduite, se rapprocher des lieux d'extraction des minerais.

Il y avait, dans ces conditions nouvelles, une position avantageuse à prendre, au centre d'un réseau de voies de transport qui dessert toute la France, à égale distance des lieux de production économique du combustible et du minerai. La nouvelle Société prend cette place.

---

1880. — Mise à feu du premier haut fourneau.

Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 janvier 1881)  
(*Le Capitaliste*, 2 février 1881)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu la semaine dernière, sous la présidence de M. [Charles] Collignon <sup>2</sup>, vice-président du conseil d'administration.

Elle a approuvé à l'unanimité le rapport et les comptes qui lui ont été présentés et nommé, en qualité d'administrateurs, pour compléter le conseil, MM. Kleitz et [baron Philippe] de Cabrol [des Ateliers et chantiers de la Loire].

Le conseil se trouve donc ainsi composé : M. [Paulin] Talabot [PLM, Saut-du-Tarn, Société générale algérienne...], président ; M. [Charles] Collignon, vice-président ;

---

<sup>2</sup> Charles Collignon (1802-1885) : inspecteur des ponts et chaussées en retraite, ancien conseiller d'État, député de la Meurthe de 1845 à 1848.

MM. Hentsch [Comptoir d'escompte], Bontoux [Union générale], Garnier, Martelet, Baudin <sup>3</sup>, Biérix, Kleitz <sup>4</sup> et [baron Philippe] de Cabrol <sup>5</sup>.

MM. Démarest et Breittmayer, commissaires sortants, ont été réélus.

---

Société des mines de fer de l'Anjou  
et des forges de Saint-Nazaire\*  
(*Le Capitaliste*, 31 août 1881)

MM. les actionnaires tant anciens que nouveaux de la Société anonyme des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire, quel que soit le nombre des actions possédées par eux, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, pour le 30 septembre 1881, à 3 heures du soir, à l'effet de vérifier la sincérité de la déclaration faite par acte devant M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris, le 26 août 1881, de la souscription des seize mille actions nouvelles et du versement du quart sur chacune, et par suite de modifier l'article 6 des statuts.

Les anciens actionnaires possédant des actions au porteur, pour être admis à l'assemblée, devront déposer leurs titres, vingt jours à l'avance, soit :

Au siège social, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, soit :

À la Société de l'Union générale, à Paris, 9, rue d'Antin, et dans les agences de ladite Société ;

À Lyon, rue de la République, 16 ;

À Marseille, rue Montgrand, 18 ;

À Saint-Étienne, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.

Pour le conseil d'administration :  
Le vice-président délégué général,  
CH. COLLIGNON.

---

Société des mines de fer de l'Anjou  
(*Le Journal des finances*, 9 septembre 1882)

Le conseil d'administration vient de faire appel du quatrième et dernier quart de 125 fr. par action. Le versement devra en être effectué avant le 10 octobre prochain.

---

Société des mines de fer de l'Anjou  
et des forges de Saint-Nazaire  
(*Le Journal des finances*, 13 janvier 1883)

Les 32.000 actions composant le capital de cette société ne doivent circuler qu'en titres portant la mention : « Capital social, 16 millions de francs, divisé en 32.000 actions » et la date du 30 septembre 1881, coupon n° 1 attaché.

---

<sup>3</sup> Louis Alphonse Baudin (Le Havre, 1825-Cannes, 1888) : fils de l'amiral Auguste Baudin. Secrétaire général du Paris-Lyon-Méditerranée. Son représentant au conseil de la [Route de Beyrouth à Damas](#).

<sup>4</sup> Kleitz : inspecteur général des ponts et chaussées, en retraite (1878), administrateur des Docks et entrepôts de Marseille. Inhumation le 24 mai 1886, d'après *Le Journal des débats* du 28 mai).

<sup>5</sup> Baron Philippe de Mallet (1852-1928) : fils d'Alfred et de Louise Mallet (de la haute banque protestante) : administrateur délégué des Ateliers et chantiers de la Loire et, plus tard, en outre président des Éts Dubigeon.

---

BANQUE MARITIME  
Assemblée générale ordinaire du 7 avril 1883  
(*Le Journal des finances*, 21 avril 1883)

[...] Nous avons donné un concours utile en vue d'un développement complet à la Société des Ateliers et chantiers de la Loire et à celle des Mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire. [...]

---

MINES DE L'ANJOU  
ET FORGES DE SAINT-NAZAIRE  
(*Le Journal des finances*, 6 octobre 1883)

L'assemblée générale des actionnaires, de cette société a eu lieu le 30 avril dernier.

Il ressort du rapport présenté au nom du conseil d'administration que l'exercice 1882, par suite de la mise en marche successive des divers ateliers qui ont commencé à fonctionner, n'a pu donner de bénéfice. Le conseil a reconnu que cet exercice ne pouvait être compté au nombre des années de production normale et que, dès lors, tous les frais généraux, ainsi que toutes les dépenses d'exploitation non couvertes par les prix de vente, devaient être portés au compte de premier établissement.

Les renseignements les plus complets ont été fournis sur la situation sociale. Le fonds de roulement qui, au 31 décembre 1882, dépassait 2 millions, devra être porté à environ 4 millions et demi. Les dépenses restant à faire pour achever l'usine s'élèveront à 2 millions. En résumé, le capital social de 16 millions devra être augmenté de 6 à 7 millions à l'effet de pourvoir, d'une part, à l'achèvement des travaux de premier établissement et, d'autre part, à une dotation du fonds de roulement qui soit en rapport avec l'importance et l'activité des opérations. Le conseil s'occupe de résoudre toutes ces questions, et les combinaisons qu'il a en vue présentent de sérieux avantages pour la société. D'importantes commandes ont été reçues ; elles s'élèvent déjà à 65.000 tonnes et représentent une valeur d'environ 14 millions.

Après la lecture du rapport, les comptes de l'exercice ont été approuvés par l'assemblée. MM. Rey <sup>6</sup> et Ledoux <sup>7</sup> ont été nommés administrateurs. MM. Talabot et Hentsch ont été réélus membres du conseil d'administration. MM. Breittmayer et Démarest ont été confirmés dans leurs pouvoirs de commissaires pour 1883.

---

1883. — Production de 44.900 t de fonte (1.305 salariés).

BANQUE MARITIME  
RAPPORT  
Du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1884  
(*Le Journal des finances*, 31 mai 1884)

---

<sup>6</sup> Probablement Albert Rey du Foresta, président de la Marseillaise de crédit.

<sup>7</sup> Charles-Ernest Ledoux (1837-1927) : fondateur de Peñarroya.

[...] Les comptes courants, les nantissements, warrants, comptes d'hypothèques et divers, se sont élevés à 40.229.421 fr. 66 en progression de 24.000.000 en chiffres ronds sur ceux du précédent exercice.

Dans ce dernier chiffre figure une créance sur la Société anonyme des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire, au capital de seize millions, sur laquelle nous croyons devoir vous donner quelques explications.

Ce grand établissement représente, avec son fonds de roulement, une valeur de plus de vingt-cinq millions ; il a été installé dans des conditions les plus favorables pour la production du fer et de l'acier ; sa proximité des ateliers et chantiers de la Loire lui assure le placement avantageux des matières premières nécessaires à la construction des navires que consomment ces usines. Il nous avait emprunté une somme importante dont le remboursement devait nous être fait à bref délai au moyen d'une émission d'obligations. Des circonstances imprévues ont retardé cette opération. Mais nous sommes convaincus que notre créance est entièrement gagée et que nous n'éprouverons de ce fait qu'un délai dans son complet remboursement. Deux éminents ingénieurs ont récemment accepté la direction de cette affaire et nous avons toutes les garanties possibles pour que nos intérêts ne soient pas lésés. [...]

---

Omnium marseillais  
(*Le Journal des finances*, 28 février 1885)

MM. les actionnaires sont informés qu'en conformité d'une délibération de l'assemblée générale du 23 décembre dernier, une deuxième répartition, à raison d'une action Mines de fer de l'Anjou et forges de Saint-Nazaire sur quinze actions Omnium marseillais, est faite depuis le 1<sup>er</sup> février 1885.

Passé le 1<sup>er</sup> avril, les actions Mines de l'Anjou qui n'auraient pas été retirées seront vendues, et le montant tenu à la disposition des ayants droit.

---

BANQUE MARITIME  
Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 1885  
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1885)

[...] Nous avons toutefois la satisfaction de vous confirmer ce que nous vous avons dit l'an dernier de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire. Le prix de revient des produits de cette société continue à s'améliorer et lorsque la situation générale sera redevenue normale, cette usine est au nombre de celles qui en profiteront le plus. [...]

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
BANQUE MARITIME  
Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 1886  
(*Le Capitaliste*, 26 mai 1886)

[...] La Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac], dont nous vous avons parlé dans nos précédents rapports, continue à fonctionner avec des prix de revient qu'aucune usine française similaire n'obtient plus réduits.

Mais cette société, comme les autres, attend une reprise qui lui permette d'utiliser ses importants moyens de production. [...]

---

BANQUE MARITIME  
(*Le Journal des finances*, 28 mai 1887)  
(*Le Capitaliste*, 1<sup>er</sup> juin 1887)

[...] Nos bénéfices bruts, en 1886, quoique moins élevés que ceux de 1885, nous laissent cependant un résultat net supérieur à celui de ce dernier exercice, mais, comme la situation de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac] ne s'est pas modifiée, nous vous proposerons d'employer une partie de nos bénéfices disponibles jusqu'à concurrence de 300.000 fr. à l'augmentation de nos réserves, et ce, indépendamment des réserves spéciales effectuées dans les mêmes proportions que pendant les derniers exercices.

Chaque année, nous vous avons entretenus de la situation de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac]. Vous connaissez l'importance des établissements de Saint-Nazaire [Trignac], ils peuvent rivaliser avec les établissements similaires les mieux placés. Leur puissance de production est considérable. Malheureusement, la crise qui commençait à se manifester sur la métallurgie au moment où ils entraient en fonctionnement n'a pas cessé depuis lors. L'avisement des prix qui frappe l'industrie métallurgique sur tous les marchés, sans exception, a amené la Société de Saint-Nazaire à apporter dans sa fabrication des modifications qui vont atténuer les effets de la crise actuelle.

Dans cette situation, nous suivons avec une vigilance et une attention soutenues, la marche de cette société. D'accord avec ses autres créanciers, nous avons adopté vis-à-vis d'elle les mesures de prudence et de réserve conseillées par les circonstances. Il est superflu de vous faire remarquer que toute autre conduite eût été difficile à justifier. Il ne faut pas oublier que ces établissements, irréprochables comme construction et installation, représentent une dépense matérielle supérieure à dix-neuf millions, non compris un fonds de roulement de plusieurs millions. Ces valeurs constituent à nos yeux un gage suffisant pour l'établissement de nos comptes. [...]

---

BANQUE MARITIME  
Assemblée générale ordinaire du 28 mai 1888.  
(*Le Journal des finances*, 23 juin 1888)

[...] Nous vous avons, à plusieurs reprises, parlé de notre créance sur la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire.

Il y a un an, nous vous disions que cette société, dont la mise en exploitation avait coïncidé avec le commencement de la crise métallurgique, luttait contre une situation difficile, et s'efforçait de l'atténuer en modifiant sa fabrication.

Nous restions convaincus que la valeur des établissements demeurerait supérieure au montant des créances et nous n'avons pas à insister sur l'intérêt qu'offre dans toute opération industrielle, au point de vue de la valeur de l'actif, la continuation de l'exploitation.

Vous avez approuvé cette manière de voir.

Pendant l'année 1887, la Société de l'Anjou a travaillé avec les ressources dont elle disposait, sans avoir à demander de nouveaux concours financiers.

À la fin de l'année, son conseil d'administration, jugeant que des ressources nouvelles devenaient indispensables pour assurer le fonctionnement ultérieur, et ne pouvant d'ailleurs compter ni sur les actionnaires, ni sur les créanciers, pour fournir d'autres capitaux, décida de convoquer les actionnaires et de leur proposer la mise en liquidation de la société, dans le but de réaliser l'actif, soit par l'apport à une autre société, soit de tout autre manière.

Deux assemblées extraordinaires eurent lieu les 9 mars et 20 avril 1888. On y adopta les propositions du conseil d'administration.

Bien que postérieur à la clôture de l'exercice 1887, ce vote nous a paru avoir des conséquences sur les appréciations que nous avons à vous soumettre au sujet de notre inventaire.

Aujourd'hui nous ne sommes plus en présence d'une société industrielle en exploitation, dont la marche, par suite d'une crise qui peut n'être que passagère, subit des difficultés plus ou moins accentuées.

Nous sommes en présence d'une société dissoute, d'une liquidation dont les éventualités et l'issue nous sont inconnues.

Les liquidateurs, munis des pleins pouvoirs des actionnaires, étudient en ce moment diverses combinaisons. Nous suivons les négociations qu'elles nécessitent avec vigilance et sollicitude.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous vous dirons qu'on trouve notamment les indications suivantes dans le dernier bilan de la Société de l'Anjou.

Le compte de premier établissement s'élève à 21.298.988 fr., sur lesquels il aurait été dépensé pour l'usine de Saint-Nazaire un peu plus de 19.000.000 de francs.

Le même bilan constate qu'outre la valeur des usines, il existe un actif de plus de trois millions représenté par des approvisionnements, marchandises, fonds disponibles, débiteurs divers, non compris les rentrées douteuses.

Le montant total des créances grossi des intérêts, s'élève à ce jour à environ 13.500.000 fr.

Nous tenons à vous rappeler ici ce que nous vous disions à l'assemblée générale du 10 mai 1884, à propos de cette créance. Le prêt que nous avons consenti à la Société de l'Anjou devait nous être remboursé à bref délai au moyen d'une émission d'obligations dont tout le monde devait croire le placement facile. Des circonstances imprévues ont empêché le succès de l'émission, qui n'a que partiellement réussi. Un crédit de courte durée s'est ainsi transformé en une créance dont le montant s'est accru des intérêts et commissions.

Vous trouverez certainement sage, Messieurs, que, justement préoccupés de la mise en liquidation de la Société de l'Anjou, nous vous proposons d'ajourner la distribution du dividende en portant les 1.087.166 fr. 99, qui forment le solde du compte de profits et pertes, à une réserve spéciale.

Ce solde, ajouté à des réserves que vous connaissez, étant appliqué à notre créance, la ramènerait à 5.250.000 fr., intérêts et commissions compris.

Nous ne doutons pas, messieurs, que vous n'approuviez cette résolution, qui est à tous égards conforme à l'intérêt de notre société. [...]

---

BANQUE MARITIME  
Assemblée générale ordinaire du 18 juin 1889  
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1889)

[...] Un autre compte mérite votre attention. C'est notre créance sur la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac].



Lors de votre dernière assemblée générale, nous vous annoncions la mise au liquidation de cette société. Les liquidateurs ont tout d'abord voulu se rendre compte de la possibilité de faire fonctionner partiellement les usines de Saint-Nazaire [Trignac], sans accroître le passif, de façon à leur conserver leur valeur commerciale et à augmenter, par là même, les chances de réalisation.

Nous sommes heureux, en rendant témoignage du zèle et de l'esprit pratique qu'ils ont apportés dans la direction de cette difficile affaire, de constater que, malgré des marchés onéreux qu'il a fallu exécuter, les liquidateurs sont arrivés, dès la fin de 1888, à équilibrer les recettes et les dépenses. Depuis, on réalise chaque mois des bénéfices appréciables.

Cet état de choses prouve que, si, dans des conditions médiocres, en faisant produire à ces usines à peine le quart de leur production normale, on obtient des résultats passables, il est permis d'espérer que, dans des conditions générales normales, les créanciers rentreront dans une partie importante de leur créance.

En effet, de ce qui vient d'être établi, on peut conclure : que ces usines peuvent vivre même dans des conditions jugées défavorables ; qu'elles représentent une valeur importante que des circonstances meilleures permettront de mettre en lumière.

Nous n'avons pas besoin de vous dire avec quelle constante sollicitude, nous suivons toutes les phases de leur fonctionnement.

Nous croyons que le moment n'est peut-être pas éloigné où nous pourrions en tirer parti. Nous étudions les différentes combinaisons qui ont chance d'aboutir, et ne laisserons pas échapper celle qui sauvegardera le mieux nos intérêts.

#### Rapport du commissaire.

Les comptes courants présentent un solde de 14.8.67.946 fr. 39, dans lequel se trouve comprise la créance sur la Société des mines de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac], en liquidation. Bien que la situation de cette affaire se soit améliorée depuis l'année dernière, il n'a pas été possible de trouver jusqu'à ce jour une solution conforme à vos intérêts. [...]

---

— II —

## SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES, HAUTS FOURNEAUX ET FORGES DE TRIGNAC

La reconstitution des mines de fer de l'Anjou  
et des forges de Saint-Nazaire  
par JULES GOUGÉ  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 décembre 1890)

Nous avons, comme on le sait, annoncé dans un de nos derniers numéros la reconstitution de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire sous la dénomination de Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac.

Le conseil d'administration de la nouvelle compagnie est ainsi composé :

M. Georges Berger <sup>8</sup>, député, ancien directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1889, président ;

M. [Rémy] Bernard <sup>9</sup>, administrateur-directeur de la Banque maritime ;

M. [Philippe] de Cabrol, administrateur délégué de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ;

M. [Maurice] Démarest <sup>10</sup>, administrateur du Crédit foncier colonial ;

M. [Moïse] Dreyfus <sup>11</sup>, administrateur délégué de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ;

---

<sup>8</sup> Georges Berger (1834-1910) : École des mines de Paris (1855), ingénieur à la Cie du Nord jusqu'en 1862, directeur à Paris directeur de la « La New-York » (assurances), directeur des Expositions universelles de Paris 1876 et 1889, député de la Seine (1889-1910).

<sup>9</sup> Rémy Bernard (1832-1918) : directeur (1881), puis administrateur (1889) de la Banque maritime. Voir [encadré](#).

<sup>10</sup> Maurice Démarest (1848-1921) : commissaire des comptes de la Compagnie algérienne (1877), des Mines de l'Anjou et Forges de Saint-Nazaire, des Anciens Éts Cail (1883), de l'Union-Vie (1884), de Mokta-el-Hadid (1886), de la Société française de reports et dépôts (1891), censeur de l'Union-Incendie (1893), commissaire des Ateliers et chantiers de la Loire (1898), administrateur de la Caisse générale de réassurances (1881), de la Caisse agricole (compagnie d'assurances liquidée en 1889), administrateur (1890), puis administrateur délégué des Acieries, hauts fourneaux et forges de Trignac...

Censeur (1887), puis administrateur (1889), puis, peu après, président du Crédit foncier colonial jusqu'à son décès.

<sup>11</sup> Moïse Dreyfus (1837-1911) : ingénieur civil, Administrateur délégué des Ateliers et chantiers de la Loire (1888) et administrateur de la Banque maritime. On le retrouve aux Grands Moulins de Corbeil, à la Cie générale française des tramways, à la Société franco-belge de matériel de chemin de fer, à L'Éclairage électrique, à la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics... En novembre 1896, il adresse une dépêche à l'Agence Havas pour indiquer qu'il n'a aucun lien avec le capitaine Dreyfus. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 novembre 1908. Avis de décès dans *Le Figaro* du 25 janvier 1911.

M. [Octave] Noël <sup>12</sup>, administrateur des Messageries maritimes ;  
M. [Ernest] Pontzen <sup>13</sup>, ingénieur, membre, du comité consultatif d'exploitation des chemins de fer, administrateur de la Compagnie des établissements Eiffel ;  
M. Eudoxe Rey, administrateur de la Société marseillaise des Chemins de fer du Sud de la France [sic] <sup>14</sup> ;  
M. [Edgar] Saint-Paul de Sinçay <sup>15</sup>, administrateur de la Société des Chargeurs réunis ;  
M. [Ferdinand] Valton <sup>16</sup>, ingénieur civil des mines.

Comme on le voit, cette reconstitution s'opère sous les meilleurs auspices. Nous sommes certains qu'avec des hommes aussi expérimentés et jouissant d'une si juste notoriété, cette affaire reprendra bientôt une nouvelle vitalité.

---

## FORMATIONS

Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac  
Anonyme au capital de 12 millions 100.000 francs.  
Siège social, 64, rue de la Chaussée-d'Antin.  
(*Paris-Capital*, 24 décembre 1890)

Cette société a pour fondateurs : M. Edmond Moreau et M. Paul Monchicourt, agissant comme liquidateurs de la Société anonyme des Mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire.

---

<sup>12</sup> Octave Noël : Octave Noël : économiste, professeur à HEC, administrateur de la Banque auxiliaire (1880), de la Banque de Tunisie, de la Société foncière de l'oued Zargua et de la Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)(1889), de la Société marseillaise de crédit et des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (1890), des Messageries maritimes (nomination ratifiée en 1891), des Salines de Madagascar, des Mines d'or de la Guyane hollandaise — semblant représenter dans ces deux cas la Banque parisienne de crédit (Guffroy) —, des Salines de Diégo-Suarez (président)(1895), commanditaire de la maison de coulisse Schmieder et Cie, président de l'éphémère Société franco-italienne de crédit pour le commerce et l'industrie (1902), administrateur des assurances La Réunion Française (1908), des Bains de mer et du cercle des étrangers de Monaco... Vice-président de la Fédération des industriels et des commerçants français, membre du Syndicat agricole des colons français en Tunisie... Décédé subitement en son château de Montrion, Loir-et-Cher (*Le Gaulois*, 13 août 1918).

<sup>13</sup> Ernest Pontzen (1838-1913) : ingénieur civil des ponts et chaussées, membre du comité d'exploitation technique des chemins de fer, officier de la Légion d'honneur, administrateur de la Société du verre et du cristal trempés (1881) et des Éts Eiffel (jusqu'au renversement du conseil en 1893 pour cause de scandale de Panama). Père d'Émile, qui fera carrière dans le groupe Giros-Loucheur, et d'Hélène, mariée à l'ingénieur Marcel Cahen (Mines de la Haute-Cappe).

<sup>14</sup> Il semble y avoir confusion entre Eudoxe Rey — des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien et du Crédit algérien, entré fin 1889 au conseil des Chemins de fer du Sud de la France et décède en juin 1891 à Alger — et Albert Rey (du Foresta), président de la Société marseillaise de crédit et des Chemins de fer du Sud de la France.

<sup>15</sup> Edgar Saint-Paul de Sinçay (1858-1935). Fils du patron de la Vieille-Montagne (Belgique). Marié à Jeanne Fould, sœur du financier Edgar Stern. Ingénieur de l'École des mines de Liège, administrateur délégué de la Société des sels gemmes et houilles de la Russie-Méridionale (1885-1905), administrateur des Chargeurs réunis (1890), administrateur des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (1890-1909), de la Compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger (1894), de la Sangha-Lippa-Ouessou (1899), de la Société centrale de dynamite... Administrateur de la Cie générale des charbonnages (Russie) et des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, commissaire des comptes du Canal de Suez (1901). Administrateur de la Compagnie d'électricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière)(1906), de la Société auxiliaire des Charbonnages du Donetz. Administrateur de la Vieille-Montagne et de la Banque privée Lyon-Marseille (1909), de la Société franco-suisse pour l'industrie électrique, etc. Vice-président de la N'Goko-Sangha, administrateur de Congo-Cameroun, Forclum, Forces hydrauliques du Rhône, Énergie électrique du Rouergue (avec son frère François), à proximité de l'usine Vieille-Montagne de Viviez...

<sup>16</sup> Ferdinand Valton : École des mines de Paris (1852). Animateur avec Remaury du Laboratoire de métallurgie de Montretout à Saint-Cloud. Nécrologie dans (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 janvier 1912).

Elle a pour objet : l'exploitation des hauts fourneaux, fonderies et forges propres à la fabrication du fer et de l'acier, sis à Trignac, commune de Montoir-de-Bretagne, près Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) ; l'exploitation des mines de fer, dites du Bois de la Ferrière, des Aulnais et de l'Oudon, sises arrondissement de Segré (Maine-et-Loire), et carrières de Chaudefonds, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire), desquels hauts fourneaux, mines et carrières l'apport a été fait par les fondateurs, toutes opérations se rattachant à la fabrication du fer et de l'acier, depuis l'acquisition des mines ou carrières, l'exploitation, le transport et le traitement des matières premières, jusqu'à la vente des produits plus du moins avancés de la fabrication, la participation dans des mines de houille et toutes autres entreprises.

Sa durée est fixée à trente années.

Sur les 24.200 actions formant le capital social, il en est attribué à MM. Moreau et Monchicourt, 24.000 entièrement libérées en représentation et pour prix de partie de leurs apports.

Il est en outre créé 8.000 parts bénéficiaires donnant droit à 20 % des bénéfices nets et attribuées aux apportants comme complément du prix de leurs apports.

Ont été nommés membres du conseil d'administration pour six ans : M. Georges Berger, député ; M. Ézéchiél-Maurice Démarest, propriétaire ; M. Octave-Eugène Noël ; M. Ernest Pontzen ; M. Ferdinand Valton.

Commissaires pour la vérification des comptes du premier exercice : MM. F. Le Roy et Ricard.

Acte déposé chez M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris et publié dans *La Loi* du 11 décembre 1890.

---

Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac  
(*Le Journal des chemins de fer*, 21 février 1891)

Depuis le 13 février, les actions de cette société sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant 21.200 actions de 500 francs, émises au pair, entièrement libérées et au porteur.

Jouissance courante : 21 novembre 1890.

---

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 25 millions de francs  
Assemblée générale ordinaire du 16 avril 1891  
Rapport du conseil d'administration  
(*Le Journal des finances*, 2 mai 1891)

Parmi les affaires auxquelles nous avons participé, et qui suivent leur cours, nous vous signalerons les plus importantes :

La reconstitution de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire, sous le nom de Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac. Cette reconstitution s'est effectuée dans des conditions avantageuses pour la nouvelle société qui, dirigée par un conseil d'administration très compétent, donnera, nous l'espérons, des résultats favorables.

---

## LIQUIDATION DE LA BANQUE MARITIME

LA BANQUE MARITIME  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 août 1893)

[...] Pour le surplus, la liquidation demandera un certain temps. On croit même que la société, qui détient 12.000 actions des Aciéries de Trignac [près St-Nazaire], évaluées à 3 millions, répartira en nature cette portion de son actif, étant donné l'insuccès des tentatives d'écoulement sur le marché des valeurs industrielles, même des meilleures.

---

LA BANQUE MARITIME  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 août 1893)

Les actionnaires de cette société sont convoqués pour le 9 de ce mois, à l'effet de délibérer sur une proposition de dissolution anticipée. [...]

On croit même que la société, qui détient 12.000 actions des Aciéries de Trignac, évaluées à 3 millions, répartira en nature cette portion de son actif, étant donné l'insuccès des tentatives d'écoulement sur le marché des valeurs industrielles, même des meilleures. [...]

---

## GRÈVE

Un incident à l'horizon  
(*Le Journal des débats*, 13 avril 1894)

Saint-Nazaire.-sur-Loire, le 12 avril.

La grève de Trignac vient de s'aggraver subitement à la suite de l'intervention de députés socialistes.

Les grévistes avaient, en effet, voté hier à l'unanimité la reprise du travail. Aujourd'hui, à midi, M. Toussaint, député socialiste du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a fait une conférence au cours de laquelle il a, dans un langage très violent, excité les ouvriers à continuer la grève.

À la sortie de la conférence, M. Toussaint fut arrêté pour outrages à la gendarmerie et conduit ici.

Après avoir été interrogé, il a été remis en liberté provisoire, sur sa promesse formelle qu'il quitterait immédiatement le pays ; mais cette promesse ne semble pas devoir être tenue, car on annonce pour ce soir une nouvelle réunion où il doit prendre la parole en même temps qu'un autre député socialiste, M. Groussier.

Cinq autres individus ont été arrêtés ce matin pour outrages aux gendarmes. Ils ont passé immédiatement en police correctionnelle où ils ont été condamnés à des peines variant de quatre à vingt jours de prison.

---

La grève de Trignac devant les députés  
(*Le Journal des débats*, 25 avril 1894)

Dès sa première séance, la Chambre s'est trouvée en présence d'une question, et bientôt d'une interpellation des socialistes sur la grève de Trignac. Elle a écouté la question, et remis l'interpellation à un mois. « C'est un scandale ! » s'est écrié M. Jaurès. Il faut espérer que des scandales de ce genre se renouvelleront de temps en temps. Pendant la première partie de la session, il y a eu peu de jours où les socialistes n'aient pas essayé de questionner ou d'interpeller le gouvernement et ils y ont souvent réussi on n'a pas oublié quel désordre ces intermédiaires sans cesse renouvelés ont introduit dans les débats parlementaires. La Chambre a malheureusement peu de moyens de se défendre contre cet abus, car c'en est un : son règlement lui permet seulement de renvoyer l'interpellation à un mois. Quand le mois est écoulé, il faut se soumettre et se résigner à perdre son temps, ou même à le mal employer. Toutefois, dans le cas actuel, les choses ne se passeront sans doute pas ainsi. La demande de poursuites annoncée contre M. Toussaint donnera certainement lieu à une discussion sur la grève de Trignac ; M. Jaurès pourra dire alors tout ce qu'il a sur le cœur. Sa proposition d'hier, si elle avait été écoutée, aurait valu à la Chambre deux discussions sur le même objet, l'une immédiate et l'autre prochaine. En vérité, c'est trop de moitié ! Le but des socialistes paraît être de créer une certaine agitation parlementaire au service de la grève, et d'en encourager par là la prolongation. On comprend que la Chambre ne s'y prête point.

Les explications que lui a données M. le ministre de l'intérieur sont d'ailleurs suffisantes pour l'éclairer sur l'origine et sur les prétextes de la grève : il y en a eu rarement d'aussi peu justifiables. Deux Compagnies successives ont absorbé leur capital en quinze années, sans parvenir un seul moment à le rémunérer. Elles fabriquaient de l'acier et du fer. La Compagnie actuelle a dû renoncer à la fabrication du fer, qui était la plus onéreuse, et elle a licencié un certain nombre d'ouvriers. Les autres se sont mis en grève. Un arrangement, toutefois, était sur le point de se produire entre les ouvriers et la Compagnie, lorsque l'intervention de M. Poulain, secrétaire de la Fédération ouvrière de Paris, et celle de M. Toussaint, député, ont fait échouer toutes les tentatives de conciliation.

Voilà toute l'affaire : on se demande ce que la Chambre a à y voir. Elle a d'ailleurs répondu elle-même en renvoyant l'interpellation de M. Jaurès aussi loin qu'elle a pu la renvoyer.

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Séance du mardi 24 avril 1894  
PRÉSIDENCE DE M. DUPUY, PRÉSIDENT

C'est par une question que cette première séance débute ; mais c'est par une question plutôt amicale. Il faut entendre par là que M. Gasnier, qui la pose, ne semble animé d'aucune hostilité préconçue à l'encontre du ministère.

Dans tous les cas, elle permet à M. Raynal de s'expliquer sur la grève de Trignac et lui fournit l'occasion de prononcer un excellent discours, très applaudi.

M. Gasnier : Je demande la parole pour adresser à M. le ministre de l'intérieur une question au sujet de la grève de Trignac. Aucune solution n'est intervenue. Depuis trois semaines, 1.200 ouvriers sont sans travail et 6.000 personnes dans la misère. Que pense le gouvernement de cette situation ? Que compte-t-il faire pour aider à la cessation de cet état de choses ?

M. Raynal, ministre de l'intérieur : Je vais tâcher de donner à M. Gasnier, député de Saint-Nazaire, et à la Chambre, les renseignements qui me sont demandés sur le regrettable conflit de Trignac.

Je crois utile de relever tout d'abord à Trignac une situation qu'on ne retrouve presque nulle part ailleurs.

Quand une grève éclate, on s'efforce d'équilibrer le profit du capital en face des légitimes revendications des ouvriers.

Or, quelle est la situation, des usines de Trignac ?

Il y a quinze ans environ qu'elles fonctionnent et fabriquent de l'acier et du fer.

La première société a versé une première somme de 8 millions, qui a été portée, quelques années après, à 18 millions.

Elle a dépensé de plus, par suite d'avances de maisons de banque, 13.743.000 francs. Total : 29,743.000 fr. Cette société a duré jusqu'en 1886.

Pendant toute cette durée, le capital n'a trouvé aucune rétribution, ni sous forme d'intérêts, ni sous forme de dividendes. Et les titres ayant passé entre les mains de petits capitalistes de la région, un très grand nombre de personnes ont été ruinées.

La société ayant dû s'arrêter, d'autres capitalistes, plus hardis, ont racheté les usines de Trignac et recommencé l'exercice de cette industrie.

Cette seconde société a versé un capital de 2.500.000 f r. si bien qu'à Trignac, à l'heure actuelle, le capital engagé s'élève à 32.343.000 fr., d'après les renseignements transmis au gouvernement, dès le début de la grève, par les autorités administratives.

M. Jourde : Quel est le capital engagé par la seconde société ? C'est là le point intéressant.

M. le ministre : Je n'ai pas à répondre au nom de la seconde société.

M. Jourde : Vous totalisez les capitaux versés par les deux sociétés.

M. le ministre : Je me borne à dire que la part du capital engagé dans les usines de Trignac s'élève actuellement à plus de 32 millions.

Il me paraît juste d'indiquer la situation respective du capital et du travail. La nouvelle société existe depuis 1886, et pas plus que la première, avec un capital cependant moins lourd, elle n'a pu arriver à distribuer ni intérêts ni dividendes. (Interruptions).

Je ne sais pas quelles pertes elle a éprouvées, je constate seulement que, dans la Société de Trignac, il a été versé 32 millions qui sont restés absolument improductifs.

C'est une situation qu'il fallait établir: et que je voulais faire connaître à la Chambre, puisqu'on parle si souvent de l'oppression du travail par le capital.

En regard du capital versé, quel été le montant des salaires ?

La première société a payé aux ouvriers 14.990.000 fr. ; la seconde, 6.130.000 fr., soit un total de 21.120.000 fr.

J'ai le droit de dire que ces salaires ont été prélevés sur les sommes versées par les actionnaires. Rien de plus légitime que ces salaires, mais rien de plus légitime aussi que l'observation que je présente. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Y a-t-il eu, du moins, une part qu'on puisse qualifier d'abusives dans les avantages faits au conseil d'administration ou à la direction ? On peut s'en rendre compte par des documents qui m'ont été fournis.

La société comprend un conseil d'administration de 10 personnes, un comité de direction de 5 personnes, 1 directeur technique, 1 directeur commercial, 1 directeur de la comptabilité, soit un état-major de 18 personnes. Or, leur rémunération s'élève, d'après les comptes de la société, à 49.000 fr. par an, ce qui fait 2.700 fr. par personne. Ce ne sont pas là les avantages excessifs que l'on constate dans certaines sociétés.

M. Leydet : Alors, à quoi attribuez-vous les pertes ? Il faut nous présenter un bilan complet.

M. le ministre : Il m'est impossible de répondre à la question de M. Leydet. Je n'établis pas un bilan, je fournis seulement des éléments d'appréciation. Je ne sais rien et n'ai rien à savoir de ce qui a pu causer les pertes de la société.

M. Leydet : Dites-nous au moins la somme des ventes ? (Nouvelles interruptions.)

M. le ministre : Je cherche à éclairer la Chambre sur une situation qu'elle ignore, et je reviens à la question des salaires. La situation des ouvriers est indépendante de celle des

patrons et certes, une société qui éprouverait des embarras financiers ne serait nullement fondée à restreindre dans la même mesure les salaires de ses ouvriers ; ceux-ci ne sont pas responsables des difficultés qu'éprouve l'industrie qui les emploie.

Mais j'ai sous les yeux le chiffre des salaires des ouvriers de Trignac ; j'ai également la comparaison de ces salaires avec ceux d'ouvriers de même catégorie employés dans des industries similaires, tant en Belgique que dans une usine du nord de la France. Je me borna à dire que les salaires des ouvriers de Trignac sont sensiblement plus élevés que ceux des ouvriers belges et des ouvriers du Nord.

M. Prudent-Dervillers : Alors il faut qu'ils restituent une partie de ces salaires au capital !

M. le ministre : Ainsi, en dépit des difficultés que j'ai fait connaître, les salaires des ouvriers de Trignac ont été plus élevés que ceux des usines concurrentes en France et à l'étranger.

M. Faberot : 28 centimes l'heure (Mouvements divers.)

M. le ministre: Tout le monde sait que les salaires varient suivant les catégories d'ouvriers.

La Société des forges de Trignac produit de l'acier et du fer. La fabrication de l'acier est beaucoup plus considérable que celle du fer. Elle s'élève à 26.000 tonnes par an, tandis que celle du fer n'est que de 2.000 tonnes.

Pour la production du fer, la Compagnie est en perte depuis longtemps. Elle achète aux usines de la région du Nord à un prix qui est inférieur à son prix de revient.

Il y a 1.100 ou 1.200 ouvriers employés aux usines de Trignac- Parmi eux, il y a 40 ouvriers puddleurs.

La société, s'adressant à ceux-ci, leur a dit : « Le prix de revient de nos fers est supérieur au prix auquel nous les achetons dans les usines du Nord. Je vous demande de consentir à une réduction de salaire sur la production du fer, ou bien je me verrai forcée de renoncer à une opération onéreuse pour moi. »

Rien n'était plus légitime.

Les ouvriers puddleurs gagnaient 9 et 11 francs par jour. Il s'agissait de réduire leur salaire à 7 et 9 francs.

Ils ont refusé cette réduction. C'était également légitime de leur part.

En présence du refus des ouvriers puddleurs, la société a supprimé le puddlage et elle a donné aux puddleurs trois semaines pour trouver du travail. (Interruptions à l'extrême gauche !)

M. Groussier : C'est inexact.

M. le ministre : La société a déclaré que pendant ces trois semaines, elle leur accorderait un salaire calculé sur le taux de celui qui est alloué aux manœuvres. Ce taux est de 28 centimes et demi par heure.

Les ouvriers puddleurs ont refusé cette proposition et ont amené le reste des ouvriers à prendre fait et cause pour eux.

Voilà dans quelles conditions la grève de Trignac s'est produite.

Au bout de quelques jours de pourparlers, les ouvriers, s'étant rendu compte de la situation difficile de la société, avaient consenti à un arrangement. Sur 31 délégués, 28 avaient accepté la transaction suivante : le salaire des manœuvres était élevé de 28 centimes 1/2 à 32 centimes l'heure.

Trois semaines étaient accordées aux puddleurs pour trouver un emploi. La paye aurait lieu tous les deux samedis.

Telles étaient les bases de l'accord entre la société et les ouvriers.

À ce moment se produisit l'intervention d'éléments étrangers à la grève : celle de M. Poulain, secrétaire de la Fédération ouvrière de Paris, et aussi de plusieurs de nos collègues, notamment de M. Toussaint.

C'est M. Toussaint qui a déterminé les ouvriers, et surtout les femmes, à se prononcer pour la prolongation de la grève. (Interruptions à l'extrême gauche.)



Je n'ai pas à parler aujourd'hui de la situation particulière de M. Toussaint. Cette question reviendra plus tard. Je retiens ce fait que la grève était terminée.

M. Jules Guesde : Abraham était déjà arrêté.

M. le ministre : L'accord allait se faire quand M. Toussaint est intervenu.

La société, pour se conformer à la loi sur l'arbitrage, a demandé l'intervention du juge de paix. Les ouvriers ont refusé l'arbitrage et la grève a continué.

J'ai demandé à l'autorité administrative et notamment au sous-préfet de Saint-Nazaire de faire tous leurs efforts pour arriver à un arrangement, mais il a été impossible de faire revenir les ouvriers aux conditions précédemment consenties.

Le gouvernement laisse aux auteurs du maintien de la grève la responsabilité qui pèse sur eux. (Bruit à l'extrême gauche.)

Il se bornera à assurer la liberté du travail, à offrir ses bons offices quand ils seront sollicités. Il appartient à la Chambre de tirer la moralité de ces faits. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre. Nouveau bruit à l'extrême gauche.)

L'incident est clos, mais il l'est aux dépens des syndicats et de ces députés socialistes dont M. Raynal a montré, preuves en mains, l'action néfaste. Sans leur intervention, tout serait terminé les ouvriers auraient repris leur travail et ces misères, que leurs prétendus défenseurs étalent, dont ils se font une arme contre « le capital », qu'ils exploitent, on n'aurait point à les déplorer si les commis voyageurs en grève des syndicats et du Parlement n'avaient rallumé un incendie déjà éteint.

Aussi M. Jaurès a-t-il voulu en appeler sur l'heure et opposer au réquisitoire de M. Raynal son plaidoyer; mais la Chambre, qui sait fort bien ce qu'en vaut l'aune et que de plus sérieuses occupations réclament, a renvoyé à un mois, par 258 voix contre 231, ce débat inutile.

C'est un scandale s'écrie M. Jaurès.

Je vous rappelle à l'ordre, réplique le président.

Et, sur ce rapide colloque, l'incident, cette fois, est bien définitivement clos.

---

## Eudor PROGNEAUX, directeur général

Né le 24 juin 1854 à Gilly (Belgique).

Ingénieur de l'École des mines, des arts et manufactures de Liège (1879).

Chef de service aux charbonnages de Ham-sur-Sambre, puis aux Charbonnages réunis de Charleroi.

Directeur général de la Fabrique de fer de Charleroi (3 ans et 1/2),

puis de la Société du Phénix à Châtelineau (Belgique).

Administrateur de la Société minière de l'Espagne méridionale à Paris,

de la Société de l'Oural-Volga,

de l'Association pour la surveillance des chaudières à vapeur de l'Ouest à Nantes,

président de la Société d'agglomération des minerais à Saint-Nazaire,

administrateur des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (1908),

des Charbonnages du Centre,

administrateur délégué de la Société des charbonnages de Faymoreau (Vendée),

administrateur de la Société pour l'exploitation de la cellulose et de ses dérivés (SERICA)(1920),

.....

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 janvier 1907 (min. Aff. étr.) : sujet belge, M. Progneaux est un ingénieur intelligent, d'un caractère libéral et d'un esprit largement ouvert au progrès. Il s'ingénia, dès son arrivée à Trignac, à rendre plus faciles et plus intimes les relations très tendues par suite d'une grève importante, entre les ouvriers et leurs chefs. Il sut faire accepter, par le conseil d'administration de la société, ses vues pour l'amélioration du sort matériel et moral des ouvriers et de leurs familles. C'est, en effet, grâce à M. Progneaux que furent fondées et subventionnées des sociétés de secours mutuels, les coopératives, les sociétés d'agrément, musicales, dramatiques, les conférences, l'école de dessin, qui ont obtenu un si grand succès auprès de la population ouvrière de Trignac. Les écoles publiques de garçons et de filles ont été aussi l'objet de sa constante sollicitude. M. Progneaux a, en conséquence, contribué dans une large mesure à l'apaisement et à la tranquillité qui n'ont cessé de régner à Trignac depuis 1894, dans les moments de prospérité comme dans les périodes de ralentissement des affaires. À tous ces titres, la population ouvrière et le personnel tout entier des aciéries de Trignac accueillent avec une véritable satisfaction la distinction sollicitée en faveur de M. Progneaux.

## MUTATIONS

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 29 juillet 1894)*

On nous annonce que M. E[udor] Progneaux, directeur-gérant de la Société du Phénix à Châtelineau, va quitter cette usine pour aller occuper les fonctions de directeur général des hauts fourneaux, aciéries et forges de Trignac, près Saint-Nazaire, en France. Cette importante usine vient de subir une sérieuse réorganisation, avec la participation de capitaux belges. M. Edgar de Sinçay, qui est, comme M. Progneaux, ingénieur de l'École des mines de Liège, est administrateur délégué de Trignac.

M. Progneaux avait fait ses preuves dans l'industrie métallurgique, et c'est à regret que nous le voyons quitter notre pays.

## Courses hippiques à Saint-Nazaire

*(Gil Blas, 30 août 1894)*

Autour du traditionnel rocher de glace du buffet, nous avons remarqué : ... de la Marche, directeur des Forges de Trignac...

## UNE INAUGURATION

Les Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac, de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 janvier 1896)

Depuis que la métallurgie est entrée résolument dans la voie scientifique qui l'a conduite à tant de belles découvertes, les bases de cette industrie ont été bouleversées.

Les petites usines isolées, éloignées le plus souvent des centres de consommation, pour se rapprocher des cours d'eau qui leur donnaient la force motrice et des gisements de minerais et de combustibles, ont fait place à de vastes établissements industriels occupant des milliers d'ouvriers.

La division du travail, judicieusement appliquée à la production de quelques spécialités en rapport avec les ressources et les besoins régionaux, a déterminé la création de plusieurs usines importantes.

La raison d'être des Usines de Trignac réside entièrement dans la fabrication de fontes d'une grande pureté.

Une partie des fontes est vendue, l'autre partie est transformée en aciers et fers de qualité pour obtenir des rails, des tôles pour la marine et la construction civile, des fers marchands et profilés de toute nature.

La pureté des produits est obtenue, d'abord par une sélection scrupuleuse des matières premières : minerais d'Espagne et charbons anglais, ensuite par un traitement de ces matières premières et des produits intermédiaires qui en dérivent, traitement qui suit minutieusement les analyses, pour se modifier quand leur nature varie.

La nécessité, pour les Usines de Trignac, de s'approvisionner à l'étranger explique le choix de sa situation géographique sur le littoral, à l'embouchure de la Loire et à la jonction des réseaux des compagnies de chemins de fer de Paris-Orléans et de l'Ouest, qui concourent à l'expédition des produits fabriqués.

L'Usine a été fondée en 1879, par la Société des mines de fer de l'Anjou et des Forges de Saint-Nazaire. Elle est située à quelques kilomètres au nord de Saint-Nazaire, sur les bords du Brivet.

Tous les métallurgistes connaissent les difficultés énormes qu'on a rencontrées pour édifier cette usine sur un emplacement jadis marécageux et qui présente encore un sous-sol vaseux sans consistance, pour asseoir des bâtiments solides et de puissants appareils métallurgiques. Dans certaines parties de l'usine, on a dû creuser jusqu'à la profondeur de quinze à vingt mètres pour trouver le terrain ferme.

Toutes ces difficultés furent enfin surmontées au prix de sacrifices qui n'avaient pas été complètement prévus et qui grevèrent l'usine dès son entrée dans le monde métallurgique.

Après avoir traversé des moments difficiles, l'ancienne société a été reconstituée en 1889, sous le nom de Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac qu'elle porte aujourd'hui.

Les matières premières les plus importantes pour le travail sidérurgique sont les minerais et le combustible. Minerais d'Espagne et charbons d'Angleterre arrivent à Saint-Nazaire par des steamers dont le tonnage individuel atteint jusqu'à 3.000 tonnes. Ces vapeurs sont déchargés au bassin à flot de Penhoët où la société possède un quai de 275 mètres de longueur, avec 5 grues à vapeur mobiles sur une voie ferrée.

On peut décharger trois gros transports à la fois.

Une voie ferrée, empruntée en partie au réseau du P.-O., réunit les quais de Penhoët aux estacades de déchargement et aux divers ateliers de l'usine.

Huit trains apportent chaque jour les matières premières à l'usine ; au retour, les trains sont composés avec des wagons vides pour être rechargés et avec des wagons chargés de produits finis : fontes, rails, tôles, etc., embarqués par eau à Penhoët ou par fer aux gares de Saint-Nazaire.

L'usine comprend 3 groupes principaux :

Les hauts fourneaux, les aciéries, les laminoirs.

Le groupe des hauts fourneaux comporte, en outre, les estacades de déchargement pour les minerais et les charbons à coke et les fours à coke. Ces derniers sont divisés en 4 batteries de 32 fours chacune, soit 128 fours, capables de carboniser la houille nécessaire à la production du coke employé pour la réduction du minerai dans les hauts fourneaux.

Les fours à coke sont du système Coppée, ils fournissent environ 2 tonnes de coke par four et par jour, ce qui représente une production annuelle de 100.000 tonnes de coke. Les gaz provenant de la carbonisation sont brûlés sous 8 chaudières pour donner de la vapeur.

Les hauts fourneaux sont au nombre de deux ; un emplacement est préparé pour la construction éventuelle d'un troisième haut fourneau. Ils sont du même type et mesurent 20 mètres de hauteur. Leur diamètre intérieur au gueulard est de 4 mètres, et au ventre, il atteint 5 m. 70. Leur capacité est de 300 mètres cubes.

La production de chacun de ces hauts fourneaux est voisine de 310 tonnes de fonte par 24 heures, quand ils travaillent en fonte fine de moulage.

En fonte fine d'affinage, on peut produire jusqu'à 130 tonnes de fonte par 24 heures et par fourneau.

Deux machines soufflantes de 650 chevaux-vapeur de force chacune donnent le vent nécessaire à la marche des fourneaux ; ce vent est chauffé à 700° par 8 appareils récupérateurs Withwell de 14 mètres de hauteur sur 6 de diamètre.

Tel est le groupe des hauts fourneaux, capable de couler environ 80.000 tonnes de fonte par an.

L'usine peut produire, à coup sûr, des fontes de composition bien déterminée, ne contenant que des traces insignifiantes d'éléments nuisibles tels que le phosphore et le soufre et complètement privées de cuivre et d'arsenic.

Elle accepte des marchés de fournitures de fontes à composition chimique garantie. On ne se contente plus aujourd'hui, dans l'industrie métallurgique, d'apprécier l'apparence plus ou moins grenue de la fonte ; ces indications, basées sur la pratique des fondeurs, sont corroborées et complétées par l'analyse. De telle sorte que le laboratoire de chimie, avec tous les appareils de précision qu'il comporte, est devenu le guide du maître fondeur.

Le deuxième groupe est formé par les Aciéries Bessemer et Martin.

Le premier de ces ateliers possède deux convertisseurs Bessemer capables de traiter 10 à 11 tonnes de fonte par opération et de la convertir en lingots d'acier par l'action affinant d'un violent jet d'air, fourni par une machine soufflante forte de 1.000 chevaux, et qui traverse le métal en fusion, sous une pression moyenne de deux atmosphères.

Les convertisseurs de Trignac atteignent 5 m. 50 de hauteur avec un diamètre extérieur de 3 m. 50 au ventre, ils obéissent docilement à la force hydraulique qui les fait tourner sur leurs tourillons pour faciliter le travail de chargement et la coulée.

En 18 minutes, une charge de 10 tonnes de fonte est transformée en acier pour rails et coulée en lingots qui, rouges encore, sont conduits au train à rails où nous les retrouverons bientôt.

Par journée de 12 heures, les convertisseurs, travaillant à tour de rôle, peuvent fournir 18 à 21 coulées de 10 tonnes, soit 180 à 210 tonnes de lingots.

Il importe de faire observer que ces convertisseurs traitent la fonte liquide sortant du haut fourneau et conduite au Bessemer dans une grande poche manœuvrée par un cabestan hydraulique.

Deux grands cubilots, fondant de 10 à 12 tonnes à l'heure, permettent de travailler au besoin en seconde fusion. Deux cubilots plus petits servent à fondre le spiegel ajouté à la fin de chaque opération.

L'aciérie Martin comprend 4 fours, dont la capacité varie de 7 à 15 tonnes. Les revêtements intérieurs de ces fours sont en silice, dolomie et fer chromé ; ils sont chauffés par 16 grilles-gazogènes réparties en 5 batteries et alimentées avec des fontes spéciales produites à cet effet dans les hauts fourneaux, et avec des riblons de diverses provenances, comprenant surtout les bouts écrus et chutes de laminoirs.

Chaque four fait en moyenne 4 coulées par 24 heures. C'est au four Martin que l'on coule des lingots de métal extra-pur destinés au laminage des tôles de la marine.

L'atelier est desservi par 3 grues centrales hydrauliques de coulée et par cinq grues de démoulage, également hydrauliques.

La production de l'aciérie Martin varie avec les fours en activité ; elle peut dépasser 150 tonnes par 24 heures.

Le troisième groupe est celui des laminoirs : il comprend, parmi les installations les plus importantes :

1° Un train à rails qui lamine les lingots coulés au Bessemer. Ceux-ci sont d'abord ébauchés, puis réchauffés et passés au train préparateur et finisseur qui donne un rail de 32 mètres de longueur.

Cette barre est coupée à longueur par deux scies à chaud. Après leur passage sur le gril de refroidissement, les rails se rendent à l'atelier de finissage où ils sont dressés, fraisés et percés, soumis au contrôle de la Compagnie qui les a commandés et expédiés.

Le train à rails est commandé par deux machines réversibles, pouvant développer une force de 4.000 chevaux-vapeur. Il peut laminer 300 tonnes en 24 heures.

2° Une grosse tôlerie et un gros train universel qui permet de laminer des larges-plats jusqu'à une largeur de 600 mm. L'ensemble des deux trains est actionné par une machine horizontale de 1.000 chevaux. Le train est à changement de marche par engrenages ; on y passe des lingots de 4.500 kilos réchauffés dans trois fours pour obtenir des tôles dont la largeur peut atteindre 2 m 20. Il peut laminer 100 tonnes en 24 heures.

3° Une moyenne tôlerie et un petit train universel commandés par une machine verticale de 600 chevaux. Le train de tôlerie comprend deux trios du type Lauth. Il peut laminer 80 tonnes en vingt-quatre heures.

Nous rappelons que les coques des plus gros cuirassés, croiseurs, garde-côtes, etc., et de divers transports très importants ont été construites aux Chantiers de la Loire à Saint-Nazaire, et aux ateliers de la Compagnie générale transatlantique, dans la même ville, avec les tôles de Trignac.

Les usines de Trignac livrent en ce moment toutes les matières d'aciers, tôles et profilés destinées au cuirassé d'escadre le *Masséna*, les croiseurs le *d'Assas* et le *Guichen*, à Saint-Nazaire, et les grands voiliers *Loire* et *Atlantique* à Nantes.

4° Un gros mill commandé par une machine verticale de 1.000 chevaux. Le train comprend quatre cages ; on y lamine des U de 200 m/m, ainsi que tous les profilés et gros fers marchands. Il peut laminer 80 tonnes en 24 heures.

5° Un petit mill mis en mouvement par une machine horizontale de 400 chevaux. Ce train comporte cinq cages, il sert, comme son nom l'indique, à laminer tous les profilés et fers marchands de dimensions réduites. Il peut laminer 30 tonnes en 21 heures.

6° Un petit mill actionné par une machine horizontale à courroie de 340 chevaux, à condensation, comme du reste toutes les machines des laminoirs de Trignac.

On lamine à ce train tous les petits fers marchands et petits profilés, petits rails et les feuillards très estimés et de qualité très régulière. Il peut laminer 30 tonnes en 24 heures.

En dehors de ces trois groupes principaux, on doit signaler les ateliers annexes qui sont aussi importants. Tels sont :

L'atelier de puddlage voisin des aciéries où l'on travaille avec 5 fours doubles et 3 fours simples. Deux marteaux-pilons sont utilisés pour le cinglage des loupes de fer qui

sont ensuite passées au train ébaucheur commandé par une machine horizontale de 150 chevaux. On obtient de la sorte des ébauchés de fer brut ou *millbars*.

On produit, par le puddlage, des fers fins et des fers de qualité ordinaire ; les premiers avec des fontes pures et les seconds avec des fontes d'affinage plus communes, obtenues elles-mêmes par le traitement des minerais provenant des mines et minières que possède la société dans l'Anjou et la Basse-Bretagne.

La marque de fer Saint-Nazaire suivie à un chacal, très connue dans la région de l'Ouest, est justement appréciée des forgerons, ainsi que la marque Saint-Nazaire n° 2, qui fournit d'excellents bandages de roues, exempts de paille et parfaitement sondables.

L'atelier de fonderie sépare l'aciérie Martin de l'aciérie Bessemer. On y voit deux cubilots ; l'un d'eux fond 10 tonnes de fonte et l'autre 2 tonnes à l'heure.

On a pu couler dans cette fonderie des pièces qui pesaient jusqu'à 12.000 kilos.

La proximité de l'aciérie Martin permet de fabriquer aisément des moulages d'acier. On sait que les pièces d'acier moulé joignent à une résistance double et triple de celles des meilleures fontes une malléabilité comparable à celle du fer ; en sorte que les pièces fabriquées avec ce métal présentent dans leurs emplois, une longue résistance à l'usure et une grande sécurité vis-à-vis des ruptures accidentelles.

À signaler aussi la masserie ou atelier de paquetage des fers, le casse-fonte, l'atelier de broyage et préparation des matériaux réfractaires.

Les ateliers d'entretien et de réparation, comprenant des forges, des tours, un atelier d'ajustage, de chaudronnerie, de modèlerie, de charpenterie.

Les tours à cylindres, le magasin général des fers finis et le magasin d'approvisionnement.

Les pompes d'alimentation établies au bord du Brivet, et un château d'eau dans l'usine.

Un dépôt pour les locomotives.

À citer aussi parmi les services importants, le laboratoire des essais mécaniques où sont éprouvés les fontes, les fers et les aciers pour apprécier leur résistance à la traction et mesurer leur malléabilité ; un mouton pour les essais des rails par le choc.

Un laboratoire de chimie où sont analysés les combustibles, les minerais, les fontes et les laitiers, les aciers Bessemer et Martin, et en général toutes les matières sur la composition desquelles il est utile d'être renseigné.

À titre de renseignements généraux, on peut dire que l'usine possède 60 moteurs à vapeur développant une force totale de 12.000 chevaux ; la vapeur est fournie par 70 chaudières de types divers.

L'usine possède 4 kilomètres de voie normale, 3 locomotives et 100 wagons, et un réseau de 9 kilomètres de chemins de fer à voie étroite ; elle occupe une superficie totale de 36 hectares comprenant 4 hectares de surface couverte par les bâtiments.

Elle pourrait produire en 24 heures (en tonnes) :

Coke	275
Fontes	250
Lingots d'acier	450
Fer puddle	40
Laminés div.	600
	1.630

Cette production, qui suppose la pleine activité de tous les ateliers, donne une idée de l'élasticité de production de l'usine, qui peut porter son effort sur tel ou tel produit, suivant les nécessités de ses marchés.

L'usine occupe de 1.600 à 1.800 ouvriers.

Le chiffre des salaires dépasse annuellement 2 millions.

La paie des salaires a lieu tous les quinze jours.

À côté des habitations du directeur et des chefs de service, l'usine possède des pavillons isolés pour ses contremaîtres et des cités ouvrières dans lesquelles elle loge gratuitement ses chefs ouvriers.

Sans retenues sur les salaires et entièrement à la charge de la société, fonctionnent un service médical et pharmaceutique, des secours en cas de chômage par accident, une assurance en cas d'incapacité permanente par accident.

À l'utile vient aussi se joindre l'agréable. Une société musicale, au sort de laquelle la direction s'intéresse et qu'elle subventionne, prête son gracieux concours à toutes les fêtes du pays de Trignac.

Mardi dernier, a eu lieu dans cet établissement l'allumage d'un haut fourneau.

À cette occasion, l'usine avait revêtu un air de fête, on voyait partout des drapeaux et des trophées, des guirlandes et des écussons, dans tous les ateliers l'ordre le plus parlait, l'agencement le mieux entendu se voyant partout.

En raison de cette fête, le directeur général, M. Progneaux, avait convié quelques personnes à assister aux diverses opérations qui se font à Trignac. Un des administrateurs de la société, M. [Edgar] de Sinçay était venu à cette occasion. Se trouvaient sur les lieux MM. Guichard, directeur des Chantiers de la Loire ; Duminiel, ingénieur en chef des Chargeurs réunis ; Duchatelle, chef des gares ; Gasnier, vice-président de la Chambre de commerce ; Mahaud, directeur de la Compagnie générale des eaux, etc.

Sous la conduite du directeur général, obligeamment secondé par le sous-directeur, les ingénieurs et chefs de service de l'usine, les invités ont assisté à toutes les opérations :

Fabrication de coke, coulage de la fonte, fabrication de l'acier, laminage, rognage, emballage ont excité tour à tour leur admiration.

L'allumage du fourneau, construit sur les plans de M. l'ingénieur Poulaine, ce qui lui fait honneur, a été fait par la jeune fille de M. Progneaux, à laquelle un superbe bouquet a été offert. D'autres bouquets ont été aussi donnés à plusieurs dames.

Un four Martin a également été allumé en présence des assistants.

La visite s'est continuée aux laboratoires et, enfin, dans le cabinet du directeur où un lunch a été offert aux invités qui ont bu à la prospérité de l'établissement.

Ajoutons qu'à l'occasion de ce nouveau fourneau, M. [Edgar] de Sinçay a remis à M. le directeur une somme de 2.500 francs pour être répartie entre les familles les plus nécessiteuses des ouvriers. C'est là une offrande qui sera la bienvenue.

Terminons en disant que les honneurs de l'usine ont été faits par M. Progneaux avec une bonne grâce et une obligeance dont chacun l'a vivement remercié.

---

Forges de Trignac  
(*Le Journal des chemins de fer*, 18 juillet 1896)

La Chambre syndicale des agents de change publie l'avis suivant :

Par suite des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac, en date du 28 juin 1895, qui a voté la réduction du capital social de 12 millions 100.000 francs à 8 millions, au moyen du rachat et de l'annulation de 200 actions et de l'échange des 24.000 autres

actions contre 16.000 actions nouvelles, à raison de 3 anciennes contre 2 nouvelles, la Chambre syndicale a décidé qu'à partir du 15 juillet, les 16.000 actions nouvelles de 500 fr., libérées et au porteur, de la dite société seront admises aux négociations de la Bourse au comptant, en remplacement des 24.200 actions anciennes.

---

Société des aciéries, hauts fourneaux et gorges de Trignac  
(*Paris-Capital*, 5 août 1896)

L'assemblée a eu lieu le 25 juin au siège social.

Après avoir entendu la lecture des rapports elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1895 et décidé le report à nouveau du solde créditeur au compte de profits et pertes, s'élevant, après prélèvements statutaires à 437.057 fr. 75.

À l'exception de M. [le baron Philippe] de Cabrol, démissionnaire, tous les administrateurs sortant cette année ont été réélus. Le conseil d'administration reste donc formé de MM. Georges Berger, R[émy] Bernard, [Maurice] Démarest, M[oyse] Dreyfus <sup>17</sup>, J[ules] Mesureur <sup>18</sup>, [Octave] Noël, Ed[gard] de Sinçay et [Gustave] Trasenster <sup>19</sup>.

L'assemblée a en outre renouvelé, pour l'exercice 1896, les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Le Boy et Picard.

---

MARIAGE

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 avril 1897)

M. de Gachter, ingénieur, sous-directeur des usines de Trignac, épouse Mlle de Many, de Liège, cousine de M. Progneaux, directeur général des usines.

---

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS  
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 40.000.000 de francs

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 avril 1898)

Parmi les affaires auxquelles nous avons participé dans le courant de l'exercice écoulé, nous vous signalerons notamment... le placement d'obligations de la Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac

---

Cie du chemin de fer métropolitain de Paris

---

<sup>17</sup> Mose Dreyfus : administrateur délégué des Chantiers de la Loire.

<sup>18</sup> Jules Mesureur, de la Cie française des métaux, révoqué en 1899 à la suite de spéculations sur le cuivre à Londres. D'où une longue procédure judiciaire à rebondissements.

<sup>19</sup> Gustave Trasenster (1854-1931) : ingénieur, directeur général(et futur président) d'Ougrée-Marihaye, administrateur des Ateliers Nève, Wilde et Cie, des Forges de Vireux-Molhain, des Hauts fourneaux de la Chiers, de la Société métallurgique de Tagnanrog, de la Papeterie de Maastricht, de AEG Union électrique, commissaire aux comptes de la Société métallurgique du Sud-Oural et des Forges et tôleries liégeoises (*Recueil financier belge*, 1906).



AGO du 14 avril 1899  
(*Le Journal des chemins de fer*, 22 avril 1899)

[...] Nous avons fait choix, pour nos rails de roulement, d'un type très fort pesant 52 kilogrammes au mètre courant, avec diamètre de longueur de barres. Un pareil type, d'un poids supérieur à tout ce qui est pratiqué en France, nous assure une voie d'une stabilité parfaite, un entretien. peu compliqué et une perte de voltage aussi réduite que possible. Ces rails nous seront fournis par la Société des forges de Trignac. [...]

---

Forges de Trignac  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 janvier 1900, p. 6391)

L'assemblée extraordinaire des Forges de Trignac, s'est tenue le 5 janvier courant.

Elle a approuvé les propositions du conseil tendant à élever le capital de 8 à 12 millions, par l'émission de 8.000 actions nouvelles de 500 fr. qui seront émises à 550 fr., soit avec une prime de 50 fr. Le droit de souscrire à cette émission est réservé aux actionnaires, à raison de une action nouvelle pour deux anciennes.

Le nouveau capital servira à augmenter l'outillage et à participer pour 1.200.000 fr. à la création d'une entreprise minière en Espagne, la Société méridionale de Berez, qui serait au capital de 2.500.000 fr. Cette opération assurerait à la Société de Trignac du minerai de fer au prix de revient.

Le conseil a donné aux actionnaires des renseignements encourageants sur la marche actuelle des affaires sociales. Le chiffre des commandes est en augmentation. L'exercice qui s'est clos le 31 décembre laissera un bénéfice d'environ 1 million 700.000 francs, soit à peu près 500.000 fr. de plus que l'exercice 1898. Le dividende pourra être augmenté et peut-être porté à 35 fr.

Le carnet des commandes est pourvu pour deux années. et de nouvelles propositions, à des prix très rémunérateurs, continuent à venir à la Société.

---

1900. — Production de 69.000 t de fonte (1.500 salariés).

FORGES DE TRIGNAC  
(*Le Journal des finances*, 28 juin 1902)

L'assemblée s'est réunie le 21 juin.  
La production a été moins forte qu'en 1900.

Tonnes	1900	1901
Fours à coke	88.854	64.823
Hauts fourneaux	60.610	60.298
Aciéries	79.934	69.583
Tôlerie	23.484	26.602
Divers	44.038	32.437

Cependant, les bénéfices industriels se sont élevés à 1.596.742 fr. 77, alors que l'exercice 1900 avait présenté une perte industrielle de 107.191 fr. 59.

Les bénéfices nets ont été de 1.161.269 fr. 95, contre une perte totale de 625.179 fr. 48 en 1900 — qui avait été ramenée à 325.179 fr. 48 au moyen d'un reliquat de 300.000 francs provenant des exercices antérieurs.

Déduction faite de la perte restant à amortir, le soldé disponible s'est élevé à 836.083 fr. 45.

L'assemblée a voté un dividende de 15 fr. par action. Une somme de 434.279 fr. 30 a été reportée à nouveau.

Il n'avait été rien distribué pour 1900, et la répartition de 1899 s'était élevée à 35 francs.

---

#### Aciéries et Forges de Trignac (*Gil Blas*, 23 février 1904)

Les actionnaires de cette société étaient convoqués pour samedi en assemblée générale ordinaire, à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice écoulé. Après avoir ouvert la séance, M. [Rémy] Bernard, vice-président du conseil, a déclaré que le nombre des actions déposées étant inférieur au quorum exigé par les statuts, l'assemblée devait être remise à une date ultérieure.

En conséquence, après quelques explications fournies par M. [Edgar] de Sinçay, l'administrateur délégué, la séance a été levée, et l'assemblée renvoyée à une date qui sera fixée par une nouvelle convocation.

---

## MISE EN VENTE DES MINES ESPAGNOLES DE BEIRES

#### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (*Gil Blas*, 13 avril 1904)

Les actionnaires de cette société, réunis, hier, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Georges Berger, ont approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires sur les opérations et les comptes de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1903, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du conseil ainsi que le bilan et les comptes tels qu'ils viennent de lui être présentés et donne au conseil *quitus* de sa gestion.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale décide de reporter à nouveau, au compte de profits et pertes, la somme de 94.693 francs, formant le reliquat des bénéfices de l'exercice, après prélèvement de la réserve légale, et d'ouvrir un compte de réserve, sans affectation spéciale, auquel figureront les soldes créditeurs des exercices 1901 et 1902.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, en confirmation et réitération de la délibération prise par l'assemblée générale du 29 juin 1901, autorise le conseil d'administration à affecter et hypothéquer tout ou partie des immeubles sociaux (y compris toutes constructions et tous immeubles par destination), à la sûreté d'une ou

plusieurs ouvertures de crédit, consenties ou à consentir à la société, jusqu'à concurrence d'une somme maxima de deux millions de francs, en principal.

Quatrième résolution. — En outre, et comme complément de garantie des ouvertures de crédit contractées ou à contracter jusqu'à concurrence d'une somme maxima de deux millions de francs en principal, comme il est dit, en la résolution précédente, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à remettre en nantissement tout ou partie de 12.500 actions de 100 francs, chacune, entièrement libérées, de la Société des mines de Beires [Espagne], société anonyme, dont le siège est à Paris, boulevard Haussmann, 13 ; les dites actions portant les numéros 1 à 12.500, comprises en un certificat n° 1.

Cinquième résolution. — L'assemblée autorise, en tant que de besoin, le conseil d'administration à négocier tout ou partie des titres figurant au compte « participations » dans le bilan de la société, et comprenant, notamment, 12.500 actions de la Société Mines de Beires, et 3.775 actions de la Société minière de l'Espagne méridionale.

Sixième résolution. — L'assemblée réélit administrateurs pour six ans, MM. [Rémy] Bernard et Émile Halphen<sup>20</sup>, administrateurs sortants.

Septième résolution. — L'assemblée générale, en exécution de l'article 40 de la loi sur les sociétés, approuve et autorise l'intervention des membres du conseil qui sont, en même temps, administrateurs d'autres sociétés dans les marchés et affaires conclus ou à conclure avec ces derniers.

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme comme commissaires MM. Picard et Le Roy, avec faculté, pour chacun d'eux, d'accomplir, seul, en cas d'empêchement de son collègue, le mandat déterminé par la loi du 24 juillet 1867. et fixe l'indemnité de chaque commissaire à mille francs.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 35.)

---

Aciéries de Trignac  
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1905)

L'assemblée ordinaire qui était convoquée pour le 6 mai n'a pu se tenir à cette date faute du quorum. Elle a été renvoyée au 25 mai.

Les résultats de 1904 ont été mauvais.

Tandis que 1903 avait laissé un bénéfice industriel de fr. 536.43120, l'exercice 1904 s'est terminé avec une perte industrielle de fr. 55.290 90 et une perte pour dépréciation des stocks de fr. 223.393 95.

Le déficit a été finalement, pour 1904, de franc 637.985 26, tandis que 1903 s'était soldé par un bénéfice net de fr. 99.677 57.

Trignac a fait de nouvelles avances à sa filiale, la Société des mines de Beires [Espagne], dont la créance figure au dernier bilan pour 1.072.375 45 au lieu de 957.077 57 à la fin de 1903, soit une augmentation de fr. 115.297 88.

Les Mines de Beires ont commencé dernièrement leur exploitation, le câble transporteur étant cette fois terminé.

Les commissaires estiment que les Aciéries de Trignac pourront alléger leur participation dans cette entreprise dont elles possèdent 12.500 actions figurant au bilan pour le pair de fr. 100. Mais cela ne pourrait se faire dès maintenant sans une importante perte.

---

<sup>20</sup> Émile Halphen (1857-1913) : fils de Georges Halphen, banquier, négociant en diamants et administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord, gendre d'Antoine Jacob Stern. Marié à Louise Fould, fille de Paul Fould (donc apparenté à Singay). Deux filles dont l'aînée, Germaine, épouse Germaine, épouse le baron Édouard de Rothschild

---

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Forges de Trignac  
(*Gil Blas*, 27 mai 1905)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des forges de Trignac s'est tenue le 25 mai, sous la présidence de M. Georges Berger.

Après la lecture des rapports, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1° L'assemblée générale approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du conseil, ainsi que le bilan et les comptes, tels qu'ils lui ont été présentés.

2° L'assemblée générale approuve l'amortissement du solde débiteur au 31 décembre du compte « profits et pertes » par le débit du compte « réserve spéciale » qui, dans ces conditions, figurera au bilan de 1905 pour une somme de 33.426 fr. 62.

3° L'assemblée générale prend acte de la démission de MM. R[émy] Bernard et G[ustave] Trasenster, administrateurs, et leur donne *quitus* de leur gestion.

4° L'assemblée générale, se conformant aux termes de l'article 12 des statuts, maintient comme administrateurs MM. G[eorges] Berger et [Moyse] Dreyfus.

5° L'assemblée générale approuve et autorise à nouveau l'intervention des membres du conseil qui sont en même temps administrateurs d'autres sociétés dans les affaires et marchés conclus ou à conclure avec ces dernières.

6° L'assemblée générale nomme comme commissaires les commissaires sortants, MM. F. Le Roy et F. Picard.

7° L'assemblée générale confirme à nouveau au conseil les pouvoirs qui lui ont été conférés à la cinquième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 1904 :

« L'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le conseil d'administration à négocier tout ou partie des titres figurant au compte « participations » dans le bilan de la société, et comprenant, notamment, 12.500 actions de la Société Mines de Beires, et 3.775 actions de la Société minière de l'Espagne méridionale. »

Et l'invite à poursuivre les négociations, en vue de la réalisation de l'intérêt de la Société dans l'affaire de Beires et de la Société minière de l'Espagne méridionale, en vue d'éteindre la dette hypothécaire.

---

Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac

Siège social : Paris, 13, bd Haussmann

(*Recueil financier belge*, 1906)

Service financier : Société générale, Comptoir national d'escompte, Société marseillaise de crédit industriel et commercial.

Les usines, situées à proximité du port de Saint-Nazaire, comprenant des hauts fourneaux, aciéries et laminoirs. La Société tire ses minerais d'Espagne et emploie du charbon anglais ; elle dut renoncer à la fabrication des profilés courants et s'en tenir aux fers et tôles pour constructions navales. En 1900, en vue de s'assurer du minerai, elle intervient pour 1.250.000 fr. dans la constitution de la Société des mines de Beires (Espagne) et doit actuellement faire à cette société des avances pour lui permettre de compléter ses installations. [...] Les résultats de la Société des mines de Beires auront une grande influence sur la Société de Trignac. [...] Portefeuille : 3.775 actions Société minière de l'Espagne méridionale à 50 fr., 12.500 actions Société des mines de Beires à

100 fr., divers pour 30.556 fr. — Le conseil a été autorisé à donner hypothèque aux banquiers de la société à concurrence de 2 millions et à remettre les actions Mines de Beires en nantissement.

Rapport 1905. — Perte fr. 543.291,57. La situation géographique de l'usine limite ses débouchés, et ses produits s'appliquent surtout aux constructions navales, actuellement fort réduites. Les installations ont vieilli ; des transformations seraient nécessaires ; mais les moyens financiers font défaut. Le conseil a été autorisé à réaliser le portefeuille. À défaut d'un meilleur avenir prochain, la liquidation judiciaire est envisagée, en vue de réduire les charges financières, auxquelles la société n'est plus en état de faire face.

---

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aciéries de Trignac  
(*Gil Blas*, 21 juin 1906, p. 4)

Les comptes de 1905 se soldent par une perte de 56.858 fr., contre 55.291 fr. en 1904, qui sera couverte par la réserve spéciale et par le compte « provisions pour transformations et divers ».

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 29 juin aura à statuer sur un projet de réorganisation financière comportant la réduction du capital, puis une augmentation de ce capital réduit par la création d'actions privilégiées.

---

#### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Aciéries de Trignac  
(*Gil Blas*, 1<sup>er</sup> juillet 1906)

Les actionnaires et la Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac se sont réunis hier, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Georges Berger, président du conseil.

11.821 actions étaient représentées, et il s'en est fallu de 119 pour que le quorum nécessaire à l'assemblée extraordinaire ait pu être atteint.

L'assemblée extraordinaire a donc été reportée à une date ultérieure.

Le rapport du conseil fait ressortir le résultat négatif de l'exercice, qui s'est traduit par une perte finale de 56.858 francs.

Encore le rapport insiste-t-il sur ce fait que dans l'établissement des comptes qui font ressortir un bénéfice industriel théorique de 357.889 francs, il n'a été pratiqué aucun amortissement d'aucune sorte et qu'il faudra, de ce chef, consentir un assez considérable sacrifice lors de la réorganisation financière et industrielle de l'affaire.

Après une discussion assez agitée, les résolutions proposées par le conseil ont finalement été adoptées à l'unanimité moins quelques voix.

Aux termes de ces résolutions, les comptes et le bilan de l'exercice sont approuvés et *quitus* est donné au conseil de sa gestion. Le solde débiteur du compte de profits et pertes s'élevant, comme nous l'avons dit, à 56.858 francs, est éteint jusqu'à concurrence de 32.426 francs par la « Réserve spéciale », et pour le complément, soit 24.432, par un prélèvement au compte « provision pour transformations et divers ».

M. Octave Noël, administrateur sortant, a été réélu pour six années, et MM. Le Roy et Picard, confirmés dans leur mandat de commissaires des comptes.

Après le vote, l'administrateur délégué [M. Démarest] a fourni quelques indications sur la combinaison étudiée pour la réorganisation financière de la Société. La solution

qui paraît sourire le plus aux actionnaires consisterait dans la réduction de moitié du capital social qui serait ainsi ramené de 12 millions à 6 millions, et dans l'émission subséquente de 6 millions d'actions privilégiées.

Une seconde solution, que le conseil n'envisage que comme pis aller, consisterait dans l'affermage des usines à une autre société, dans des conditions telles que les actions auraient espoir de toucher quelque chose.

Le conseil a proposé et les actionnaires ont approuvé l'ajournement de l'assemblée extraordinaire jusque après les vacances, c'est-à-dire dans trois mois.

---

Forges de Trignac  
(*Le Capitaliste*, 5 juillet 1906)

Les Forges de Trignac ne sont plus qu'à 64.

Les actionnaires de cette société ont tenu le 29 juin leur assemblée générale ordinaire. Les négociations, en vue de la réalisation des intérêts que la Société possède dans la Société minière de l'Espagne méridionale et dans les Mines de Beires ont échoué au dernier moment. Le début de l'exercice écoulé été marqué par une disette presque absolue de commandes ; quelques ordres et une légère amélioration dans les affaires métallurgiques survenus ensuite ont un peu atténué les pertes du début.

L'exercice 1905 s'est finalement soldé par une perte assez légère de 56.858 fr. 29 ; mais il n'a été opéré aucun amortissement et il a été fait état de 77.059 fr. 75 d'intérêts dus, mais non payés par la Société des mines de Beires. Dans la discussion qui a suivi la lecture du rapport, l'administrateur délégué, M. Démarest, a expliqué à l'assemblée qu'il n'y avait qu'un moyen de sortir de l'impasse où se trouve la société : une réduction importante du capital social et la création d'actions nouvelles. 6 millions sont nécessaires, à répartir ainsi : 3 millions et demi pour compléter l'outillage et 2 millions et demi comme fonds de roulement (remboursement des banques compris).

L'assemblée a approuvé les comptes. La perte de l'exercice a été amortie par l'affectation de 32.426 fr. 62 au débit du compte réserve spéciale et de 24.431 fr. 67 à celui du compte prévisions pour transformations et divers.

L'assemblée extraordinaire, qui devait suivre cette réunion pour statuer sur l'opération dont nous avons parlé plus haut, n'a pu avoir lieu faute de la présence de 119 actions qui auraient complété le quorum.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac  
(*Gil Blas*, 5 février 1907)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. Démarest ; 12.616 actions étaient présentes ou représentées. Cette assemblée avait pour objet l'autorisation à donner au conseil pour la réalisation d'un bail des établissements industriels et concessions de la société, à consentir à une société en formation, au capital d'au moins six millions. Ce bail de 9 à 12 ans comporte un loyer de 300.000 francs par an, plus un prorata des bénéfices de la société fermière. Cette dernière a la faculté de résilier le bail, mais au plus tôt le 30 juin 1909, en faisant abandon, sans indemnité de 1.500.000 francs de travaux. Elle a, en outre, le droit à toute époque, au cours du bail, de se rendre acquéreur de l'universalité des biens de la Société de Trignac moyennant le paiement de l'excédent du passif sur l'actif de ladite Société, jusqu'à concurrence de trois millions, et, en outre, moyennant la remise à la

Société de Trignac de 24.000 de ses propres actions, au capital minimal de 125 francs.  
Les actionnaires des Forges de Trignac ont voté la résolution relative à cette proposition.

---

— III —

## USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE (UMBL) Edmond GOUDCHAUX, président

Forges de Trignac  
Projet d'affermage aux UMBL  
(*Le Capitaliste*, 7 février 1907)

Les Forges de Trignac s'inscrivent, comme précédemment, à 132 et 131. Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 2 février courant en vue de ratifier les termes d'une convention passée entre la Société et M. Jules Bernard <sup>21</sup> au nom d'une société en formation, à constituer au capital d'au moins 6 millions de francs.

Cette convention se résume ainsi :

La Société de Trignac donne à bail pour neuf ou douze ans ses usines, trois de ses concessions minières et l'ensemble de son organisation industrielle et commerciale, se réservant sa créance sur la Société de Beires, les actions de cette Société et celles de la Société minière de l'Espagne méridionale, et la concession des Aulnais.

Ce bail est consenti moyennant un loyer de 300.000 francs par an, et, de plus, un prorata des bénéfices de la Société fermière comparable à celui qui serait attribué à des parts bénéficiaires.

La société fermière a la faculté de résilier le bail, mais, au plus tôt, le 30 juin 1909, et en faisant abandon sans indemnité de 1.500.000 fr. de travaux.

Elle reprendra les approvisionnements de la Société de Trignac sur la base de l'inventaire dressé d'un commun accord au 31 décembre 1906.

La Société fermière aura enfin le droit, à toute époque au cours du bail, de se rendre acquéreur de l'universalité des biens de la Société de Trignac, moyennant le paiement de l'excédent du passif sur l'actif de ladite Société, jusqu'à concurrence de trois millions, et, en outre, moyennant la remise à la Société de Trignac de 24.000 de ses propres actions au capital nominal de 125 fr.

Après avoir entendu la lecture *in extenso* de la convention, l'assemblée, à l'unanimité et sans discussion, a ratifié ladite convention et donné au conseil toutes les autorisations nécessaires pour en réaliser l'exécution.

---

<sup>21</sup> Jules Bernard (1864-1942) : président en 1908. Voir encadré ci-dessous.



Maurice MÉTAYER,  
administrateur, président du comité technique

Né à Niort, le 27 mars 1869.

Fils d'André Thomas Métayer, ponceur, et de Louise Charbonnier.

Un fils, tué en 14-18. Légua en conséquence l'héritage familial à la ville de Niort pour la création de jardins ouvriers (1920).

Ingénieur E.C.P.

Engagé volontaire en 1889.

Lieutenant d'artillerie.

Ingénieur aux Hauts Fourneaux, forges et aciéries de Denain-Anzin.

Recherches en Belgique et en Allemagne du meilleur mode de construction de fours Martin pour la fabrication des aciers employés dans l'artillerie et la marine.

Etudes des mines de la Westphalie, de la Saar, des régions industrielles du Hanovre de la Silésie (1895 à 1902).

Prospections minières en France dès 1898 :

Orne. — Concession de La Ferrière-aux-Étangs ; Celles-de-Larchamp et du mont-en-Gérôme (fer).

Calvados. — Concession de Barbery, Perrières, d'Estrées-la-Campagne (fer).

Lot. — Gisement de minerai de zinc a permis en 1905 d'exporter en Allemagne et en Belgique environ deux millions de tonnes de ce minerai.

Prospection des mines de fer de Norvège et de Suède (1898).

Prospection des minerais fer de l'Andalousie (1899).

Envoyé en Autriche-Hongrie, il en revient avec un nouveau type de four pour la calcination des minerais (1902).

Professeur de sidérurgie, à l'École centrale (août 1902) : son cours de métallurgie n'a pas seulement pour but de faire connaître les derniers progrès des appareils et des procédés de fabrication de la sidérurgie, mais encore de donner des notions d'administration générale, de comptabilité industrielle et de conduite des hommes indispensables à des ingénieurs (1927).

Diverses missions en Allemagne, en Belgique, en Suède, au Brésil (1912 à 1914).

Administrateur (1904) et, *in fine*, président de la Société métallurgique de la Bonneville (Anciens Etablissements Vilbonnet)(Eure),

fondateur de Société française de recherches et d'exploitations minières (août 1906),

Au sein du groupe Goudchaux :

de la Société minière et métallurgique du Quercy,

de la Société charbonnière des Deux-Sèvres (1905),

de la Société de recherches de Carentan : combustibles (sept. 1906).

de la Société d'exploitation des Mines de Larchamp (Orne),

des Usines métallurgiques du Hainaut (oct. 1907),

des Ateliers et chantiers de Bretagne (avril 1909),

des Aciéries de Piombino,

des Mines de fer de Segré (1911),

des Mines de Faymoreau (Vendée),

de la Société d'exploitations minières et industrielles (fév. 1911),

1/2

2/2

de la Société française pour l'exploitation des brevets Bates (déc. 1920) : poteaux et pylônes électriques,  
des [Aciéries du Nord](#),  
de la [Compagnie industrielle de matériel de transport](#) (1919),  
des Forges et aciéries du Nord et de Lorraine (Uckange)(1920),  
des [Forges et aciéries du Nord et de l'Est](#) (1921),  
des Aciéries de Blanc-Misseron...

---

Projet, avorté pour cause de déclaration de guerre, d'amodiation des mines de fer de Caune-des-Causses et de Balança (Aude) auprès des [Mines de fer de Fillols](#) (1913-1914).

Membre du conseil de surveillance de la Société financière pour l'industrie (Ferdinand Gros et Cie)(août 1920),

Administrateur de la Société Nouvelle des Verreries de Vertou (juin 1919) et vice-président de sa suite, les Verreries de Bretagne (janvier 1924),

vice-président de La Technique verrière (juin 1923),

des Verreries de Saint-Ingbert

et des Verreries du Saumurois (juin 1924).

---

Propriétaire hippique.

Commandeur de la Légion d'honneur.

Avis d'obsèques à Saint-Marc, près Saint-Nazaire (*Le Temps*, 28 juillet 1937).

Usines métallurgiques de la Basse-Loire (UMBL)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 mars 1907)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 avril 1907)

Cette société anonyme, qui a pour objet principal de prendre à bail avec promesse de vente les établissements dépendant de la « Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac\* », vient d'être définitivement constituée à Paris. Le capital social est fixé à fr. 6.000.000 divisé en 48.000 actions de fr. 125, toutes souscrites contre espèces et libérées de moitié. Le conseil d'administration est composé de MM. Jules Bernard, demeurant rue de Richelieu, 81, à Paris ; Jean Cabrol <sup>22</sup>, à Flers-de-l'Orne (Orne) ; François Cornesse <sup>23</sup>, rue Marguerite, 7, Paris ; Moÿse Dreyfus, boulevard Haussmann, 11 *bis*, Paris ; Edmond Goudchaux, rue de Tilsitt, Paris ; Mathieu Goudchaux <sup>24</sup>, avenue des Champs-Élysées, 144, Paris ; Maurice Métayer, rue Rembrandt, 2, Paris ; et Jules Rueff [des Ateliers et chantiers de la Loire], rue d'Anjou, 23, Paris.- — *Affiches Parisiennes*, 20 mars 1907.

---

<sup>22</sup> Jean Cabrol (Flers, 30 juin 1856-Champsecret par Varenne, 3 mars 1934) : fils d'Eugène Cabrol, fabricant de draps. Dirigeant des mines de fer de Larchamp (Orne), administrateur des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (UMBL) à Trignac. Réélu en 1927 administrateur des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. Administrateur de la Société algéro-marocaine de culture et de commerce. Président de la chambre de commerce de Flers.

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 décembre 1910 comme capitaine d'infanterie de réserve dans la 4<sup>e</sup> région.

<sup>23</sup> François Cornesse (Épernay-sous-Gevrey, Côte-d'Or, 27 avril 1842-Paris ?, 19 juillet 1909) : ancien ingénieur du Creusot, ancien directeur général des Mines, fonderies et forges d'Alais (1902-1905). Chevalier de la Légion d'honneur.

<sup>24</sup> Mathieu Goudchaux (1880-1968) : fils d'Edmond. Président et administrateur délégué des Aciéries du Nord. Voir [encadré](#).

---

Croquis à la pointe  
Eudor PROGNEAUX  
par BURIN  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 avril 1907)

.....  
Dès sa sortie de l'École des mines de Liège en 1879, cet ingénieur entra dans les charbonnages, successivement à Ham-sur-Sambre, puis aux Charbonnages réunis de Charleroi ; mais l'industrie métallurgique l'attirait tout spécialement et c'est aux Laminoirs de la Providence à Marchienne-au-Pont qu'il fit ses débuts. Il était à bonne école dans cette société ; il sut en profiter, puisqu'en peu de temps, il devint chef de service de l'usine d'Hautmont.

Ce fut sa première incursion dans notre pays ; elle ne dura pas longtemps, car ses compatriotes le réclamèrent pour diriger successivement la Fabrique de fer de Charleroi et la Société métallurgique du Phénix à Châtelineau.

En 1894, il entra définitivement en France comme directeur général de la Société des Aciéries de Trignac, qu'il n'a pas quittée depuis et c'est pour tenir compte des services rendus à l'industrie nationale par les usines de Trignac sous sa direction, que le gouvernement vient d'accorder à cet ingénieur la haute distinction de la Légion d'honneur.

On sait, en effet, que ces établissements ont la spécialité de la fourniture des tôles à l'Amirauté française et à l'artillerie, principalement aux divers chantiers maritimes de la côte Ouest. Il n'est pas un croiseur ou un cuirassé en France, sans compter ceux de Russie, du Japon ou de l'Amérique du Sud qui n'ait une partie de ses membrures, de sa coque, parfois celle-ci tout entière, en ces produits de Trignac, si justement réputés.

Mais M. Progneaux ne se contente pas d'être un métallurgiste habile et consciencieux se cantonnant dans son usine ; il regarde au dehors, s'occupe très activement de ses collaborateurs ouvriers, même les plus modestes, et la condition morale et matérielle de ceux-ci s'est grandement améliorée sous sa direction. Il a créé des coopératives, des sociétés de secours mutuels, des fourneaux économiques, des sociétés d'agrément, de musique, de conférences. Et, ce qui est mieux encore, en restant le président effectif et très aimé de toutes ces sociétés, il s'est maintenu en contact intime avec son personnel dont nul mieux que lui ne connaît les désirs et les besoins.

Dans ces conditions, il ne lui est pas difficile dès qu'une réclamation se produit, d'en démêler immédiatement le bien-fondé et de prendre une décision qui est toujours judicieuse et toujours acceptée.

---

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES, HAUTS FOURNEAUX ET FORGES DE TRIGNAC  
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 17 avril 1907)

L'exercice 1906 de la Société des Aciéries, Hauts fourneaux et Forges de Trignac — dont les résultats ont été présentés à l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril — a eu deux phases bien distinctes, correspondant sensiblement aux deux semestres de l'année.

La première a été la continuation des deux exercices précédents et a été caractérisée comme ceux-ci par le manque de commandes, l'absence de profits et la diminution graduelle des ressources de la société.

La seconde a ressenti les premiers effets de la reprise métallurgique qui, partie des États-Unis où elle a atteint des proportions sans précédent, s'est successivement étendue à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Belgique, à l'Est et au Nord de la France.

Ces circonstances plus favorables ont rendu à l'industrie de la société l'élasticité qui lui était nécessaire pour attendre la conclusion des négociations engagées pour la location des mines. Elles ont permis de clore l'exercice écoulé avec un bénéfice industriel de 1.072.681 fr., qu'il ne faut pas confondre d'ailleurs avec le solde définitif du compte profits et pertes.

La production s'est élevée à 157.500 tonnes de tous produits, contre 120.800 tonnes en 1905, soit une augmentation de 36.700 tonnes. Elle se décompose de la manière suivante : Hauts fourneaux, 47.200 tonnes, soit une augmentation de 7.900 tonnes ; Aciéries, 57.400 tonnes en augmentation de 5.700 tonnes ; divers, 36.300 tonnes, augmentation, 7.700 tonnes.

Les ventes ont atteint 10.789.374 fr. contre 8.431.276 fr. en 1905 : l'augmentation est de 2.356.098.

Il existait depuis 1894, au bilan, un compte intitulé « provision pour transformations et divers » ; il s'élevait au 31 décembre 1906. à 1.562.696 fr. Il a paru au conseil qu'ayant loué les usines, il n'avait pas à le conserver et que son emploi le plus naturel, le plus conforme au principe de sa constitution, était de l'appliquer à l'amortissement des immobilisations. Celles-ci, qui s'étaient accrues, au cours de l'exercice de 194.940 fr. de travaux neufs, ont été ramenées à 12.375.510 fr.

Les approvisionnements au 31 décembre 1906 sont repris, par la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire, locataire des établissements de Trignac. La somme de 2.309.889 fr. pour laquelle ils figurent au bilan a été déterminée dans un inventaire contradictoire ; c'est celle qui sera définitivement attribuée aux actionnaires de la Société de Trignac.

La créance de cette dernière sur la Société des mines de Beires s'est accrue de 83.484 30 d'intérêts, qui l'ont portée à 1.239.219 fr.

Les intérêts arriérés entrent dans ce chiffre pour une somme de 314.254 fr.

Les mines de Beires ont produit pour l'exercice expirant au 30 juin 1906, 52.000 tonnes de minerai. Elles ont embarqué pendant la même période 73.000 tonnes de minerai, très apprécié. La société a également un débouché assuré par contrat jusqu'à la fin de 1907 ; mais l'extraction est encore insuffisante et le prix de revient trop élevé, deux choses jusqu'à un certain point connexes.

Depuis que Trignac a cessé les avances aux mines de Beires, MM. Fould et Cie leur ont fourni les fonds dont elles ont eu besoin. Ils l'ont fait partie sous forme d'avance sur minerais, partie au moyen de deux crédits, l'un de 250.000 fr. et l'autre de 150.000 fr.

Trignac a dû garantir le crédit de 250.000 fr. et les avances faites sur minerais dont le chiffre dépasse 250.000 fr. Elle a dû consentir une antériorité en faveur du crédit de 150.000 francs.

Ces engagements ne sont qu'éventuels et ne deviendraient effectifs que dans le cas où la réalisation de l'actif des mines de Beires ne suffirait pas à couvrir le montant- des sommes garanties.

Même si on ne fait pas état de la créance sur la Société des mines de Beires, les disponibilités et les comptes débiteurs, qui s'élèvent à un total de 2.449.995 fr., font équilibre aux créditeurs divers dont le total est de 2.214.294 fr., en y comprenant l'emprunt hypothécaire d'un million et demi.

Il importe également de remarquer que Trignac a eu à faire face encore à certaines dépenses en dehors des 2.329.814 fr. indiqués au bilan ; par exemple, les dépenses éventuelles pour approvisionnements, sans parler d'autres encore, comme les frais

nécessités par la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 2 février, les honoraires des conseils judiciaires et les dépenses dont le montant était inconnu au 31 décembre 1906 et ne l'est même encore que d'une manière incomplète. Le conseil estime que l'on aura à prélever pour les règlements, tant prévus qu'à prévoir, environ 300.000 fr. sur le domaine des obligations.

De même que dans le dernier trimestre de 1905, le conseil n'a pas touché ses jetons de présence en 1906, en raison de la situation particulière de la société. Les jetons ont simplement portés en compte et figurent pour 54.214 fr. dans les créiteurs divers. Dans la situation actuelle, les motifs qu'il pouvait y avoir d'ajourner le règlement de ces comptes n'existent plus.

Après acquittement de toutes les charges, de 271.084 fr., le compte profits et pertes se trouve créiteur de 410.391fr. Ce solde même ne doit pas être considéré comme représentant absolument les bénéfices de l'exercice ; en effet, il a été fait état au compte profits et pertes conformément au précédent, de 83.484 francs d'intérêt dont la Société des mines de Beires a été débitée en 1906. Il ne peut surtout être considéré comme disponible, car ces chiffres qui figurent à l'actif du bilan en dépassent sensiblement la valeur réelle et devraient subir de larges amortissements. Il a paru préférable à l'assemblée, dans la situation spéciale où se trouve la société par suite du contrat passé avec la Société de la Basse-Loire, de ne pas déterminer l'emploi auquel sera appliqué le solde des 410.391 fr. du compte profits et pertes, et de le reporter simplement à nouveau en en différant l'emploi jusqu'à l'apurement général des comptes. Rappelons pour mémoire que le compte de profits et pertes de 1905 s'était soldé par un déficit de 56.858 fr. 20 et celui de 1904 par un déficit de 543.291 fr. 57,

Dans notre numéro du 4 février nous avons analysé les bases principales de la combinaison destinée à permettre à la Société de triompher des difficultés dans lesquelles elle se débat. On se souvient que la combinaison consistait dans un bail avec promesse de vente consentie à une société constituée au capital de 6 millions. Des explications ont été demandées à l'assemblée d'avant-hier sur la marche de cette nouvelle société. Il a été seulement répondu que les résultats des deux premiers mois sont plutôt encourageants, et qu'on peut espérer un chiffre d'affaires supérieur à celui prévu dans le contrat avec Trignac.

M. Desmarets, administrateur sortant, a été réélu et MM. René Beuret et Terquem <sup>25</sup> ont été nommés à la même fonction. Le montant des jetons de présence du conseil d'administration a été réduit de 30.000 à 10.000 fr.

---

#### ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Aciéries de Trignac  
(*Gil Blas*, 18 avril 1907)

Les actionnaires se sont réunis le 15 avril ; ils ont approuvé les comptes de 1906 et adopté la proposition de reporter à nouveau un solde de 410.391 francs. Au cours de la discussion, les actionnaires ont demandé des renseignements sur la situation de la société vis-à-vis de l'affaire de la Basse-Loire. Le président a répondu que l'usine de la Société de Basse-Loire, gage de Trignac, était en train d'acquérir une plus-value importante, que Trignac recevra 24.000 actions de Basse-Loire qui ne pourront être distribuées aux actionnaires que lorsque le passif sera éteint complètement, mais qu'il n'était nullement certain que les 3 millions dont il est parlé dans le contrat suffiront à cet objet, c'est-à-dire à rembourser les obligations. Le président a dit qu'il serait

---

<sup>25</sup> Émile Terquem (1870-1933) : fils d'Alfred Terquem et de Mathilde Godchaux. Apparenté par son épouse aux Goudchaux. Commissaire aux comptes de diverses sociétés du groupe. Fondateur en 1921 de la Société d'études et de représentations commerciales. Voir [encadré](#).

vraisemblablement nécessaire d'appliquer pendant plusieurs années le dividende des 24.000 actions de Basse-Loire à amortir un supplément de passif de 400.000 fr. environ, déduction faite des obligations qui seront rachetées à l'aide du loyer. En terminant, le président a déclaré que les résultats de la Basse-Loire, après deux mois, étaient encourageants.

---

Comptoir national d'escompte de Paris  
Exercice 1906  
(*Le Temps*, 25 avril 1907)

Il s'est intéressé à la formation du capital ... des Usines métallurgiques de la Basse-Loire

---

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES  
Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac  
(*Gil Blas*, 30 juin 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Aciéries Hauts-Fourneaux et Forges de Trignac a eu lieu le 26 juin, sous la présidence de M. Démarest, président du conseil.

Plus de 6.000 actions étaient présentes ou représentées.

Il ressort des rapports que par suite des conventions intervenues dans le courant de l'année dernière entre la Société et celle des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, le bilan et le compte de profits et pertes diffèrent de ceux des années précédentes.

Il n'y a pas eu d'exploitation pendant l'exercice, puisque la société a affermé dans des conditions spéciales ses usines à une autre Compagnie, moyennant un loyer annuel de 300.000 francs et une participation dans les bénéfices.

Le conseil, dans son rapport, explique par suite de quelles opérations il a jugé utile de réaliser les créances et participations dans les affaires de Beires et de l'Espagne Méridionale.

Ces deux articles forment dans le compte de profits et pertes un compte extraordinaire se soldant par 2.601.926 fr. 60.

Le compte ordinaire crédité d'une part de la redevance de 300.000 francs des Usines métallurgiques de la Basse-Loire et de rentrées diverses, et débité, d'autre part, des charges diverses de la Société, notamment des intérêts sur obligations, se solde par un bénéfice net de Fr. 16.485 62 qui ajouté au solde de l'exercice précédent 410.391 69 forme un solde créditeur de. 426.877 31

L'ensemble de ces deux comptes de profits et pertes « ordinaire et extraordinaire » ressort par un **perte de fr. 2.175.049 29**

Le bilan allégé de ces deux importantes liquidations, offre par ailleurs peu de variations sensibles.

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1907.

Elle a réélu M. Edgar de Sinçay, administrateur sortant, et renouvelé pour l'exercice en cours les pouvoirs de MM. Picard et Bruhl, commissaires des comptes.

---

LES FÊTES DE SAINT-NAZAIRE

(Le Figaro, 25 septembre 1907)

Saint-Nazaire. — Nous avons, dans le compte rendu consacré aux fêtes de Saint-Nazaire, signalé la visite des ministres de la marine et des travaux publics aux importants établissements des usines métallurgiques de la Basse-Loire à Trignac.

Au cours de cette réception, M. Edmond Goudchaux, président du conseil d'administration, accompagné de MM. Jules Bernard et Mathieu Goudchaux, administrateurs, de la société, a adressé à MM. Thomson et Barthou une allocution pleine d'intérêt. Il a rappelé les difficultés que ces usines avaient traversées ; l'effort que la nouvelle, société qu'il préside, avait dû faire pour y ramener la prospérité, et il a conclu en ces termes :

« La période que nous traversons est prospère pour l'industrie sidérurgique ; elle nous permet d'attendre sans trop de hâte les effets économiques de la transformation de nos usines. Elle nous permet de constater, aussi bien devant les représentants de la municipalité de Saint-Nazaire que devant notre personnel ouvrier, que l'ère des inquiétudes a complètement disparu, que le présent nous donne entière satisfaction et que nous envisageons avec assurance les destinées futures de notre société. »

M. Thomson, dans sa réponse, a vivement félicité M. Goudchaux de son œuvre et des merveilles industrielles qu'on réalise à Trignac.

« Nous avons pu, ajoute-t-il, apprécier les brillants résultats que vous avez obtenus et je suis absolument certain que dans l'avenir vous ferez toujours de mieux en mieux.

Je n'oublie pas les services rendus par l'usine de Trignac à la marine française. Les navires faits à Toulon et à Saint-Nazaire sont construits pour une large part avec ses produits. »

M. Thomson a bu ensuite à la prospérité de la nouvelle usine et distribué à plusieurs chefs de service des distinctions honorifiques.

Puis, au moment du départ, M. Barthou a adressé aux deux mille ouvriers réunis dans la cour principale une vibrante allocution pour les remercier de la part qu'ils prennent par leur travail, par leur dévouement, au succès de l'usine et au développement de l'industrie métallurgique :

« Ils sont les collaborateurs les plus utiles de l'œuvre commune, et ils méritent que la direction s'intéresse de plus en plus à leurs œuvres de mutualité et de solidarité. Le gouvernement n'oubliera ni ses devoirs ni ses promesses envers la démocratie laborieuse.

La République trahirait sa mission et ses destinées si elle ne s'efforçait pas de donner satisfaction à des revendications dont elle reconnaît la légitimité et dont elle ne redoute pas l'importance elle demande aux ouvriers de ne pas s'abandonner aux dangers des surexcitations et de lui faire confiance. »

En quittant les établissements métallurgiques de Trignac, les ministres ont encore vivement félicité le président du conseil d'administration et les administrateurs de leur initiative hardie.

---

## Jules BERNARD, président

Né à Metz (Moselle), le 20 octobre 1864.

Fils de Michel Bernard, marchand de chevaux, et de Rosalie Heymann (veuve, remariée à [Edmond Goudchaux](#)).

Frère de Berthe Bernard (Metz, 10 juillet 1867), mariée à Neuilly, le 22 juin 1887, avec Jules Hayem Cahn, inspecteur général de la Cie d'assurances Le Soleil, et de Louis Bernard (1869-1940), banquier, associé de [Charles Hirschler](#).

Fondateur et président des UMBL. Cap. : 9 MF. Mines à Segré. 2.700 ouvriers.

Directeur (1900), puis administrateur-directeur (1907) de la Société minière métallurgique du Quercy à Figeac (Lot). Cap. 1 MF. 450 ouvriers.

Administrateur de la Société minière du port de Vénasque (plomb, zinc, Huesca, Espagne)(1905-1911),

Fondateur et président de la Charbonnière des Deux-Sèvres (1905) et de sa suite, les Charbonnages du Centre : mines à Saint-Laurs (D.-S.) et Brassac (Puy-de-Dôme). Cap. 2 MF. 700 ouvriers.

Fondateur et président de la Société d'exploitation des mines de Larchamp (Orne) (mars 1906). Cap. 3 MF. Mines de fer. 500 ouvriers.

Administrateur délégué de la [Société des usines métallurgiques du Hainaut](#) (1907) : usines à Couillet, près Charleroi. Cap. 6,5 MF. Soc. à cap. et conseil français. 2.500 ouvriers.

Administrateur et membre du comité de direction des Ateliers et chantiers de Bretagne (S.A., 1909), Prairie au Duc, Nantes. Cap. 3,2 MF. 1.500 ouvriers.

Administrateur de l'Union minière et métallurgique de Russie (1910),

président de la [Société d'exploitations minières et industrielles](#) (février 1911),

Administrateur délégué et président du comité de direction des [Hauts Fourneaux, forges et aciéries de Piombino](#) (Italie)(1911). Cap. 19 M liras, en partie français. 2.500 ouvriers.

Président des Mines de fer de Segré (mai 1911)

et de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest (1912),

administrateur du Foyer angevin (mai 1912) : maisons ouvrières des mines de Segré ;

Président de la Société des fonderies de Saint-Nazaire et forges de Montoir (1912),

administrateur de la Société franco-brésilienne,

de la [Société de l'Ouenza](#) (fév. 1914),

président de l'Auxiliaire des Chemins de fer et de l'Industrie (mai 1914),

des Produits réfractaires de l'Ouest (1916),

Président de l'Énergie électrique de la Basse-Loire (1918),

vice-président des [Forges et aciéries du Nord et de l'Est](#) (1918), administrateur délégué (1920-1924),

administrateur des Tubes de Sosnowice (1919),

de la Société armoricaine de produits d'alimentation (1919),

d'Imprimerie et publications de l'Ouest (oct. 1919),

des [Forges et aciéries de Nord et Lorraine](#) (fév. 1920),

de la Banque nationale française du commerce extérieur (mars 1920),

de la Société de recherches d'hydrocarbures (1920),

de la Société nouvelle de constructions et de travaux (1920),

de la Société française d'exploitation des brevets Bates (1921) : poteaux et pylônes électriques ;

des [Aciéries du Nord](#),

vice-président des Mines de Lens (1923),

administrateur (1925), puis président (1932-1937) de la Société parisienne de banque

...

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 janvier 1911 (min. TP), parrainé par Maurice Métayer.

Décédé à La Baule, le 8 juin 1942.



NOMINATIONS  
Le président de la Basse-Loire  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 janvier 1908)

C'est M. Jules Bernard qui, par suite de la mort de M. [Edmond] Goudchaux, vient d'être nommé président de la Société de la Basse-Loire.

Cette affaire d'une grande envergure et un peu compliquée à ses débuts se trouvera bien de la présence à sa tête d'un homme vigoureux et actif ayant déjà donné des preuves d'une grande intelligence et des facultés nécessaires à l'administration d'une grande affaire.

M. Goudchaux était naturellement sollicité par de nombreuses autres sociétés. M. Bernard se consacrera tout entier à la Basse-Loire et cela sera tout à l'avantage de l'affaire.

Dans tous les cas, nos sincères félicitations à M. Jules Bernard et nos vœux pour la réussite complète de sa société.

---

Trignac-Pauillac  
(*Gil Blas*, 24 avril 1908)

La Société des usines métallurgiques de Basse-Loire, qui a pris à bail l'usine de Trignac, va conclure un arrangement analogue avec la Société des hauts fourneaux de Pauillac.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 octobre 1908)

Des circonstances indépendantes de l'exploitation avaient amené en 1906 la Société des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac à une situation telle qu'il lui devenait impossible de continuer ses affaires. Elle chercha une combinaison, et trouva un locataire pour ses usines : ce locataire, c'est la société des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, qui a été constituée en 1907, uniquement pour prendre à bail les établissements de la Société de Trignac, et a été dotée d'un capital de 6.000.000 fr., divisé en 48 000 actions de 125 fr. (libérées de moitié). L'affermage a été conclu moyennant un loyer fixe de 300.000 fr. par an. la Société de Trignac conservant en outre une participation de 1/3 aux bénéfices restant à la Société de la Basse-Loire, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, de 5 % d'intérêt au capital versé, de 10 % au conseil, et d'une somme de 300.000 fr. sans destination spéciale. Il est laissé au locataire la faculté de résilier le bail, à partir de 1909, moyennant une indemnité de 1.500.000 fr., ainsi que le droit de racheter l'actif de la Société des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac, moyennant remise à celle-ci de 24.000 actions et d'une somme de 2.874.000 fr.

Voilà donc, *grosso modo*, les conditions auxquelles la Société de Trignac a « passé la main », fort heureuse, d'ailleurs, de pouvoir sortir ainsi d'une situation inexplicable, nous l'avons dit. Une participation malencontreuse dans une affaire de mines (Beires), liquidée avec une perte de 2.600.000 fr., avait achevé l'œuvre commencée par la défaillance d'un fournisseur de charbon qui avait privé la société de combustible, en

1899-1900, et l'avait mise ainsi dans l'impossibilité de bénéficier d'une période industrielle exceptionnellement bonne.

\*  
\* \* \*

La Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire a abordé l'exploitation des usines de Trignac dans des conditions bien meilleures que sa devancière. En même temps que des capitaux frais, ses fondateurs lui ont assuré une clientèle fixe et importante ; ces fondateurs sont, en effet, avec la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société Générale, les Chantiers de Saint-Nazaire. Aussi les résultats ont-ils changé sensiblement, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1907, qui a marqué l'entrée en vigueur du contrat liant les deux entreprises, et le début du premier exercice social de la Société de la Basse-Loire. Ce premier exercice a eu une durée exceptionnelle de dix-huit mois (1<sup>er</sup> janvier 1907-30 juin 1908).

Il en a été rendu compte à l'assemblée tenue hier 7 octobre.

L'ancienne entreprise réalisait des bénéfices insignifiants, quant ce n'étaient pas des pertes, ce qui arrivait environ une fois sur trois exercices. La société fermière a obtenu, du 1<sup>er</sup> janvier 1907 au 30 juin 1908, un bénéfice industriel de 2 937.458 fr. 43, laissant un bénéfice net de 1 336.674 fr., après déduction des charges dont l'énumération suit :

CHARGES		
Loyers des usines et des mines		450.000 00
Intérêts, escompte et commissions		29.428 20
Abonnement au Timbre		2.530 01
Frais de constitution de la société		85.652 70
Réfections II		446.065 98
Frais généraux du siège social		256.653 35
Conseil d'administration		88.500 00
Allocations et gratifications au personnel		72.658 00
Allocation spéciale au personnel ouvrier		30.000 00
Provision pour créances douteuses		1.597 58
Provision pour fournitures avec garantie		82.687 61
Réserve pour amortissements conventionnels :		
2 % sur immeubles :	5.006 95	
5 % sur matériel :	91.883 60	
5 % sur mines :	7.520 45	104.411 00
Total		<u>1.600.784 43</u>
PRODUITS		
Bénéfice net d'exploitation		2.937.458 43
Rappel des charges		1.600.784 43

Bénéfice net	1.336.674 -00
--------------	---------------

Cette transformation des résultats s'explique aisément par celle des moyens de production, que la société a pu exécuter, grâce aux capitaux dont elle disposait. Une partie seulement du programme des travaux relatifs aux modifications a été réalisée au cours de l'exercice écoulé : le service des hauts fourneaux a été amélioré par l'installation d'une batterie moderne de fours Cowper et par l'épuration complète des gaz. Une station centrale électrique, utilisant les gaz des fours à coke, est complètement terminée. À l'Acierie, la production des fours Martin a été augmentée. Aux laminoirs, on a modifié la machinerie de la tôlerie moyenne, pour réserver au gros train les laminages spéciaux. Enfin, pour permettre le transport rapide des matières premières, et en particulier du minerai de Segré, ainsi que pour assurer l'évacuation des produits fabriqués, le matériel roulant a été augmenté.

Mais la grosse question, aux usines de Trignac, n'est ni celle de l'outillage, ni celle de la clientèle : c'est celle des approvisionnements. On l'a lu plus haut : les mauvaises conditions dans lesquelles se fait l'alimentation des hauts fourneaux en combustibles ont commencé à mettre à mal l'ancienne société, et elle s'est ruinée par des mesures malheureuses qui tendaient à assurer les approvisionnements de minerai. C'est sur ce point que les efforts du conseil d'administration ont porté principalement, et il y insiste dans son rapport. Il s'est appliqué tout d'abord à la parfaite reconnaissance du gisement minier de Segré, qui fait partie du bassin normand récemment mis en valeur par les grandes usines du Nord : les résultats obtenus ont entraîné la décision d'aménager définitivement les mines qui se répartissent en trois concessions : l'Oudon, la Ferrière, le Bois.

Le tonnage, actuellement reconnu dans la concession de l'Oudon, assurerait, à lui seul, suivant le rapport, plusieurs années de consommation à l'usine. Dans cette région, et dans celle de la Ferrière, la puissance moyenne de la couche varie de 2 m. 50 à 6 m. et la teneur en fer de 46 à 52 %. Dans la concession du Bois, des travaux de recherches, seulement, sont entrepris.

Dans le bassin de Briey, à la suite de sondages satisfaisants, la société a déposé deux demandes de concession de minerai de fer.

En ce qui concerne les combustibles, la Société des Usines métallurgiques de la Basse-Loire paraît moins avancée ; elle s'est intéressée aux efforts tentés en ce moment pour la mise en valeur du bassin houiller des Deux-Sèvres, en s'assurant une participation dans une société qui s'est créée pour reprendre l'exploitation de la concession de Saint-Laurs. Pour satisfaisants que soient les résultats obtenus par cette dernière entreprise, on ne peut cependant compter sur elle pour fournir à l'usine de Trignac les 200.000 tonnes de charbon dont elle a besoin annuellement.

\*  
\*   \*

Le bénéfice de 1907-1908 a atteint 1.336.674 francs. Conformément aux conventions que nous avons rappelées plus haut, ce bénéfice a été réparti comme suit :

Réserve légale	66.833 70
Intérêt du capital versé (5 % pour dix-huit mois)	225.000 00
10 % au conseil d'administration	104.484 05
Prélèvement fixe	450.000 00

À la Société de Trignac	163.452 08
À la Société de la Basse-Loire	326 904 17
Total égal au bénéfice	<u>1.336.674 00</u>

Le bénéfice appartenant aux actionnaires des Usines métallurgiques de la Basse-Loire atteint donc 1 001.904 17, et a été réparti de la manière suivante :

Divid. : 15 fr. par titre sur 48.000 act. 720.000 00

Fonds de prévoyance 281.904 17 Total égal 1.001.904 17

La situation active et passive de la société, au 30 juin dernier, s'établissait comme suit :

ACTIF	
Immobilisations :	
Trignac	2.534.687 36
Segré	150.409 34
Recherches de mines	65.680 84
Actionnaires (versements non appelés)	3 000.000 00
Approvisionnements et stocks	2.804.768 34
Caisses et banques	384.066 79
Effets à recevoir	644 566 15
Valeurs en portef. (oblig. Trignac)	59.279 35
Participations	220 000 00
Cautionnements	58.187 24
Retenues de garantie mémoire	
Acheteurs	967.374 17
Débiteurs divers	44.844 77
Créances douteuses	1 00
	<u>10.933.865 35</u>

PASSIF	
Capital	6 000.000 00
Amortissements sur immobilisations:	
Trignac	543.556 53
Segré	7.520 45
Salaires dus	94.090 00
Fournisseurs	461 559 26
Effets à payer	233 866 25

Créditeurs divers	349 730 41
Société de Trignac : compte,courant	1 906.868 45
Profits et pertes : bénéfice net	1.336 674 »
	<u>10.933.865 35</u>

En résumé, le capital réellement versé et le compte courant de Trignac forment un montant de 5 millions représenté à l'actif par les immobilisations (nettes d'amortissements) et les stocks ; ceux-ci, affirme le conseil, ont été évalués à un niveau ne laissant prise à aucun mécompte. La trésorerie est aisée. Les disponibilités immédiates atteignent en chiffres ronds 1 million, les approvisionnements et stocks réalisables, 2.800.000 fr., soit au total 3.800.000 fr., chiffres auxquels il convient d'ajouter 3 millions de versements à appeler et qui sont à la disposition de la société. Les exigibilités immédiates atteignent 1.100.000 fr et comprennent, en outre, le compte courant de Trignac qui s'élève à près de 2 millions ; au total 3 millions.

Les disponibilités immédiates couvrent donc les exigibilités de même nature et l'ensemble des valeurs réalisables surpasse donc de 3 millions le montant du passif total exigible.

Le compte courant de la Société de Trignac comporte les réalisations d'actif que cette société a pu effectuer, et une partie importante des sommes provenant du paiement des stocks repris par la Société de la Basse-Loire.

\*  
\*   \*

L'assemblée a approuvé les comptes, après que le président a eu fourni quelques indications dont les principales étaient demandées par lettre, par un actionnaire, non représenté à l'assemblée. Ces explications avaient trait à un bilan provisoire, que le conseil avait établi au 31 décembre 1907, et fait publier. Ce bilan accusait un excédent de 2 millions 772.000 fr. de l'actif sur le passif : l'actionnaire s'étonnait qu'un bénéfice de 2 millions 772.000 fr. obtenu pour 12 mois se fût transformé en un bénéfice de 1.336.674 francs pour 18 mois. Or, le mot bénéfice appliqué au solde du bilan intérimaire en question était impropre, cet excédent n'ayant été diminué d'aucun amortissement.

Les nominations provisoires de MM. Émile Boire <sup>26</sup> et Eudor Progneaux, aux fonctions d'administrateurs, en remplacement de MM. Rueff et Goudchaux, décédés, ont été ratifiées.

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 octobre 1908)

MM. Émile Boire, administrateur de la Compagnie P.-L.-M., et Eudor Progneaux, ancien directeur général de Trignac, ont été nommés administrateurs des Usines métallurgiques de la Basse-Loire.

---

<sup>26</sup> Émile Boire : administrateur des Chantiers de Saint-Nazaire (Penhoët) et du PLM.

## PETITES COULISSES PARLEMENTAIRES

Les cumulards

(*Gil Blas*, 6 janvier 1909)

[...] Vous pouvez juger de l'émoi que causerait le vote d'une loi du genre de celle que réclamait notre collaborateur, à l'opposition par laquelle a été reçue la proposition que M. Zévaès a déposée en 1906, qui tendait à interdire aux députés de faire partie des conseils d'administration des sociétés financières.

Pensez donc ! Qu'est-ce que dirait ... M. Georges Berger, président des Forges de Trignac [poste cédé à Démarest depuis 1907]... ? [...]

Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue sous la présidence de M. Démarest, président du conseil d'administration, assisté de MM. Louis Bernard et Nutignon <sup>27</sup>, scrutateurs, et de M. Terquel [Terquem], secrétaire.

7.316 actions étaient présentes ou représentées.

Messieurs,

L'existence de notre société est aujourd'hui limitée à l'exécution des conventions passées avec la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire.

Conformément à ces conventions, la société de la Basse-Loire a achevé de racheter nos approvisionnements et le débit de son compte courant est passé de fr. 1.561.394.36 à fr. 1.935.495.14. Elle nous a, de plus, crédités, à titre de loyer complémentaire, d'une part de bénéfice de fr. 164.541.75 qui portera, comme vous savez, intérêts à 4 % l'an en notre faveur.

Vous vous rappelez qu'il est stipulé aux articles 8 et 9 des conventions, qu'à l'expiration ou en cas de résiliation du bail, la société de Trignac devra prendre et conserver pour son compte, au prix de revient, les immeubles, matériel et accessoires acquis ou établis par la société locataire, déduction faite des amortissements effectués conformément aux stipulations de l'article 6. Il nous a paru qu'il y avait lieu de déterminer chaque année, les sommes que devrait notre société en cas de cessation du bail — sous réserve de l'indemnité de fr. 1.500.000 en cas de résiliation anticipée. C'est un travail minutieux et qui exige de sérieuses connaissances techniques, car il s'agit de bien distinguer ce qui est réfection et ce qui est entretien et, dans certains cas où la distinction est difficile, d'établir un compromis avec les locataires.

Nous avons été heureux de pouvoir le confier à un ingénieur, qui est une autorité, M. Monnier, professeur à l'École centrale.

M. Monnier a constaté que les dépenses d'outillage nouveau ou de réfection d'outillage à porter éventuellement au débit de la Société de Trignac pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1907 s'élevaient à 1.322.573 fr. 14.

Celles de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1908, seront certainement encore plus élevées, car la Société de la Basse-Loire a pressé, au cours du dernier exercice, la transformation de l'usine et la mise en exploitation des mines de Segré, de manière à posséder tous ses moyens d'action lorsque se produira la reprise métallurgique. Il vous intéressera à ce propos, de savoir que la Société de la Basse-Loire, grâce aux améliorations qu'elle introduit dans nos usines, va employer une proportion croissante

---

<sup>27</sup> Eugène Nutignon (et non *Nutignon*)(1865-1931) : de la maison [Albert Del Porto et Cie](#).

des minerais de pays, ce qui se traduira par une diminution du prix de revient de la fonte.

Vous aurez à élire un administrateur, le mandat de M. Terquem venant à expiration ; les administrateurs sortant sont, comme vous savez, rééligibles.

Vous avez également à nommer un commissaire des comptes et un commissaire suppléant, et à fixer leur rémunération.

Enfin, Messieurs, vous aurez à fixer à nouveau l'allocation du conseil.

.....

## ALLOCUTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Avant de mettre aux voix les résolutions, je dois vous informer d'un fait qui s'est produit à la veille de l'assemblée. J'ai reçu hier la démission de M. de Sinçay comme administrateur.

Le conseil n'a pas eu le temps d'en délibérer ; quelques-uns d'entre eux n'apprendront cette démission que par la communication que je vous fais. Vous aurez à voir si vous voulez nommer aujourd'hui même un nouvel administrateur ou si vous désirez laisser au conseil le soin de pourvoir au remplacement à M. de Sinçay dans une de ses plus prochaines séances.

Vous aurez aussi à statuer sur le montant des jetons de présence à allouer au conseil. Je dois vous déclarer que si cette résolution n'était pas votée, le conseil tout entier se retirerait.

Un actionnaire. — Le conseil est-il en nombre ?

Le président. — Par suite de la démission de M. de Sinçay le conseil se trouve réduit à quatre. Il y a donc urgence à ce qu'on nomme un nouvel administrateur.

Un actionnaire. — On pourrait nommer M. Mutignon, ici présent, administrateur.

Un scrutateur. — Il serait plus rationnel de laisser au conseil le soin de choisir le nouvel administrateur, mais si l'assemblée désire statuer aujourd'hui même, je proposerai la candidature de M. Dumas, ingénieur des Arts et manufactures.

Le président. — Dans ces conditions vous voudrez bien voter sur cette nomination. Le conseil n'a absolument aucune opinion à émettre à cet égard.

Après pointage, M. Dumas est nommé administrateur par 346 voix contre 327 à M. Mutignon et 5 abstentions.

\*  
\*   \*  
\*

Personne ne demandant plus la parole les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, et celui du commissaire, approuve le rapport du conseil, le bilan et les comptes tels qu'ils lui sont présentés et donne *quitus* au conseil de sa gestion.

2. L'assemblée générale nomme M. Turquel [Terquem], administrateur pour six ans.

3. L'assemblée nomme M. Picard, commissaire des comptes pour l'exercice 1909 et fixe son indemnité à 300 francs. Elle nomme M. Brull, commissaire adjoint pour faire le rapport dans le cas où M. Picard serait empêché d'accomplir son mandat.

4. L'assemblée générale fixe à 10.000 francs le montant des jetons de présence à allouer au conseil tendant l'exercice 1909.

La cinquième résolution est adoptée à la majorité.

5. L'assemblée générale nomme M. Louis Dumas, administrateur en remplacement de M. Sinçay, démissionnaire.

---

Forges de Trignac  
(*Gil Blas*, 28 mai 1909)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juin 1909)

L'assemblée générale a eu lieu hier, sous la présidence de M. Démarest. Le solde créditeur du compte de profits et pertes pour l'exercice 1908 s'élève à 227.110 francs, qui, venant en déduction du solde débiteur de ce compte, provenant des exercices antérieurs, 2.175.049 francs, laisse au débit du compte général de profits et pertes une somme de 1.947.939 francs. Les actionnaires ont approuvé les comptes et réélu M. Terquem administrateur sortant. Une somme de 10.000 francs a été allouée au conseil à titre de jetons de présence. M. Paul Dumas, ingénieur a été nommé administrateur, en remplacement de M. Edgar de Sinçay, démissionnaire.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Mines métallurgiques de la Haute-Loire [*sic* !]  
(*Gil Blas*, 16 octobre 1909)

L'assemblée générale annuelle ordinaire a eu lieu hier, sous la présidence de M. Jules Bernard ; il était assisté de MM. [Henri] Chabert, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], et Louis Bernard <sup>28</sup>, scrutateurs. Les résultats de l'exercice 1908-1909 ont été influencés par la crise métallurgique et, surtout, par les travaux entrepris aux usines dont les conditions normales de marche ont été continuellement entravées. Le conseil a continué pendant cet exercice la préparation des usines, ainsi que les aménagements nécessaires à leur exploitation. La production des hauts fourneaux de Trignac devenant insuffisante pour répondre à la fois aux besoins des aciéries et de la clientèle, la société a, pour augmenter ses disponibilités en fonte, pris en location, avec promesse de vente, les hauts fourneaux de Pauillac, évitant ainsi l'immobilisation immédiate correspondante à l'installation complète des deux nouveaux hauts fourneaux. La société se trouve donc avoir, de ce fait, à sa disposition cinq hauts fourneaux. Les produits de l'exploitation se sont élevés à 1.601.627 fr. 87, laissant après déduction des frais généraux, charges et amortissements, un bénéfice distribuable de 593.509 francs 98, permettant la distribution d'un dividende de 10 francs aux 48.000 actions, soit 480 000 francs, et de reporter à nouveau, appartenant exclusivement aux actionnaires de la Basse-Loire, 113.509 fr. 98. Après avoir entendu la lecture des rapports, les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions soumises.

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire

---

Assemblée générale du 14 octobre 1909  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 octobre 1909)

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Depuis la clôture du dernier exercice nous avons eu le regret profond de perdre un de nos administrateurs, M. François Cornesse, décédé le 19 juillet.

---

<sup>28</sup> Louis Bernard (1869-1940) : frère de Jules. Associé d'[Hirschler et Cie](#), banquiers à Paris.



M. Cornesse, un des premiers, s'était rendu compte de l'avenir que pouvaient avoir les usines de Trignac. Il avait apporté toute son expérience à l'étude d'un projet de réorganisation. Il n'a cessé, jusqu'à ses derniers moments, de nous aider de son concours le plus intelligent et le plus dévoué et nous garderons de sa féconde collaboration, un souvenir reconnaissant.

Nous avons l'honneur de vous présenter les résultats de l'exercice 1908-1909.

Ces résultats ont été influencés par la crise métallurgique et surtout par les travaux importants entrepris à nos usines, dont les conditions normales de marche ont été continuellement entravées.

Comme nous vous en avons entretenus lors de la dernière assemblée générale, nous avons continué, pendant cet exercice, la préparation de nos mines, ainsi que les aménagements nécessaires à leur exploitation.

Aux usines, nous avons poursuivi l'exécution de notre programme progressif de transformation, pour améliorer et développer nos moyens de production.

La production de nos hauts fourneaux de Trignac devenant insuffisante pour répondre à la fois aux besoins de nos aciéries et de notre clientèle, nous avons, pour augmenter nos disponibilités en fonte, pris en location avec promesse de vente, les hauts fourneaux de Pauillac, évitant ainsi l'immobilisation immédiate correspondante à l'installation complète de deux nouveaux hauts fourneaux.

Notre Société se trouve donc avoir, de ce fait, à sa disposition, cinq hauts fourneaux.

#### Mines

Nous avons continué les travaux de reconnaissance de notre gisement minier de Segré et nous en avons commencé l'exploitation.

Nos prévisions se confirment de plus en plus.

La région minière de Segré est de même formation que la région minière normande, actuellement exploitée.

L'épaisseur moyenne des couches que nous avons reconnues atteint quatre mètres, et le minerai, qui a donné d'excellents résultats aux hauts fourneaux, présente le sérieux avantage de n'avoir pas besoin de calcination.

Sa teneur en fer, à l'état naturel, varie de 47 à 52 %.

Concession de l'Oudon. — Nous avons aménagé la descenderie du « Minguet » ; deux niveaux sont actuellement en exploitation, un troisième en traçage.

Au pied d'une descenderie établie suivant le pendage, à 118 mètres du jour, la couche de minerai atteint 4 m. 50 de puissance.

Concession de La Ferrière. — En raison de l'importance de cette concession, nous avons entrepris l'aménagement d'un puits d'extraction et l'établissement d'un câble transporteur de 3 kilom. 730 de longueur jusqu'à la gare de La Ferrière de Flée.

Les terrains nécessaires ont été acquis, le câble est en construction, l'exploitation commencera avant la fin de l'année courante.

Les travaux miniers préparatoires sont très avancés, Un étage est tracé sur une longueur de 300 mètres et le fonçage du puits atteint, actuellement, le niveau du second étage.

La puissance de la couche varie de trois à cinq mètres.

Concession du Bois. — Les travaux de reconnaissance dans cette concession ont découvert un minerai de fer oligiste, particulièrement riche, dont la teneur moyenne dépasse 55 %.

La formation comprend trois petites couches, régulières et parallèles, d'une épaisseur totale de trois mètres, séparées par un faible intervalle stérile.

Nous poursuivrons activement, cette année, les travaux de reconnaissance dans cette troisième concession.

#### Usines de Trignac

Services généraux. — Nous avons modifié le régime des eaux. Toutes les vapeurs d'échappement ont été ramenées en un point unique, constituant ainsi un circuit complètement fermé des eaux de condensation. C'est dans ce circuit, qui est un circuit d'eau douce chaude, que seront prises les eaux d'alimentation des chaudières. Un réfrigérant refroidira les eaux d'arrosage qui constitueront également un circuit fermé complètement indépendant du précédent.

Les voies normales et étroites du réseau général des usines ont subi de grandes transformations pour rendre les manutentions plus rapides et plus économiques.

En prévision de l'augmentation de production, nous avons complété notre matériel roulant, par l'acquisition de nouvelles locomotives, wagons et wagonnets.

Aux hauts fourneaux, nous avons terminé l'installation de l'épuration des gaz, construit de nouvelles chaudières, et complété notre station centrale électrique par l'adjonction d'une nouvelle unité.

Aux Aciéries. — La nouvelle aciérie est en complété transformation, et nous procédons à un agrandissement considérable de ce service. Cette aciérie, une fois terminée, comprendra trois fours Martin-Siemens de 35 à 40 tonnes, un grand four oscillant capable de contenir 250 à 300 tonnes de métal, et sera dotée de tous les perfectionnements modernes permettant la transformation économique en acier, de la fonte liquide provenant de nos hauts fourneaux.

Notre ancienne aciérie, qui comprend quatre fours Martin-Siemens de 15 à 20 tonnes, a été perfectionnée dans ses aménagements, et enfin, nous avons augmenté notablement notre atelier de fonderie d'acier.

Aux Laminoirs. Nous avons continué l'amélioration de nos tôleries par le perfectionnement de leurs appareils et accessoires. Dans l'atelier de laminage des barres et profilés, nous poursuivons la transformation complète de notre train bloomer et de notre gros train, et nous créons de toute pièce un train moyen et un petit train commandé électriquement.

L'augmentation de tonnage provenant de nos installations nouvelles nous a conduits à prévoir une augmentation parallèle de nos moyens de finissage et d'évacuation.

#### Hauts Fourneaux de Pauillac

Nous avons procédé à la remise en état des fours à coke, des appareils à chauffer le vent, amélioré l'épuration des gaz et préparé, pour la mise à feu, le deuxième haut fourneau.

Grâce à l'activité de tout notre personnel, cet important programme de travaux aux mines et aux usines devant aboutir à la fois à une augmentation de notre production et à une diminution sensible de nos prix de revient, sera terminé à la fin de l'année courante.

Dans le bassin de Briey, nous suivons les demandes de concession de minerai de fer, dont nous avons entretenus l'an dernier.

Les résultats obtenus dans le bassin houiller des Deux-Sèvres, dans la concession de Saint-Laurs où nous avons des intérêts, ont été satisfaisants.

Situation financière

.....

---

## ABSORPTION DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ

Aciéries de Trignac

(*Le Capitaliste*, 17 mars 1910)

Les Aciéries de Trignac s'inscrivent à 137. Les actionnaires se sont réunis le 12 mars en assemblées générales extraordinaire et ordinaire, sous la présidence du président du conseil, M. Démarest.

L'assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à consentir à la Société des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, une promesse de vente de l'actif de la Société, moyennant le paiement d'une somme maximum de 2.700.000 fr. pour l'extinction du passif et de 3 millions à répartir entre les actionnaires, à raison de 125 fr. par titre.

Les actionnaires de la Société de Trignac auront un privilège de souscription dans l'augmentation de capital de la Société de la Basse-Loire à raison de une action nouvelle pour une action de la Société de Trignac. L'émission se fera à 240 fr. pour les actions de 125 fr. libérées de moitié, et comme elle devra précéder la répartition à faire aux actionnaires de la Société de Trignac, ceux-ci pourront, en souscrivant, remettre leurs actions Trignac, qui leur seront comptées au prix de 125 fr.

Les actions nouvelles de la Société de la Basse-Loire seront assimilées aux anciennes et porteront jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1909.

L'assemblée extraordinaire a, en conséquence, voté la dissolution et la liquidation de la Société de Trignac, et nommé liquidateurs, en leur donnant pleins pouvoirs, MM. Démarest et Terquem.

L'assemblée ordinaire, tenue immédiatement après, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé.

---

[Liquidation de l'ancienne société]  
(*Le Journal des finances*, 25 juin 1910)

La Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac est entrée en liquidation définitive, les Usines de la Basse-Loire ayant levé l'option qu'elles avaient sur les usines de Trignac. Depuis le 20 mai 1910 a lieu une répartition unique de 125 francs par action.

Les titres de cette société ne sont plus négociables à la Bourse depuis cette date.

---

NÉCROLOGIE  
Moïse Dreyfus  
(*Le Figaro*, 25 janvier 1911)

Les obsèques de M. Moïse Dreyfus, administrateur délégué des Ateliers et chantiers de la Loire, décédé en son domicile, 1, boulevard Beauséjour, auront lieu demain jeudi, dix heures. On se réunira à la maison mortuaire, L'inhumation se fera au cimetière Montparnasse

---

Demande en concession de mines  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 janvier 1911, p. 341)

La Société anonyme des usines métallurgiques de la Basse-Loire, dont le siège social est à Paris, 13, rue La-Fayette (9<sup>e</sup> arrondissement), représentée par M. Jules Bernard, président de son conseil d'administration, sollicite une concession de mines de fer sur le

territoire des communes de Fillières, Joppécourt, Serrouville, Mercy-le-Haut, Preutin, Murville, Malavillers et Audun-le-Roman, arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle.

---

NÉCROLOGIE  
Émile Boire  
(*Le Journal des débats*, 27 juin 1911)

Les obsèques de M. Émile Boire, administrateur-directeur de la Société de Bourdon [sucrierie d'Aulnat (Puy-de-Dôme)], administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.M., de la Compagnie générale transatlantique (1904), de la Société des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, de la Société de la Basse-Loire, de la Compagnie fermière de Vichy, officier de la Légion d'honneur, ont été célébrées à dix heures, ce matin, en l'église Saint-Augustin.

Le deuil a été conduit par MM. André Boire, Marcel Trélat [Cie fermière des chemins de fer tunisien], Eugène Herscher [idem], fils et gendres du défunt ; Robert Trélat et Michel Herscher, ses petits-fils, et Wagner, son beau-frère.

L'inhumation a été faite au cimetière du Père-Lachaise.

---

La Conférence internationale de l'acier  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1911)

Bruxelles, 7 juillet 1911.

.....  
La délégation française, groupée autour de M. Dreux, président, comprend MM. Pralon (Denain-Anzin), Résimont (Nord et Est), Laurent et Solacroup (Marine), Progneaux et Bernard (Basse-Loire), de Janzé (Micheville), H. d'Huart (Senelle), René Fould et Limbourg (Pompey), Ducloux (Creusot), de Labriolle, Charbonnel et Freicks (Comptoir d'exportation).

.....  
Usines métallurgiques de la Basse-Loire  
Assemblée ordinaire du 24 novembre 1911  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 décembre 1911)

Extraits du rapport

Les résultats de cet exercice ont été influencés par la continuation des travaux très importants de transformation de nos usines suivant le programme que nous vous avons déjà exposé.

Ce programme, qui ne sera achevé que dans deux ou trois ans, doit nous permettre de tripler notre production primitive. Les perturbations amenées par ces travaux ont été heureusement en partie contrebalancées par l'amélioration du marché métallurgique, et les produits de l'exercice ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Comme l'importance et la richesse de nos mines se trouvaient confirmées par les recherches que nous y avons poursuivies, et par les résultats obtenus, nous avons été conduits à concevoir pour leur mise en exploitation intensive, un programme répondant à la valeur de ce domaine minier. Mais, en raison de l'importance des installations et du

temps nécessaire à leur réalisation, et, d'autre part, pour ne pas grever pendant une période trop longue la marche industrielle de notre société, nous avons été amenés à constituer pour l'exploitation de nos mines, une société autonome [Société des mines de fer de Segré].

Nous avons apporté à cette société nos quatre concessions, et les travaux d'installations et de préparation, pour 96.000 titres de 125 francs, soit 12 millions de francs sur un capital de 16 millions de francs.

Par convention spéciale, la production de ces mines devra, en premier lieu, assurer les approvisionnements nécessaires à nos usines.

#### Usines de Trignac

Hauts fourneaux. — Notre programme d'avenir nous a amenés à envisager l'installation de hauts-fourneaux de plus grande production que ceux qui existaient auparavant.

Nous avons donc décidé de construire au lieu et place du haut fourneau n° 5, qui vient d'arriver à bout de campagne, un haut fourneau muni de tous les perfectionnements modernes, et pouvant produire 250 t. par 24 heures.

Nous espérons que ce haut fourneau sera terminé, et prêt à fonctionner pour la mise en route de notre aciérie Thomas.

Nous avons dû, par suite, prévoir une production de coke beaucoup plus élevée, et nous nous sommes entendus avec la Société anonyme de carbonisation de Paris, qui construit, en ce moment, deux batteries de fours à coke avec récupération, pouvant produire 400 t. de coke par 24 heures.

Ces installations faites au compte de la Société de carbonisation, ne nous occasionnent aucune immobilisation. Elles deviendront notre propriété au moyen d'un amortissement prélevé sur les bénéfices.

Aciérie Martin. — Les besoins des chantiers navals qui nous entourent nous ont amenés à prévoir l'augmentation de cette aciérie, qui nous donne pleine satisfaction, par la construction d'un nouveau four de 40 tonnes.

Aciérie Thomas. — Les études relatives à l'établissement des aciéries Thomas ont été terminées, et les commandes passées nous font espérer la mise en marche de cette nouvelle aciérie dans les débuts de l'exercice 1912-1913.

Station centrale. — Le développement apporté à notre programme primitif, et les résultats satisfaisants obtenus par nos deux premiers moteurs de 2.100 HP (qui fonctionnent actuellement), nous ont amenés à en commander trois autres.

Laminoirs. — Pour compléter l'installation d'ensemble, nous avons décidé l'établissement d'un nouveau blooming à la suite de l'aciérie Thomas.

Ce blooming, commandé électriquement, permettra de desservir tous les autres trains, avec le minimum de frais possible.

Cette installation sera probablement mise en route en même temps que l'aciérie Thomas.

Terrains. — Pour permettre l'extension future de notre usine et assurer les dégagements des divers services, nous avons acquis 26 hectares de terrains contigus à notre propriété.

Carrières de castine. — Pour assurer nos approvisionnements en castine, nous avons acquis à Chaudefonds d'importantes carrières, dont nous poursuivons actuellement l'aménagement. Ces carrières fourniront, en outre, la chaux nécessaire à notre aciérie Thomas, ainsi qu'à la cimenterie que, d'accord avec la Société anonyme d'exploitations minières et industrielles, nous installons pour employer les laitiers de nos hauts fourneaux. La création de cet atelier est conçue d'après le même principe que celui des fours à coke.

Demande de concession. — Nous continuons à suivre tout particulièrement notre demande de concession de minerai de fer dans le bassin de Briey.

Hauts fourneaux de Pauillac. — La marche de ces hauts fourneaux a été normale. En raison de nos besoins de fonte, nous en avons renouvelé la location à la Société des hauts fourneaux de Pauillac.

Pertes et profits

Les produits de l'exploitation 1.807.429 21  
sont en augmentation de 750.000 fr. sur ceux de l'exercice précédent.  
Les charges étant de 592.459 15  
les bénéfices nets restant sont donc de 1.214.940 06

Dans les charges, nous comptons pour 28.000 fr. les contributions diverses de votre Société aux institutions de prévoyance créées aux usines en faveur du personnel.

Nous venons d'organiser, aux usines, une caisse complémentaire de retraite destinée à améliorer les conditions légales de la loi sur les retraites ouvrières pour les ouvriers qui auront eu de longs services dans vos usines. Nous dotons, cette année, cette caisse d'une somme de 12.000 fr. qui est, en fait, une charge bénévole que nous assumons, en plus de celle que nous impose la loi.

Nous tenons, de plus, à aider et à subventionner les diverses caisses de secours mutuels créées et dirigées par le personnel lui-même.

À ces sociétés, nous donnons, cette année, une subvention de 5 fr. par employé ou ouvrier participant, soit 6.000 fr.

De plus, nous dotons une nouvelle caisse créée sur nos instigations, pour combler une lacune des sociétés existantes, d'un premier fonds de réserve de 5.000 fr.

Enfin, nous réservons une somme de 5.000 fr. pour souscrire une assurance collective en cas de décès, en faveur du personnel qui verse les cotisations prévues par la loi sur les retraites ouvrières.

#### Répartition des bénéfices

Nous vous proposons la répartition suivante, conforme aux statuts :

Bénéfices de l'exercice	1.214.940 06
5 % à la réserve légale : 60.747 00	
5 % premier dividende au capital versé : 450.000 00	
	510.747 00
Sur le solde, soit :	704.193 06
10 % au conseil d'administration :	70.419 30
À la réserve d'amortissement :	250.000 00
Aux actions, pour compléter le dividende à 10 fr. : 270.000 00	590.419 30
Solde à reporter à nouveau	113.773 76
qui ajoutés au report de l'exercice précédent	152.590 88
donnent un total de bénéfices réservés de	266.364 64

#### Les résolutions

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1° Approbation des comptes et *quitus* aux administrateurs ; approbation, notamment, de l'apport fait à la Société des mines de fer de Segré, de ses concessions et installations minières

dans le bassin de Segré, contre une attribution de 96.000 actions de 125 fr. au nominal, soit 12 millions de francs.

2° Fixation du dividende à 10 fr. bruts par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912.

3° Ratification de la nomination comme administrateurs de MM. [André] Bénac <sup>29</sup> et Charles-Roux, en remplacement de MM. Moysse Dreyfus et Boire, décédés.

4° Nomination comme commissaires de MM. Louis Mill <sup>30</sup> et Savi.

5° Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

---

Grande-Bretagne  
La grève du charbon  
(*Le Journal des débats*, 17 mars 1912)

On ne signale aucun incident à Nantes, le 16 mars. – Par suite du ralentissement des arrivages de charbon anglais, la direction de l'usine de Trignac vient de se voir dans l'obligation de faire éteindre deux hauts fourneaux.

Cette décision réduit au chômage deux cents ouvriers. (*L'Information*.)

---

Les nouvelles concessions de mines  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 mars 1912)

.....  
En ce qui concerne la concession de mine de fer de Grande-Rimont à la *Basse-Loire*, nous avons dit que les autres demandes de cette société étaient rejetées. Cela s'entend que le Conseil d'État a jugé que cette société trouvait dans la concession de Grande-Rimont la qualité de minerai calcaireux qui lui était indispensable pour faire un lit de fusion convenable avec les minerais siliceux de Segré et que, dès lors, les autres demandes devenaient inutiles.

.....

---

Ateliers et Chantiers de la Loire  
(*Le Journal des finances*, 10 août 1912)

[...] Les ateliers de Saint-Nazaire et de Nantes sont alimentés en matières premières par les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, qui ont repris Trignac, et à la constitution desquelles les Ateliers et chantiers de la Loire ont pris un intérêt important. [...]

---

---

<sup>29</sup> André Bénac (1858-1937) : directeur du Mouvement général des fonds, il entre en 1904 à la Banque de Paris et des Pays-Bas qu'il représentera dans quantité de sociétés, à commencer par les Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

<sup>30</sup> Louis Mill (1864-1931) : gendre de Gaston Griollet (Chemin de fer du Nord, Forges et aciéries du Nord et de l'Est, Banque de Paris et des Pays-Bas). Avocat, député du Pas-de-Calais (1902-1906), fondateur de l'Alliance démocratique (1905), président du conseil de surveillance du *Temps* (1906), puis son directeur (1929) après rachat du quotidien par les grandes organisations patronales. Commissaire des comptes, puis administrateur des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (UMBL) à Trignac, administrateur des Mines de houille de Gouy-Servins et Fresnicourt, des Chantiers navals français à Blainville, [de la Société générale d'entreprises au Maroc et de la Construction marocaine](#).

Usines métallurgiques de Basse-Loire  
(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu hier, sous la présidence de M. Jules Bernard, président du conseil d'administration. Le dividende a été fixé à 10 fr. 50 par action. Les différentes réserves reçoivent 68.111 fr., et il est reporté à nouveau une somme de 19.003 fr.

Le conseil d'administration, dont le mandat arrivait à expiration, a été réélu.

Rappelons qu'il est composé de MM. Jules Bernard, Maurice Métayer, Mathieu Goudchaux <sup>31</sup>, André Bénac [Nord-Est + BPPB], Jean Cabrol, Jules Charles-Roux [Cie gén. transatlantique/Chantiers de l'Atlantique Penhoët] et Eudor Progneaux.

---

## DEUXIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL RACHAT DES MINES DE CHARBON DE FAYMOREAU

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE <sup>32</sup>

Assemblée générale ordinaire du 27 août 1913

(*Le Recueil des assemblées générales*, 21 août 1913)

---

<sup>31</sup> Mathieu Goudchaux (1880-1968) : fils de Moïse Edmond Goudchaux, 36 ans, banquier, et de Rosalie Heumann. Demi-frère de Jules et Louis Bernard. Banquier.

<sup>32</sup> Société anonyme constituée en 1907 pour une durée de 99 années.

Capital : 12 millions de francs, divisé en 96.000 actions de 125 francs, entièrement libérées, savoir :

48.000 actions représentant le capital primitif de 6 millions ;

24.000 actions créées en 1910 pour porter le capital à 9 millions, dont l'émission a eu lieu à 240 francs, en souscription réservée par préférence aux actionnaires de la Société des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac, conformément aux résolutions de l'assemblée extraordinaire du 8 mars 1910, qui a approuvé les conditions de l'acquisition de l'actif de cette Société par celle de la Basse-Loire (v. *Ass. gén.* 1910, fasc. IX, p. 435) ;

Et 24.000 actions émises en 1912 à 425 francs, pour porter le capital de 9 à 12 millions.

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 13 septembre 1913, à l'effet d'autoriser une nouvelle augmentation de capital de 12 à 15 millions.

Obligations : fr. 7.709.000, montant de 15.418 obligations formant avec 582 obligations déjà amorties, les 16.000 obligations 4 %, qui ont été émises en 1910 à 475 francs, remboursables au pair de 1911 à 1940, en vue du rachat de l'actif de la Société de Trignac, conformément aux résolutions de l'assemblée déjà citée du 8 mars 1910.

La présente assemblée générale du 27 août 1913 a autorisé le conseil d'administration à émettre une nouvelle tranche de 6 millions d'obligations.

Bons quinquennaux : En 1913, le conseil d'administration a procédé à l'émission de 6 millions de bons quinquennaux, en vertu de l'autorisation générale qu'il tenait des statuts.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° Une somme suffisante pour servir au capital un intérêt de 5 % sur le montant versé. Sur l'excédent des bénéfices, une fois ces prélèvements effectués, il est alloué 10 % au conseil d'administration.

Ensuite, il peut être prélevé un tiers au plus de l'excédent des bénéfices pour toute affectation qui serait faite par le conseil d'administration.

L'excédent restant disponible, après les prélèvements ci-dessus, est distribué aux actionnaires, à titre de dividende, à moins que l'assemblée générale sur la proposition du conseil ne décide de prélever sur cet excédent, soit toutes sommes destinées à la création d'un fonds de prévoyance dont elle déterminera le montant et l'emploi, soit toutes sommes affectées à des amortissements exceptionnels, ou à l'amortissement des actions par voie de tirage au sort, ou par tout autre mode.

Les actions et les obligations sont inscrites à la cote officielle, au comptant :

Cours du 30 août 1913 :

Actions fr. 420 00

Obligations (jouissance avril) 475 00



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jules Bernard, Lég. d'hon., président et administrateur délégué ; Maurice Métayer, off. Lég. d'hon., président du comité technique ; Mathieu Goudchaux, administrateur délégué ; Bénac, comm. Lég. d'hon. ; Jean Cabrol, Lég. d'hon. ; Charles-Roux, comm. Lég. d'hon. ; Eudor Progneaux, Lég. d'hon., administrateurs.

Commissaires des comptes : MM. Louis Mill et Savy, Lég. d'hon.

Siège social : à Paris, 13, rue Lafayette.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous avons terminé dans l'exercice 1912-1913 dont nous venons vous rendre compte, le programme de transformation que nous vous avons exposé lors des assemblées précédentes.

Vos usines sont dès maintenant en situation de fabriquer, dans des conditions économiques, un tonnage quadruple de celui qu'elles produisaient lors de leur reprise à la Société de Trignac. Nous devons cependant vous signaler que la mise au point de nos dernières installations, les plus importantes de notre programme, exigera la plus grande partie du semestre en cours.

Les résultats de l'exercice écoulé sont notablement supérieurs à ceux du précédent et continuent la progression des bénéfices réalisés par votre société depuis son origine.

Ils ont été obtenus sans le concours de nos dernières installations, et malgré les difficultés de marche inhérentes à la simultanéité de nos travaux neufs, grâce au zèle de la direction et du personnel de vos usines et à la situation favorable de la métallurgie en France.

En vue de réaliser le programme de stabilisation des matières premières, un des principaux éléments de prospérité de votre affaire, votre conseil a décidé de prendre une participation importante dans un syndicat constitué avec le concours des principales banques de la place, pour l'acquisition et la mise en valeur de deux charbonnages situés en Angleterre dans le comté du Kent, à proximité du port de Douvres.

Votre société a pris le contrôle de l'exploitation dans la Vendée, de la concession de Faymoreau, dont les charbons seront d'un appoint intéressant dans l'approvisionnement de vos usines.

Vos approvisionnements en minerai, charbon et castine, se trouveront ainsi assurés.

Vos usines complètement modernisées sont maintenant susceptibles de répondre à tous les besoins de produits d'acier Martin des chantiers qui les environnent, et qui viennent encore d'accroître notablement leur puissance par d'importantes et heureuses transformations. Elles peuvent, de plus, assurer en acier Thomas tous les besoins d'acier ordinaire de la région.

Nous pouvons donc espérer, dans les périodes calmes, des bénéfices correspondant à peu près à ceux de cet exercice, et dans les périodes identiques à celle qui vient de s'écouler, des bénéfices notablement supérieurs.

Le Bilan que nous vous présentons porte la trace de l'effort de production accompli cette année ; les résultats industriels de l'exercice ont été de 5.075.933 02 contre 2.777.302 91 l'an passé, soit une augmentation de 2 millions 298.630 11. Le Bilan met aussi en évidence la réalisation du programme de transformation de l'usine ; le poste des Immobilisations présente sur le bilan précédent, une augmentation de 13.326.755 77 et une augmentation de 1.026.335 83 aux Annexes industrielles. Nous croyons intéressant de vous présenter le tableau résumant l'exécution de ce programme de travaux.

USINES DE TRIGNAC

Hauts Fourneaux. — Le nouveau haut fourneau dont nous avons prévu l'an passé la mise à feu pour le premier trimestre 1913, a été terminé fin février, il commence à alimenter l'aciérie Thomas.

Aciérie Thomas. — Cette aciérie, susceptible de fournir 80.000 tonnes par an en marche de jour seulement, a été terminée à la fin de l'exercice.

Station centrale. — L'installation complète des 6 moteurs à gaz de 2.100 HP a été terminée dans les délais prévus ; la station est doublée d'une station de réserve à vapeur.

Laminoirs. — Le blooming électrique a été mis en marche au 1<sup>er</sup> juillet 1913. Les transformations du train à rails ont été achevées le 15 juillet, c'est-à-dire dans l'exercice en cours. Le nouveau finissage et l'aménagement des parcs de produits finis seront terminés à la fin de 1913. Nous avons organisé un parc à blooms doté de deux ponts roulants permettant la manutention rapide des blooms.

Parc à charbons. — Un parc à charbons a été créé pour les besoins intérieurs de l'usine. Il est desservi par un pont portique à grappin.

Atelier de broyage de scories. — Comme conséquence de la création de l'Académie Thomas, nous avons décidé la construction d'un atelier de broyage de scories, presque terminé actuellement, et nous avons préparé parallèlement, l'exploitation et la vente de ces engrais fort recherchés.

Briqueterie. — Nous avons construit et mis en exploitation une briqueterie de laitier qui nous a déjà fourni pour nos propres travaux d'excellents matériaux. Nous commençons à organiser la vente de ces briques.

Port de Saint-Nazaire. — Dans le but d'accélérer le déchargement des navires et de simplifier les manutentions, nous installons deux grues roulantes à grappin.

Maisons ouvrières. — Nous avons participé à la formation d'une Société d'habitations à bon marché qui doit édifier à Trignac des logements dans les conditions de confort et d'hygiène requises par les lois et règlements sur les Habitations à bon marché et dont bénéficiera notre personnel

#### ANNEXES INDUSTRIELLES

Les dépenses d'installation de ces annexes se sont augmentées de plus de un million de francs pendant cet exercice. On a terminé et mis en route l'usine de traitement des goudrons et l'usine de rectification des benzols. D'autre part, la cimenterie a été considérablement développée et dotée d'installations pour le triage systématique des laitiers granulés, ce qui permet la production rigoureuse de qualités déterminées de ciment.

Comme vous le savez, ces installations faites aux frais de sociétés d'exploitation sont amorties régulièrement par prélèvement sur leurs bénéfices propres et resteront, en fin de compte, la propriété de votre société.

#### CARRIÈRES DE CHAUDEFONDS

Les travaux d'installation sont aujourd'hui terminés et ces carrières vont entrer prochainement en exploitation lorsque les formalités pour le raccordement avec les Chemins de fer de l'État auront été accomplies.

#### MINES DE FER DE SEGRÉ

Nous sommes en mesure de vous donner les renseignements suivants sur l'état d'avancement des travaux de ces mines.

Les centres du « Minguet » et du « Charment » sont actuellement reliés aux gares par des transporteurs aériens qui fonctionnent régulièrement et dont la capacité a été prévue pour le tonnage important que ces puits produiront dans l'avenir.

Le premier siège établi dans la concession du « Bois » possède également un câble qui le relie à la gare de Noyant.

Les travaux des nouveaux puits du « Bois » et des « Aulnais » sont en pleine activité.  
Le programme de mise en exploitation progressive du bassin de Segré s'exécute donc avec la plus grande régularité.

Le dédoublement des voies de Segré vers Nantes et vers Saint-Nazaire est en cours d'exécution. Il viendra, à son heure, aider au débouché du minerai quand la période d'exploitation intensive des mines aura commencé.

#### ÉTUDE DU BILAN (en fr.) ACTIF

##### 1. — Immobilisations :

Usine et biens rachetés à la Société de Trignac 3.433.373 90

Moins amortissement 3.433.372 90

1 00

Licence de brevet 25.000 00

Moins amortissement 24.999 00

1 00

Frais d'émission et prime de remboursement des obligations 1.120.000 00

Moins amortissement 1.119.999 00

1 00

Frais d'émission des bons 5 % 240.000 00

Nous avons distrait du montant total des immobilisations, la valeur des installations anciennes de la Société de Trignac, qui se trouvent amorties depuis l'exercice précédent. Les dépenses de remise à neuf des installations et du matériel existants, pendant l'exercice, ont été intégralement amorties sur les prix de revient.

Usine de Trignac (installations nouvelles) :

Dépenses antérieures à l'exercice 16.430.129 03

Dépenses de l'exercice 12.467.799 09

28.897.928 12

Carrières de Chaudfond (installations nouvelles) :

Dépenses antérieures à l'exercice 351.387 02

Dépenses de l'exercice 810.763 35

1.162.150 37

Minières 271.448 10

Concession de Mine de la « Grande-Rimont » (frais de recherches) 70.709 94

Recherches de mines 1.047 75

Usine de Pauillac (travaux neufs) 260.567 80

Moins amortissement 260.566 80

1 00

Total des immobilisations 30.643.288 28

Les installations nouvelles de Trignac ont subi sur le précédent bilan une augmentation de 12.467.799 09 représentant les travaux exécutés pendant l'exercice et dont nous vous avons expliqué le développement.

Nous avons continué à laisser figurer au bilan pour la valeur des dépenses de recherches, la concession de la Grande-Rimont que votre société possède dans l'Est.

Nous avons jugé d'une sage politique d'amortir sur les résultats de cet exercice les travaux neufs exécutés à Pauillac, dans une usine dont votre société n'est que locataire.

À reporter 30.643.288 28

Report 30.643.288 28

L'ensemble des immobilisations, si l'on ne tient pas compte de cet amortissement, a

augmenté de Fr. 13.587.322 57.

2. — Actif conditionnel :

Annexes industrielles : Fours a coke, récolte et distillation des goudrons, usine à sulfate d'ammoniaque, traitement des benzols, cimenterie 2.626.93162

En augmentation de 1.026.335 83.

Contrebalancé, comme nous vous l'avons expliqué, par un compte spécial du Passif dont l'amortissement a déjà commencé.

3. — Actif à long terme :

Portefeuille et participations 13.798.187 00

Cautionnements 141.569 60

Retenues de garantie 192.815 68

moins : Provision 192.814 68

1 00

Créances litigieuses 41.701 39

moins : Provision 41.700 39

1 00

13.939.758 60

Nous vous rappelons que le Portefeuille comprend 12 millions d'actions des Mines de fer de Segré comptées à leur cours nominal. L'augmentation du Portefeuille et des Participations de 1.101.400 comprend la part prise par votre Société dans le Syndicat de charbonnages du Kent et diverses souscriptions dans les entreprises auxquelles il importait que votre société s'intéressât, notamment :

Les Fonderies de Saint-Nazaire\*, dont le capital a été formé en association avec les Chantiers de Penhoët à Saint-Nazaire. Ces fonderies comblent une lacune industrielle de la Loire maritime, tributaire jusqu'ici pour ses grosses pièces fondues de centres trop lointains.

Les Charbonnages de Faymoreau, dans la Vendée, dont nous avons parlé plus haut.

Les retenues de garantie, malgré les remboursements qui ont eu lieu, se sont accrues de 26.555 65 par suite de l'augmentation du tonnage des fournitures. Nous avons paré à cette augmentation des retenues en cours par prélèvement d'une provision équivalente sur les résultats bruts de l'exercice.

Il en est de même des Créances litigieuses qui ont augmenté de 20.187 25 pendant le cours de l'exercice.

4. — Actif disponible ou a court terme :

Caisses et banques 216.048 98

Effets à recevoir 164.595 23

Clients 1.791.095 36

Débiteurs divers 540.804 13

2.712.543 70

En augmentation de 233.896 46 sur le précédent bilan.

Approvisionnements et produits fabriqués 7.849.284 80

En augmentation de Fr. 982.687 79 du fait de l'élévation du tonnage de production.

Total de l'actif 57.771.807 00

En résumé, pendant l'exercice :

Les Immobilisations ont augmenté de 13.587.322 57

L'Actif conditionnel de 1.026.335 83

L'Actif à long terme de 1.026.635 00

L'Actif disponible de 233.896 46

Les Approvisionnements et Produits fabriqués de 982.687 79  
Soit au total une augmentation des Actifs de 16.856.877 65  
L'étude du Passif va vous montrer comment a pu être créée cette élévation de l'actif de votre société.

#### PASSIF

##### 1. — Capital et réserves :

Capital social	12.000.000 00	
Réserve légale	278.672 59	
Réserve d'amortissement	550.000 00	
Réserve d'amortissement des obligations		291.000 00
Réserve extraordinaire	5.500.195 45	
Réserve de prévoyance	3.200.440 83	
Provisions industrielles diverses	112.026 42	
	9.932.335 29	

##### 2. — Passif conditionnel :

Annexes industrielles : Fours à coke, cimenterie, etc. 2.534.443 36

Ce compte vient en contre-valeur des Annexes industrielles, comme nous l'avons déjà expliqué. Il représente les sommes dépensées par les constructeurs, et qui restent à amortir sur les bénéfices de ces exploitations, selon conventions. Cette année, ces amortissements ont joué pour 92.488 26

mais la plupart de ces usines à sous-produits n'avaient fonctionné que fort peu de temps encore.

##### 3. — Passif à long terme :

Obligations 7.709.000 00

La dette obligataire a baissé de 147.500  
somme équivalente aux obligations amorties pendant l'exercice, conformément au tableau du service des obligations.

Bons quinquennaux 6.000.000 00

Ces bons ont été émis le 15 mars 1913 conformément à l'autorisation générale que vous aviez donnée à votre conseil de contracter tous emprunts.

Nous vous demanderons de ratifier, en tant que de besoin, cette émission de bons par une résolution de la présente assemblée générale.

Nous allons vous demander d'étendre les pouvoirs que vous avez déjà confiés à votre conseil d'émettre, le cas échéant, et au mieux des intérêts de votre société, des obligations pour une nouvelle tranche de 6 millions de francs, complétant ainsi la décision de votre assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1910. L'examen qui va suivre du passif exigible va vous montrer la nécessité, pour votre société, de stabiliser définitivement sa situation extérieure.

Cette tâche est facilitée par la progression des bénéfices réalisés par vos usines, et la puissance de votre ensemble industriel.

##### 4. — Passif à court terme :

Banques et créditeurs divers	6.729.904 21
Effets à payer	2.403.529 44
Fournisseurs	5.148.74;0 17
Créditeurs divers	1.395.432 16
Main-d'œuvre	163.562 93
Retraites ouvrières	35.921 63
Coupons d'actions	33.460 38
Coupons d'obligations	6.902 13

Obligations à rembourser 14.916 00  
Intérêts courus mais non échus sur bons quinquennaux 87.500 00  
Intérêts courus mais non échus sur obligations 77.090 00  
16.096.959 05  
Total du passif 54.272.737 70

L'ensemble de ces comptes de Passif s'est élevé de 906.587 28.

L'augmentation de ses découverts en Banque jointe aux 6 millions de bons quinquennaux a permis à votre société de faire face à l'augmentation de l'Actif immobilisé et réalisable que vous venez de voir et que nécessite le développement de ses affaires.

La transformation profonde de son outillage industriel va permettre à votre usine de faire face, en toutes circonstances, à la situation du marché métallurgique.

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les produits bruts de r exploitation, sont de 5.075.933 02  
Ceux de l'an dernier étaient de 2.777.302 91  
soit en augmentation de 2.298.630 11  
Le total des charges a été de 1.595.866 97  
parmi lesquelles nous avons jugé utile de faire figurer les Amortissements industriels pour 591.839 56  
Les charges, en comparaison de l'an passé, sont donc de 1.004.027 41  
Celles de l'an passé étaient de 955.076 92  
soit, une augmentation réelle de 48.950 49

### SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS

Vous verrez figurer au détail du compte de Pertes et profits une somme de fr. 99.219, pour subventions et allocations diverses. Ces sommes comprennent les concours que nous donnons aux diverses oeuvres sociales de l'usine : Caisses de secours, assurances au décès, Caisse complémentaire de retraites, etc.

Nous tenons de plus à vous signaler l'effort considérable que nous avons fait en faveur des ouvriers de vos usines en leur accordant spontanément une augmentation importante des salaires. Nous avons pensé que ce sacrifice s'imposait en présence du renchérissement général de la vie.

Nous sommes convaincus que vous retrouverez la contrepartie de cette élévation des frais de production dans la stabilisation et l'augmentation de productivité d'un personnel qui sentira l'association effective qui existe dans vos usines entre le capital, la direction et le travail.

Tous nos efforts tendent à attacher le personnel aux usines en favorisant toutes les initiatives qui peuvent améliorer son sort, rendre sa vie plus agréable et assurer l'avenir de sa vieillesse.

Nous sommes convaincus d'être approuvés par vous dans cette voie.

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Nous vous proposons la répartition suivante, conformément aux statuts :

Bénéfices de l'exercice	3.480.066 05
-------------------------	--------------

5 % à la Réserve légale :	174.003 30	
5 % premier dividende sur le capital versé :	600.000 00	
	774.003 30	2.706.062 75
10 % au conseil d'administration :	270.606 25	
Aux actions pour compléter le dividende à 12,50	600.000 00	
À la réserve d'amortissement des obligations :	154.500 00	
À la réserve d'amortissement des bons :	500.000 00	
Amortissement des frais d'émission des bons :	239.999 00	
À la réserve d'amortissement :	600.000 00	
À la réserve de prévoyance :	300.000 00	2.665.105 25
Reste		40.957 50
Report de l'exercice antérieur		19.003 25
Report à nouveau		59.960 75

En raison de l'augmentation des bénéfices pendant le dernier exercice et en raison aussi de l'achèvement du programme de transformation de l'usine qui garantit les résultats de l'avenir, nous avons cru pouvoir vous proposer l'augmentation du dividende à fr. 12 50.

#### NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR ET NOMINATION DE DEUX COMMISSAIRES

Vous aurez à procéder à la nomination d'un administrateur, le mandat de M. Eudor Progneaux étant terminé en raison du roulement arrêté entre les membres du conseil et en exécution des statuts. M. Eudor Progneaux est rééligible.

Vous aurez, en outre, à nommer deux commissaires des comptes pour l'exercice 1913-1914.

Nous vous rappelons que les commissaires sortants, MM. [Louis] Mill et Savy sont rééligibles.

Nous vous prions d'accorder à vos administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, en raison des affaires qu'ils pourraient avoir à traiter avec notre société, soit personnellement, soit comme administrateurs d'autres sociétés ayant des rapports d'affaires avec la nôtre.

Il n'a été fait dans ces conditions, pendant l'exercice écoulé, que des opérations courantes.

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES [...]

#### ALLOCUTION DE M. JULES BERNARD, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Si vous me le permettez, je vais vous donner quelques explications complémentaires au rapport qui vient de vous être lu.

Dans le rapport, que nous vous avons soumis, nous venons de vous dire que les importants travaux figurant au programme de transformation de vos usines étaient terminés.

Je dois, cependant, appeler votre attention sur les modifications constantes qu'une usine de cette importance est appelée à effectuer, et, par contre, je puis vous dire que les modifications que nous serons appelés à faire, le seront sur les résultats des bénéfices, sans que votre future trésorerie ait à en souffrir.

Les résultats de l'exercice écoulé ont été notablement supérieurs à ceux de l'an dernier, et, cependant, le nouveau haut fourneau, l'aciérie Thomas, le blooming et le train à rails n'ont pu être utilisés dans l'exercice. La production d'acier aurait pu être supérieure de 75 % à celle que nous avons réalisée cette année.

Ceci exposé, nous pouvons jeter un coup d'œil en arrière, et vous parler de la progression des résultats obtenus par vos usines de Trignac :

	Bénéfices industriels	Bénéfices nets
Le premier exercice clos le 30 juin 1908 (18 mois)	2.937.000	1.336.000
L'exercice clos le 30 juin 1909 (12 mois)	1.600.000	338.000
L'exercice clos le 30 juin 1910 (12 mois)	1.031.000	861.000
L'exercice clos le 30 juin 1911 (12 mois)	1.800.000	1.214.000
L'exercice clos le 30 juin 1912 (12 mois)	2.777.000	1.822.000
L'exercice clos le 30 juin 1913 (12 mois)	5.075.000	3.500.000

Il y a donc là une progression tout à fait intéressante.

Je crois, cependant, devoir insister sur les quelques mois qui seront nécessaires pour la mise au point parfaite de nos nouvelles installations ; nous ne pourrons donc en tenir compte que pour une partie de l'exercice en cours.

Mais il est un point sur lequel il est nécessaire que je vous donne certaines explications :

Quelle que soit la nature des installations faites dans une usine, les résultats ne peuvent être assurés qu'autant que la matière première est obtenue à des conditions économiques et stables ; c'est là la base primordiale de toute affaire métallurgique.

Nous vous avons exposé, dans les différentes assemblées de notre société, le programme que nous avons suivi pour nos approvisionnements de minerais. Je vous rappelle, en passant, que les usines anciennes de Trignac s'approvisionnaient, en général, en minerai d'Espagne dont la valeur oscillait entre 17 francs et 27 francs ; qu'en regard de cet approvisionnement, les minerais de Segré, formant la base des minerais nécessaires à nos usines, nous seront fournis dans les environs de 9 francs, avec de grandes chances de voir ce prix réduit encore lorsque nous serons en pleine exploitation.

Quant aux charbons, de provenance anglaise et allemande, leur prix oscillait entre 15 fr. 50 et 27 francs. Ayant résolu le problème des minerais, il nous restait, en raison de cette énorme différence de prix que nous venons de signaler, à chercher à régulariser nos approvisionnements de charbons.

Nous vous avons dit, dans le rapport, mais sans nous étendre sur les conditions dans lesquelles le syndicat avait été formé, que nous avons pris une participation intéressante dans les charbonnages du Kent. Je tiens à vous donner quelques explications sur les conditions dans lesquelles ces charbonnages ont été achetés.



Leur prix, en dehors de la redevance usuelle en Angleterre par tonne extraite est payable : 50 % lorsque nos puits seront dans le charbon reconnu exploitable avec profit (j'emploie là la formule même du contrat) : et les autres 50 % lorsque toutes les sommes mises dans nos installations, y compris le premier versement, étant amorties, le capital investi recevra une rémunération supérieure à 10 %.

Nous sommes là donc dans des conditions d'achat parfaites, puisque nous ne courons aucun risque, et que les paiements n'auront lieu que sur de réels et intéressants résultats.

Nous ajouterons que le charbon a été reconnu par vingt à vingt-cinq sondages qui ont donné des résultats intéressants et que cinq puits sont, à l'heure actuelle, dans le charbon.

Pour compléter nos mélanges nécessaires à la fabrication du coke, nous avons pu prendre le contrôle sur la Société des mines de Faymoreau.

Cette société possède à 200 kilomètres environ de nos usines, dans la Vendée, quatre concessions s'étendant sur 22 kilomètres environ, dont une seule est, à l'heure actuelle, en exploitation.

Nous aurons, bien entendu, à mettre au point l'exploitation de la concession actuelle, et à prévoir, pour l'avenir, les installations nécessaires à la mise en valeur du reste de ce bassin.

Les décrets de concessions autorisent également l'exploitation de schistes bitumineux que possède la Société de Faymoreau, et sur lesquels nous faisons faire à l'heure actuelle, des travaux de reconnaissance et d'analyse, et qui, jusqu'alors, semblent devoir nous apporter des résultats certainement très intéressants.

Nous aurons donc complété ainsi nos approvisionnements de charbons, et terminé notre programme général des approvisionnements de vos usines.

Il nous reste, maintenant, à vous entretenir de la stabilisation définitive de la trésorerie de votre société, et c'est pour pouvoir vous donner des explications justifiant l'opération que nous allons faire, que nous avons avancé la date de notre assemblée annuelle. Vous nous excuserez donc de vous déranger peut-être deux fois, mais nous tenons à ce que vous soyez parfaitement au courant de la situation, au moment où l'opération de trésorerie dont nous allons vous entretenir devra être effectuée.

La stabilisation de notre trésorerie est la régularisation finale du vaste programme de transformations faites à vos usines.

Les résultats obtenus justifient les efforts faits, et nous pourrions envisager sans crainte toute situation métallurgique qui se présenterait.

Il est un point sur lequel je tiens à insister cependant encore ; c'est que votre société ne comporte pas seulement vos usines de Trignac, mais un véritable ensemble industriel, et nous devons tenir compte, à l'avenir, au point de vue des résultats, des bénéfices qui devront provenir de nos exploitations de fer, charbon et électricité ; bénéfices qui seront certainement un facteur important venant se joindre aux résultats que vous êtes en droit d'obtenir maintenant de vos usines.

En vue de cette régularisation de trésorerie dont nous vous avons entretenus, nous avons trouvé encore, auprès des grandes banques de la place, et principalement de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et de la Société Générale, le concours qu'elles nous avaient toujours donné dans l'œuvre que nous avons entreprise, ce dont nous sommes heureux de pouvoir les remercier.

Ces banques ont accepté de constituer un syndicat de garantie d'une augmentation de capital de 3 millions, que nous vous demanderons, à une assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 13 septembre, de vouloir bien ratifier.

Les conditions de l'émission, en raison de la situation générale des marchés, seront un peu moins favorables à la Basse-Loire que celles de la dernière opération faite, et nous avons estimé que cette opération était nécessaire, notre programme étant

terminé, et que nous compenserions largement, du fait de cette stabilisation, cette légère diminution.

Les actionnaires auront ainsi, par contre, l'occasion de rentrer, dans des conditions meilleures pour eux, dans une affaire dont l'avenir est maintenant parfaitement assuré.

Il peut sembler prématuré de vous entretenir des résultats que nous pouvons espérer de l'exercice en cours, puisque deux mois à peine se sont écoulés depuis le début de l'exercice.

Vous savez, probablement, qu'on a constaté un fléchissement sur le marché mondial de la métallurgie, fléchissement dont nous subissons le contrecoup en France.

Je puis, cependant, vous dire que, à moins d'événements tout à fait imprévus, en raison de votre carnet de commandes, et du rendement que nous pouvons compter obtenir de notre usine, le prochain exercice sera au moins équivalent à celui qui vient de s'écouler.

## RÉSOLUTIONS [...]

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve, en tant, que de besoin, l'émission de 6 millions de bons quinquennaux effectuée par décision du conseil d'administration en mars 1913, en vertu de l'autorisation générale qu'il tenait, de l'article 22 des statuts.

Elle autorise, pour l'avenir, le conseil d'administration à contracter dans les conditions et au moment qu'il jugera opportun, au mieux des intérêts de la société, et en dehors de l'autorisation donnée précédemment par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1910, une nouvelle tranche de 6 millions d'obligations.

Au cas où le conseil jugerait préférable d'émettre des bons à court terme, le montant de ces bons rentrerait dans l'autorisation susdite.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité. 38.207 actions étaient présentes ou représentées.

---

### Usines métallurgiques de la Basse-Loire (*Le Capitaliste*, 4 septembre 1913)

Les Usines métallurgiques de la Basse-Loire se traitent à 415 et 418. L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 27 août sous la présidence de M. Jules Bernard. Il résulte de la lecture du rapport que les Usines de la Basse-Loire sont dès maintenant en situation de fabriquer, dans des conditions économiques, un tonnage quadruple de celui qu'elles produisaient lors de leur reprise à la Société de Trignac. La mise au point des dernières installations exigera encore la plus grande partie du semestre en cours.

Les résultats de l'exercice sont véritablement supérieurs à ceux du précédent et ils sont d'autant plus intéressants à signaler qu'ils ont été obtenus sans le concours des dernières installations. Ces résultats se chiffrent par 5.075.933 francs contre 2.777.302 fr. l'an passé, soit une augmentation de 2.298.630 fr. Les bénéfices nets s'élèvent à 3.480.066 fr., permettant la distribution d'un dividende de 12 fr. 50.

Le président a donné à l'assemblée de très intéressants renseignements complémentaires au rapport. Il a dit, notamment, que les modifications futures de l'usine seront faites sur les résultats des bénéfices, sans que la trésorerie ait à en souffrir. D'autre part, le conseil s'est efforcé d'obtenir les matières premières à des conditions économiques et stables. Les minerais de Segré sont fournis dans les environs de 9 fr., alors que Trignac s'approvisionnait en minerais d'Espagne dont le prix oscillait

entre 17 et 27 fr. Quant aux charbons, afin de régulariser les approvisionnements, le conseil a pris une participation intéressante dans divers charbonnages du « Kent » et il obtenu le contrôle sur la Société des mines de Faymoreau (Vendée). Il reste à stabiliser la trésorerie et, à cet effet, il sera proposé aux actionnaires, le 13 septembre, d'augmenter le capital de 3 millions.

Enfin, parlant de l'exercice en cours, et à moins d'événements imprévus, le président a annoncé qu'il sera au moins équivalent à celui qui vient de s'écouler.

Les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions et autorisé le conseil d'émettre une nouvelle tranche de 6 millions d'obligations ou d'émettre des bons à court terme.

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire  
Augmentation de capital  
(*Le Capitaliste*, 18 septembre 1913)

Les Usines métallurgiques de la Basse-Loire sont fermes à 412 et 415. Les actionnaires de cette société, réunis avant-hier en assemblée extraordinaire sous la présidence de M. Jules Bernard, ont décidé, à l'unanimité, de porter le capital de 12 à 15 millions par la création de 24.000 actions nouvelles de 125 fr. ; le prix d'émission et le droit de préférence qui sera réservé aux anciens actionnaires seront fixés ultérieurement par le conseil.

Cette augmentation de capital est la conséquence naturelle des progrès sans cesse grandissants de la société qui a pu, malgré les importants travaux qu'elle a entrepris depuis plusieurs années aux Usines de Trignac, présenter des bilans accusant une progression constante des bénéfices, progression atteignant, pour le dernier exercice clos le 30 juin 1913, 3.500.000 fr. de bénéfices nets contre 1.860.000 fr. pour l'exercice précédent, et ceci sans que les Usines aient pu profiter de la partie la plus importante des nouvelles installations.

Enfin, grâce à cette augmentation de capital, la société se trouvera dans une situation absolument saine et assurée de faire des bénéfices importants par rapport au capitaux engagés.

Profitant d'une situation géographique unique, elle se développera en recueillant, en outre, les avantages qui lui donneront progressivement ses participations dans les mines de Segré, les charbonnages du Kent et ceux Faymoreau, en pleine voie de développement.

---

Sommaire des revues  
*L'Évolution économique, financière et politique*  
(*Le Temps*, 15 avril 1913)

Les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, par Charles Tarril.

---

Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB]  
(*Le Temps*, 29 septembre 1913)

[...] Parmi les opérations auxquelles la Banque de Paris et des Pays-Bas a participé en 1912, il convient de mentionner : ... l'augmentation du capital ... des Usines métallurgiques de la Basse-Loire...

---

Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire-Penhoët)  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> octobre 1913)

[...] Une fonderie importante, qui permettra aux Chantiers de Penhoët d'obtenir dans des délais particulièrement courts les grosses pièces de machines qui leur seront nécessaires, vient d'être constituée par eux et les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, et va être mise en activité dès le mois prochain. [...]

Le marché du [cuirassé *Lorraine*] est d'août dernier. On a pu l'amener au degré d'achèvement où il est en treize mois, grâce au voisinage des Usines de Trignac qui ont fourni toutes les matières métalliques. Ces usines vont fournir également la presque totalité des tôles et profilés du nouveau paquebot *Paris*, dont M. [Pierre] Baudin a posé le premier rivet avant le lancement de la *Lorraine*. Ce paquebot de 37.000 tonnes de déplacement sera lancé en octobre 1914. On peut dire ainsi que les Chantiers de Penhoët sont en mesure de faire chaque année un navire du plus fort tonnage.

---

## PARTICIPATION DANS L'OUENZA

Les actionnaires de la Société de l'Ouenza  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1914)

Usines [métallurgiques] de Basse-Loire [UMBL][à Trignac]	645
J[ules] Bernard	10
Total	20.000

---

Le ministre de Grèce à Saint-Nazaire  
(*Le Figaro*, 15 juin 1914)

Ainsi que nous l'avons annoncé, S. Exc. M. Romanos, ministre plénipotentiaire de Grèce, a posé samedi, aux Chantiers de Saint-Nazaire (Penhoët), le premier rivet du cuirassé commandé par le gouvernement hellénique.

... MM....Jules Bernard, président des Usines métallurgiques de la Basse-Loire...

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 décembre 1914, p. 852-853)

Ce n'est pas une A.G. mais simplement une réunion officieuse que les actionnaires de la société des UMBL ont tenue le 17 novembre courant au siège social.

Le président du C.A. a, au cours de cette réunion, déclaré que la mobilisation du personnel, en raison de l'état de guerre, n'avait pas permis de terminer les comptes de l'ex. 1913-1914, clos le 30 juin dernier. Cependant, il a pu annoncer aux actionnaires que les bénéfices industriels s'approchaient sensiblement de ceux de l'ex. précédent qui

étaient de 5 MF, mais il est impossible d'indiquer les bénéfices nets en raison des circonstances.

Afin de ne pas laisser les usines complètement arrêtées, le conseil s'est efforcé de réunir quelques équipes et il a pu obtenir du ministère de la Guerre le rappel d'une certaine quantité de personnel. « Nos usines marchent donc, a ajouté le président, mais pas dans leur plein, et je suis heureux de vous informer qu'elles apportent un réel concours à la défense du pays. »

Comme on le sait, la Société possède d'importants intérêts dans les Mines de Segré et les Charbonnages de Faymoreau. Les renseignements suivants ont été fournis sur ces deux sociétés. Les Mines de Segré ont été complètement arrêtées au début de la mobilisation, mais, depuis, il a pu être reconstitué des équipes qui entretiennent la mine en bon état en vue de la reprise de l'exploitation. La même politique a été suivie pour les Charbonnages de Faymoreau qui peuvent, à l'heure actuelle, écouler facilement leur production.

« En résumé, a déclaré le président, la reprise partielle de la marche de vos usines nous permet, à l'heure actuelle, de payer les coupons d'obligations et de nos bons quinquennaux et de régler tous nos fournisseurs. Quant à nos crédits en banques, ils sont largement couverts par notre actif mobilisable. »

---

VALEURS DE GUERRE  
(*Le Journal des finances*, 4 décembre 1915)

Les Usines [métallurgiques] de la Basse-Loire ont réalisé, au cours de l'exercice 1914-1915 clos le 30 juin dernier, un bénéfice net de 3.391.311 fr. au lieu de 3.207.390 fr. pour l'exercice précédent.

Cette société exploite l'usine de Trignac qui possède trois hauts fourneaux. Elle s'alimente en minerai de fer aux mines de Segré qui lui appartiennent ; son combustible lui vient d'Angleterre, où elle a pris un intérêt dans deux charbonnages du comté de Kent.

Le bénéfice net de l'exercice 1913-1914 ayant été reporté à nouveau, le solde disponible est actuellement de 6.498.293 francs et permet la répartition d'un dividende de 20 fr. par action, alors que, l'an dernier, il n'avait été rien distribué.

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire

Assemblée générale ordinaire du 30 novembre 1915  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1915)

COMPTE-RENDU STÉNOGRAPHIQUE

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 30 novembre dernier, sous la présidence de M. Jules Bernard, président du conseil d'administration, qui appelle comme scrutateurs Les représentants de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la maison [L. Bernard et Cie](#).

M. Bauret, directeur, remplit les fonctions de secrétaire.

44.096 actions, sont présentes ou représentées. Il est donné lecture du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Messieurs,

L'exercice 1914-1916, dont nous avons l'honneur de vous rendre compte, a débuté un mois avant la mobilisation, qui est venue désorganiser complètement nos services.

Nous nous sommes donc appliqués tout d'abord à une remise en marche progressive de nos usines.

Les besoins de la Défense Nationale nous ont amenés à développer des fabrications nouvelles, telles que le métal à projectiles, ainsi que le métal à boucliers offensifs et défensifs. — Nous avons poussé en outre tout spécialement nos fabrications de tôles chaudières, particulièrement nécessaire aux poudreries.

Grâce à notre situation géographique, nous avons pu recevoir régulièrement les approvisionnements nécessaires au fonctionnement de nos usines. Les installations nouvelles, poursuivies malgré les difficultés du moment, ont contribué à nous permettre de vous présenter un bilan dans lequel les bénéfices bruts s'élèvent à fr. 5.601.743 17, en augmentation de 309 496 fr. 59 sur ceux de l'année précédente.

Les bénéfices nets sont de fr. 3.391311 07

#### Usines de Trignac

Travaux neufs pendant l'exercice. — Depuis la dernière assemblée, c'est-à-dire depuis mai 1915, nous avons poursuivi l'exécution des travaux d'aménagement de sortie des gros profilés et de chargement des barres.

Ces aménagements doivent nous permettre, d'une part, d'accroître la production de notre train à rails et à poutrelles, et d'autre part nous faciliter le chargement rapide de tous ces produits qui, jusqu'à présent, nécessitait un nombre d'ouvriers considérable.

Pendant cette période, nous avons transformé notre moyen mill et augmenté la puissance de notre train à rails. Nous avons également commencé l'installation d'un mélangeur à fonte qui libérera notre ancien four mélangeur et nous permettra d'affecter ce dernier à la fabrication d'acier Martin, pour lequel nous avons, de la part de l'administration de la guerre, des demandes supérieures à nos moyens de production actuels. Dans l'intention même d'accroître notre production d'acier Martin, dont nous prévoyons des besoins croissants, nous avons commencé l'étude de deux nouveaux fours de 50 tonnes, qui seront construits dans le prolongement de notre nouvelle aciérie Martin.

Un certain nombre de travaux moins importants et d'ordre général ont été également exécutés, soit pour faciliter les déchargements des wagons dans l'intérieur des usines, soit pour améliorer les réfectoires et les salles de repos des ouvriers.

#### Annexes industrielles (cimenterie, fours à coke, etc.)

La cimenterie n'a été remise en route que pendant les derniers mois de l'exercice, ainsi que nos fours à coke. La marche de ces annexes nous donne entière satisfaction.

#### Carrières de Chaudefonds

Ces carrières n'ont pu également être remises en exploitation, pour assurer la marche de notre haut fourneau et de nos aciéries. que vers la fin de l'exercice.

#### Mines de fer de Segré

La mobilisation a enlevé à cette société la presque totalité de son personnel. Elle a pu toutefois, avec le personnel restant, assurer l'exhaure dans les mines et l'entretien des galeries et chantiers, et poursuivre certains travaux de préparation qui, tout en lui procurant un stock de minerai appréciable, doivent lui faciliter une reprise rapide et active de l'exploitation.

Elle a, de plus, continué et en partie achevé certaines installations, en vue de l'emploi général rationnel et économique de l'énergie électrique dans ses travaux.

#### Mines de Faymoreau

Les résultats d'exploitation ont été satisfaisants, les mines ayant pu continuer à fournir des charbons et des briquettes aux industriels travaillant pour la Défense nationale.

Le travail a été développé normalement dans la mesure compatible avec le nombre restreint d'ouvriers non mobilisés.

On étudie la création d'un nouveau siège d'exploitation, destiné à mettre mieux en valeur la concession dite de Faymoreau, qui est la plus connue et où les réserves en charbon sont importantes.

Ce siège, dont les travaux ne pourront être entrepris qu'après les hostilités, permettra de fournir aux Aciéries de Trignac un sérieux appoint de charbon.

On pourra ensuite envisager la mise en valeur des autres concessions de la société.

#### Charbonnages du Kent

Les travaux commencés pour le fonçage des puits dans le Kent se trouvant à proximité immédiate de Douvres ont été suspendus.

#### Hauts Fourneaux de la Gironde

Au cours de l'exercice, aucune exploitation n'a été faite dans ces usines.

#### Fonderies de Saint-Nazaire

Les installations ont été terminées, et ces fonderies ont commencé à travailler pour la Défense nationale en fournissant des projectiles en fonte aciérée.

.....

#### DISCUSSION

M. le président. — Messieurs, je désirerais vous donner quelques explications au sujet du paiement du dividende.

Pour maintenir au même chiffre notre production, nous sommes obligés de faire des décaissements beaucoup plus considérables pour nos achats de matières premières.

Ainsi, alors qu'avant la guerre, le charbon nous coûtait environ 20 francs la tonne, il nous revient aujourd'hui à 60 ou 65 francs. Par conséquent, pour la même quantité, nous sommes obligés d'avoir une trésorerie trois fois plus forte.

Il en est de même pour les minerais.

Étant presque exclusivement fournisseurs de l'État, les paiements ne s'effectuent souvent qu'avec beaucoup de retards et pendant ce temps, nous devons, de plus, faire face aux dépenses nécessitées par les travaux en cours, comme vous l'avez vu dans le rapport.

Les améliorations apportées aux usines sont d'autant plus nécessaires qu'après la guerre, la main-d'œuvre sera sans doute difficile à trouver et que nous devons y suppléer par des moyens mécaniques.

C'est pourquoi nous hésitons à fixer définitivement la date de paiement du dividende. Nous comptons cependant le payer en deux fois : au 1<sup>er</sup> février et au 1<sup>er</sup> avr., à moins qu'il ne survienne des difficultés de trésorerie.

J'ai tenu à vous informer de suite de cette proposition pour vous donner tous autres renseignements.

Un actionnaire. — Il serait intéressant de mettre en paiement un acompte pour permettre aux actionnaires de souscrire à l'emprunt.

M. le président. — J'aurais été très heureux de vous donner satisfaction, mais il nous faut, avant tout, assurer la marche de nos usines, qui travaillent pour les besoins de la défense nationale.

Le même actionnaire. — Vous ne pouvez l'assurer sans cela ?

M. le président. — Comme je viens de vous le dire, nous avons besoin d'une trésorerie beaucoup plus large qu'en temps normal.

L'actionnaire. — Vous avez des réserves

M. le président. — Elles sont employées dans les usines en grande partie et non disponibles en trésorerie. Vous savez que nous avons ici, environ 50 millions d'immobilisations, ce n'est pas avec notre capital que nous avons pu y faire face.

Le même actionnaire. — Donnez un acompte avant le 15 décembre.

M. le président. — Je ne crois pas que ce soit possible pour les raisons que je vous ai exposées

Notre premier devoir, au point de vue de la Société et au point de vue français, c'est de produire le plus possible, et il ne faut pas restreindre nos usines afin de donner un acompte que vous êtes sûrs de toucher quelques semaines plus tard.

Un actionnaire. — Nous prenons note des dates dont vous parlez : 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> avril.

M. le président. — Très probablement, et sauf circonstances imprévues.

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire  
(*L'Économiste parlementaire*, 9 novembre 1916)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 30 octobre sous la présidence de M. Jules Bernard, président du conseil d'administration, assisté de M. Bauret, directeur, en qualité de secrétaire.

Les comptes de l'exercice font ressortir un chiffre de produits bruts de 12.951.061 francs. Les charges se sont élevées à 1.439.156 francs, laissant un solde de 11.511.905 francs. Déduction faite des amortissements industriels, d'une provision pour fluctuations de cours et d'une provision pour créances douteuses, le compte général de profits et pertes présente un solde créditeur de 8.072.025 francs.

Ces résultats ne sont pour surprendre personne, car la société, depuis son origine est en évolution ; son conseil d'administration poursuivant un plan grandiose, l'activité de la société progresse continuellement. Les Usines de la Basse-Loire trouvent, grâce à l'usine de Trignac, à alimenter de produits métallurgiques des chantiers navals voisins de Saint-Nazaire et de Penhoët dont l'industrie prendra peut-être un vif essor, puisque la France se préoccupe de développer sa marine marchande. Elles peuvent donc prétendre atteindre un chiffre d'affaires et de bénéfices proportionné à l'importance des capitaux à rémunérer que les dernières émissions ont beaucoup grossis. De plus, la société aura la chance d'avoir à peu près achevé, quand la paix sera conclue, les travaux neufs à l'usine de Trignac qui lui permettront d'obtenir une production beaucoup plus considérable et plus économique que par le passé.

En un mot, grâce à la prudence de son conseil d'administration, la Société de la Basse-Loire est destinée à prendre rang parmi les entreprises métallurgiques françaises les plus solides. Le conseil ayant proposé de fixer le dividende 4. 16 fr. 50 par action, payables le 15 janvier prochain sous déduction des impôts, l'assemblée, à l'unanimité, a adopté cette répartition. Elle a ratifié la nomination comme administrateur de M. Louis Bernard, réélu M. Mathieu Goudchaux, administrateur sortant, et désigné MM. Savy et Daubrée comme commissaires des comptes.

---

Basse-Loire  
(*Le Journal des finances*, 6 octobre 1917)

L'assemblée, présidée par M. Jules Bernard, a approuvé les comptes et voté le dividende annoncé de 20 fr. 00 qui absorbe 2.460.000 francs sur un bénéfice net de



8.998.136 francs. Le rapport mentionne que la société a subi des difficultés d'approvisionnement de combustible du fait du manque de bateaux. Elle a étudié l'installation d'un nouveau haut fourneau et de fours à coke dont une partie est en cours d'installation. Les deux nouveaux fours Martin sont presque achevés et une station électrique à vapeur est en préparation.

Le rapport contient encore d'intéressants renseignements sur l'appoint donné à la Société par les Mines de fer de Segré, les Houillères de Faymoreau et les Fonderies de Saint-Nazaire, entreprises dans lesquelles la Basse-Loire est intéressée.

Le dividende sera payé le 15 décembre. L'assemblée a autorisé le conseil à émettre en totalité ou en partie pour 20 millions d'obligations nouvelles.

---

## FÉVRIER-MARS 1918 : TROISIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
(*Le Temps*, 10 novembre 1917)

Nous croyons savoir que cette société va procéder prochainement à une augmentation de capital qui se fera dans des conditions particulièrement avantageuses pour les actionnaires.

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire.  
(*Le Journal des finances*, 16 février 1918)

On sait que cette société procède à l'émission, au pair, de 120.000 actions de 125 fr. dont la souscription, ouverte du 18 février au 9 mars inclus, est réservée aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour chaque action ancienne. Pour exercer leur droit de souscription, les actionnaires devront remettre le coupon n° 11 des titres anciens. Les droits des actionnaires mobilisés ou retenus dans les pays envahis seront sauvegardés pendant la durée de la guerre et une période de trois mois après la cessation des hostilités. En conséquence, la Chambre syndicale des agents de change a décidé que, du 11 courant au 1<sup>er</sup> mars inclus, les actions se négocieront sous deux rubriques distinctes, affectées : l'une, aux actions ex-droit à la souscription, ex-coupon n° 11 et l'autre, aux actions droit et coupon 11 attachés. En vue de faciliter l'exercice du droit de souscription, les opérations pourront se traiter sous la forme d'affaires liées et les cours seront inscrits sous la rubrique « cote à titre exceptionnel », jusqu'au 6 mars inclus. Les souscriptions sont reçues à la Banque de Paris et à la Société Générale.

---

ÉLECTRICITÉ  
Énergie électrique de la Basse-Loire  
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1918)

... entrée dans le conseil d'administration de plusieurs représentants de groupes industriels de premiers ordre. Ces derniers sont MM. J[ules] Bernard, président des

Usines métallurgiques de la Basse-Loire [UMBL\*], président ; Pierre Durand, président de l'Énergie industrielle, et Eschwège, de la Compagnie de distribution de l'Ouest, administrateurs-délégués ; [Marcel] Haas, ingénieur en chef des [Ateliers et] Chantiers de la Loire et de la Brosse, administrateur des Ateliers et chantiers de Bretagne [ACB].

N.B. : cette société contrôlait avec le groupe lyonnais Énergie industrielle (Durand) les Glacières et frigorifiques de Saint-Nazaire qui connaissaient une importante extension à la suite du débarquement de l'armée américaine en 1917.

---

#### MODIFICATION

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 3 mai 1918)*

Usines métallurgiques de la Basse-Loire. Cap. porté de 15 à 20 millions par création de 120.060 actions nouvelles de 125 fr. Modificat. aux statuts. — *Affiches Parisiennes*, 27 avril 1918.

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire.

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 27 mai 1918)*

« L'évolution, dit le dernier rapport annuel, s'est faite dans les idées sociales et la nécessité de plus en plus grande que l'on reconnaît d'arriver à une union entre ce que nous pourrions appeler le « capital travail » et le « capital-actions » nous ont amenés à envisager la participation de nos ouvriers dans les bénéfices.

Cette question, qui a déjà été soulevée au Parlement et a abouti au vote de la loi du 26 avril 1917, est trop à l'ordre du jour pour que vous ne nous suiviez pas dans les idées que nous vous présentons, étant donné que l'union ainsi faite ne peut être que profitable aux intérêts de notre société

Nous avons cependant estimé que la loi, telle qu'elle a été votée par le parlement, présentait certains inconvénients, et que la création d'un titre spécial, au lieu d'amener l'union que nous désirons, établissait une différence entre le « capital travail » et le « capital-actions »

La participation que, usant de la faculté résultant de l'article 29 des statuts, nous comptons donner à notre personnel salarié (ouvriers et employés) serait, comme du reste le prévoit la loi de 1917 elle-même, calculée sur le dividende réparti aux actionnaires, après l'intérêt du capital.

Bien entendu, cette participation ne pourra porter que sur les bénéfices des exercices futurs.

---

La région nantaise

*(Le Journal des finances, 2 novembre 1918)*

[...] Le principal établissement métallurgique de la région appartient à la société de la Basse-Loire. Ses usines de Trignac comportent actuellement trois hauts fourneaux, sept fours Martin trois convertisseurs Thomas, trois tôleries, un blooming et quatre trains de laminiers. Cette installation se complète d'une batterie de 240 fours à coke.

La production de Trignac est passée de 100.281 tonnes de fonte en 1913 à 120.000 tonnes en 1916. Le progrès réalisé est encore plus important pour l'acier brut (160.988 tonnes contre 132.980) et pour l'acier ouvré (116.210 tonnes contre 93.741).

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*La Dépêche financière*, 10 novembre 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires des Usines métallurgiques de la Basse-Loire a eu lieu, sous la présidence de M. Jules Bernard, président du conseil.

Elle a approuvé à l'unanimité les comptes clos le 30 juin dernier. Le bénéfice net s'élève à 7.037.338 fr. 15 au lieu de 8.998.136 fr. l'an dernier. En y ajoutant les 31.512 francs reportés de l'exercice antérieur, on obtient un solde créditeur de 7.068.800 fr.

Le conseil a proposé de fixer le dividende à 14 fr. 25 par action ; de porter 1.250.000 fr. à la Réserve de prévoyance et d'amortissement ; 1.000.000 francs pour charges diverses, d'allouer 288.000 francs au personnel ouvrier et de consacrer 187.500 francs à l'amortissement des obligations.

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux entrepris aux usines de Trignac ont été continués et activés dans la mesure des moyens ; à l'Acierie Martin, les deux grands fours nouveaux ont été achevés et mis en marche. À Chaudefonds, la construction du quatrième four a été terminée. Les mines de fer de Segré ont continué à fournir à la Société le minerai qu'elle lui demandait et sa qualité a donné pleine satisfaction. La production des mines de Faymoreau a progressé d'une façon satisfaisante. Rappelons que la Basse-Loire a, concurremment aux Chantiers de St-Nazaire, pris part à l'augmentation du capital des Fonderies de Saint-Nazaire et Forges de Montoir dans lesquels la Basse-Loire était largement intéressée.

Le Président a déclaré aux actionnaires que les Usines métallurgiques de la Basse-Loire pourront passer de la période de guerre à la période de paix sans se préoccuper de leur outillage et de leur matériel, le conseil ayant, dès le début des hostilités, procédé à l'augmentation de cet outillage en vue de participer le plus possible aux besoins de la Défense nationale.

L'assemblée a approuvé les comptes et fixé le dividende, qui s'applique cette année à un capital de 30 millions au lieu de 15 l'an passé, à 14 fr. 25 par action, payables sous déduction des impôts à partir du 15 novembre courant.

Elle a réélu MM. Jules Bernard et Louis Bernard, administrateurs sortants, et nommé MM. Savy et Daubrée, commissaires des comptes.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
A.G.O. du 28 octobre 1918  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 novembre 1918, p. 593)

Les travaux concernant l'installation à Trignac d'un haut fourneau de 250 t. ont été poursuivis. Les quatre appareils Couper st en montage, la charpente du monte-charge est en grande partie terminée et le haut fourneau proprement dit est déjà fort avancé. La première des deux batteries de fours à coke est à peu près achevée. La seconde se trouve en montage. Il reste à terminer les appareils de manutention et de broyage des charbons.

À l'aciérie Martin, les deux grands fours nouveaux ont été achevés et mis en marche. La station centrale électrique à vapeur de secours a été terminée.

L'atelier de produits réfractaires, créé et installé au cours de l'exercice précédent, a été mis en marche en avril 1917. L'importance de sa production en briques de silice répond entièrement aux besoins des usines qui sont ainsi alimentées régulièrement.

À Chaudfond, la construction du quatrième four, commencée au cours de l'exercice précédent, a été terminée.

De nouvelles carrières près d'Ancenis ont été acquises par la société. Elles comportent un gisement dont l'importance est telle qu'elles permettront de pourvoir à tous les besoins pendant au moins 50 ans.

Les mines de fer de Segré ont continué à fournir du minerai dont la qualité a donné pleine satisfaction.

Le rapport présenté à l'assemblée de la Soc. des mines de fer de Segré le 29 octobre signale que le puits du Bois II sera, dans le cours de 1919, complètement équipé et pourra, grâce au travers-banc qui vient d'être terminé, assurer l'extraction du minerai d'une partie de la concession des Aulnais. Ce puits sera en mesure d'assurer une extraction annuelle de 700.000 tonnes.

Les installations du puits incliné d'Oudon ont été améliorées. Lorsque ce puits sera muni d'une machine d'extraction nouvelle, il permettra d'assurer, au moment voulu, l'exploitation de la troisième concession.

Ces deux puits mettront la Société à même non seulement de satisfaire aux demandes de la Société de Basse-Loire, mais encore de commencer à fournir aux usines anglaises. Le minerai pourra être livré à ces dernières dans de bonnes conditions car les ports de Nantes et de Saint-Nazaire où les navires apportent du charbon aux usines de la région auront besoin de fret de retour.

Au cours des travaux de préparation, l'extraction a été continuée par le puits du Bois I et à l'Oudon de façon à livrer aux Usines de la Basse-Loire du minerai pour ses hauts fourneaux.

En ce qui concerne les charbonnages de Faymoreau, la production a progressé pendant l'exercice 1917 d'une façon satisfaisante.

Les ateliers des Forges de Montoir ont commencé à fonctionner dans le premier semestre de 1918 : ils comprennent des presses de 200, 800 et 1.500 tonnes. Les fonderies sont outillées pour une production mensuelle de 1.500 à 1.800 tonnes.

Dans le but de favoriser le développement de l'énergie électrique dans la région de l'Ouest, et plus particulièrement pour servir ses intérêts immédiats aussi bien que ceux de son groupe industriel, le conseil s'est intéressé à diverses sociétés électriques, notamment la Société normande de distribution d'électricité de l'Ouest, l'Énergie électrique de la Basse-Loire, la Société de Distribution d'électricité de l'Ouest.

Les produits bruts de l'exploitation sont de 17.807.814 fr., déduction faite des charges 2.996.083 francs et de 7.774.392 fr. d'amortissements industriels et divers et provisions pour créances douteuses, les bénéfices nets ressortent à 7.037.338 fr. En y ajoutant les 31.512 francs reportés de l'exercice antérieur, on obtient un solde créditeur de 7.068.850 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende à 14 fr. 25 par action ; de porter à 1.250.000 francs la Réserve de prévoyance et d'amortissements ; 1.000.000 de francs pour charges diverses et d'allouer 288.000 francs au personnel ouvrier et de consacrer 187.500 fr. à l'amortissement des obligations.

Avant de passer au vote des résolutions, M. le président rappelle qu'au moment où la guerre a éclaté, le conseil d'administration avait considéré que son devoir était d'intensifier, dans toute la mesure du possible, la production de l'acier. Grâce à cette politique la Société va passer *ipso facto* de la période de guerre à la période de paix sans avoir à redouter aucun aléa.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 février 1919, p. 118)

D'après la *Cote Vidal*, les deux hauts fourneaux des usines de Trignac, que la société avait dû laisser en activité très réduite depuis deux mois, en raison de la crise des transports qui paralysait l'arrivée du charbon, viennent d'être remis en marche et d'ici quelques jours, ils auront repris leur travail à peu près normal. Contrairement aux bruits qui ont couru récemment, le personnel est resté à son poste. Aucun licenciement n'a été effectué.

La société achève la construction d'un haut fourneau et poursuit la réalisation du programme qui a été exposé aux actionnaires à la dernière assemblée. La société souffre encore de certaines difficultés de fret p. ses approvisionnements mais ces difficultés étant d'ordre surtout administratif, elle espère qu'elles seront bientôt aplanies.

---

CONSTITUTION  
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 16 mai 1919)

Société Armoricaire de Produits d'alimentation. — Cap. 2.000.000 de francs en 20.000 actions de 100 fr. Siège à Paris, 3, rue Taitbout. Conseil : MM. [Jules] Bernard\*, Billard, Bozzi, [Mathieu] Goudchaux\*, Hailaust. Statuts chez M<sup>e</sup> Dufour, à Paris. — *Gazette du Palais*, 18 avril.

---

(*Le Journal des finances*, 31 octobre 1919)

La Basse-Loire [est] à 279. Les comptes de l'exercice 1918-19 accusent un produit brut de 13.870.859 fr. contre 17.807.815 fr. en 1917-18. et un bénéfice net de 4.054.385 fr. contre 7.037.338 fr. Ce bénéfice s'entend déduction faite d'un amortissement de 5 millions 542.293 fr. sur les usines de Trignac pour lesquelles il a été dépensé 9.209.360 fr. pendant l'exercice et de 510.000 fr. environ d'amortissements divers.

Il est probable que l'assemblée du 4 novembre aura à voter la distribution d'un dividende de 11 à 12 fr. seulement contre 14 fr. 25 précédemment.

---

Les économies dans une usine métallurgique  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 novembre 1919, p. 650-651)

.....  
Le programme envisagé à Trignac, dont l'exécution sera terminée dans quelques mois, permettra de produire 300.000 t. d'acier par an.

Pour réaliser cette augmentation de production le plus économiquement possible, on s'est appliqué à développer la manutention mécanique de toutes les matières premières. Nous signalerons les travaux d'aménagement pour la reprise mécanique et automatique du charbon et des minerais, la manutention mécanique de toutes les matières premières destinés à l'ensemble des fours Martin de la nouvelle aciérie. « Le premier point était d'arriver à une production intensive d'acier avec une quantité d'ouvriers aussi faible que possible et de remplacer les manœuvres par des machines. Le

problème est en train de se résoudre : non seulement nous réaliserons l'économie de quelques centaines d'ouvriers dont les salaires atteindraient plus d'un million par an, mais, en dehors du coût de l'ouvrier comme salaire, nous économiserons les frais pour le recrutement du personnel, pour les assurances et pour les coopératives. Ces ouvriers devenant disponibles voudront peut-être, nous l'espérons, faire un effort pour devenir des spécialistes plus productifs et gagnant davantage. »

Trignac est alimenté presque exclusivement par du charbon importé. Il arrivera un jour que, grâce aux Mines de fer de Segré, ces importations, si coûteuses actuellement, seront compensées par des exportations de minerai de fer pour lesquelles les aménagements sont terminés à Nantes et à Saint-Nazaire.

En attendant, on a entrepris un programme de grosses économies de charbon par la création de deux batteries de fours à coke qui sont terminées en tant que fours proprement dits. Il ne reste plus, pour les mettre en état de fonctionner, qu'à achever la partie d'épuration du gaz qui en forme la suite. On procèdera à l'extraction de tous les sous-produits jusqu'au benzol. Les gaz disponibles serviront à actionner les stations centrales fournissant l'éclairage et la force motrice dans les usines.

« Ce problème est en partie également résolu. Il sera, nous l'espérons, terminé cette année, et, dans ces conditions, nous n'aurons plus à recevoir à l'usine que le charbon à coke, alors que nous recevions le charbon à gazogène et le charbon à fours. Nous remplacerons le charbon à gazogènes par un produit nouveau dont on parle beaucoup en ce moment. L'usine ancienne utilisait environ 3 t. de charbon pour faire 1 t. d'acier, et l'usine moderne 1,4 t. de charbon pour faire la même quantité d'acier. C'est une économie que nous cherchons à réaliser étant donné le prix élevé du charbon qui se paie d'ailleurs en or à l'extérieur. À ce point de vie, nous sommes entrés en relation avec de grosses maisons importatrices de mazout et nous étudions l'installation sur nos terrains de Saint-Nazaire de réservoirs qui nous permettraient de recevoir cette huile lourde destinée à remplacer le charbon. À transport égal comme quantité, cette huile nous permettra d'avoir moins à recevoir, puisque plus forte comme calorique, et nous évitera toute manutention puisqu'elle sera transportée du port aux réservoirs et aux usines par tuyauteries.

Nous aurons ainsi résolu le problème économique de l'usine, tant au point de vue manutention qu'au point de vue hommes et charbon. »

Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, le programme exposé par M. Jules Bernard s'exécute intégralement, voilà une usine de 300.000 t. d'acier qui, par l'ensemble des moyens que nous venons d'exposer, économisera chaque année un million sur les salaires et 480.000 t. de charbon. N'y en aurait-il que la moitié que le résultat serait déjà magnifique.

Nous avons cité l'exemple de Trignac, mais beaucoup d'autres usines métallurgiques se sont engagées vivement dans cette voie d'économies. Pour cela, il faut naturellement vaincre pas mal de routine et, surtout, ne pas hésiter à commencer par dépenser l'argent nécessaire à ces modifications. C'est souvent, pour les ingénieurs progressistes, l'obstacle le plus dur à vaincre : obtenir les crédits nécessaires pour transformer l'outillage de façon à réaliser ensuite des économies. On oublie en France que tout se paye, même les économies.

---

## USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE

[Augmentation de capital]

(Le Petit Parisien, 13 janvier 1920)

Il est rappelé aux actionnaires qui, mobilisés ou prisonniers ou retenus en pays envahis ou y ayant laissé leurs actions anciennes, n'ont pu prendre part à

l'augmentation de capital qui a eu lieu en février-mars 1918, que le délai pendant lequel leurs droits sont réservés expire irrévocablement le 24 janvier courant.

Ils devront, avant cette date, adresser leurs demandes à MM. Jules Bernard, Mathieu Goudchaux et Cie, banquiers, rue de Clichy, à Paris.

---

Fours à coke et installations métallurgiques  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> février 1920)

Il vient de se constituer, sous la présidence de M. Lucien Fèvre, ancien ingénieur en chef des Mines, une nouvelle société de construction et d'exploitation de fours à coke, portant le titre : Fours à coke et installations métallurgiques.

Cette affaire, créée au capital de 7 millions de francs, a pour objet de reprendre en France, dans le bassin de la Sarre et le Grand-Duché de Luxembourg, les entreprises de la Société franco-belge de fours à coke, successeur de Dury et Piette, de laquelle elle s'est assurée l'exploitation des brevets et le concours technique.

Les premiers administrateurs sont : MM. Fèvre, Stoclet, Olivier Piette, baron Jean de Gunzburg, L. Jadot, de Loisy, Maréchal.

Son directeur est M. Carette, ancien ingénieur au service des fours à coke des mines de Lens. [Nous rappelons que c'est la Société franco-belge de fours à coke qui a construit les fours à coke de Caen et de Basse-Indre.](#)

La Société coke et installations métallurgiques installe ses bureaux 64, rue La-Boétie.

---

Crédit de l'Ouest  
(*L'Économiste parlementaire*, 27 mai 1920)

.....  
Il a participé également aux émissions ... de valeurs intéressant plus particulièrement la région de l'Ouest, telles que... les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, etc.

---

LA RESTAURATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE  
par D'ENTRAYGUES  
(*Le Temps*, 29 août 1920)

[...] Prenons Trignac. En 1881, il se créait à Saint-Nazaire l'industrie des hauts fourneaux et des forges de Trignac. Au début, l'affaire végéta. L'usine avait été conçue pour traiter le minerai de fer de Segré ; mais ce minerai était siliceux et, en l'état de la métallurgie à cette époque, pratiquement inutilisable. Dès lors, il avait fallu transformer le schéma de la conception : on s'était mis à traiter le minerai de fer importé de Bilbao avec du charbon anglais, opération facilitée par la position de l'usine dans l'estuaire de la Loire. Mais un beau jour, on s'aperçoit que le minerai siliceux de Segré peut tout de même être utilisé, à la condition d'employer un lit de fusion calcaire, notamment des calcaires appelés « castines », qui abondent sur les rives de la Loire entre Nantes et Angers. Un petit haut fourneau d'expérience ayant donné à cet égard des résultats concluants, on construit un grand haut fourneau de production. L'affaire se développe ; on abandonne Bilbao, et désormais on travaille à plein le seul minerai de Segré.

Mais, ce minerai, il faut toujours du charbon, anglais ou allemand, pour le traiter. Soit ! mais une partie de ce fer siliceux ne pourrait-elle servir de monnaie d'échange

pour avoir du combustible ? On cherché. Des industriels se présentent des Allemands, naturellement (nous sommes avant la guerre) ; une entente s'établit avec eux, pour échanger du minerai de Segré contre du charbon de la Ruhr. Et cela marche, jusqu'à ce que la guerre mette un terme à cette combinaison.

Maintenant, comment faire ? Le charbon anglais est bien cher. Cela conduit Trignac à s'en aller voir, aux confins de la Vendée et des Deux-Sèvres, les mines de Faymoreau, où l'on a envisagé l'extraction du charbon jusqu'à 500.000 tonnes par an. Et voilà un premier résultat dont on devine sans peine la répercussion sur la mise en valeur du bassin. Mais il y a encore autre chose.

L'utilisation des calcaires de la Loire comme lit de fusion pour le traitement du minerai de Segré a conduit à envisager l'exploitation de ces « castines » pour la fabrication des ciments. En dehors des ciments de scories, importants sous-produits de la grosse industrie de Trignac, on se demande si le moment ne serait pas venu de créer dans les anciens fours à chaux des bords de la Loire une industrie du ciment.

Voyez-vous, dès lors, poindre à l'horizon une montagne de ce fret de sortie, de ce fret lourd seul susceptible d'attirer les gros bateaux dans notre « gare » maritime ?

Et voyez-vous, en même temps, la réaction de ces conceptions nouvelles sur le développement des richesses agricoles de l'hinterland par l'apport des sous-produits de toute cette industrie et des hauts fourneaux, scories de déphosphoration, sulfate d'ammoniaque, etc. ? [...]

---

Jules Bernard, président des UMBL, devient administrateur (1918), puis deuxième administrateur délégué (1920-1925) des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. D'où :

#### — IV —

## PRISE DE CONTRÔLE DES UMBL PAR LES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST

*(Le Journal des finances, 2 avril 1921)*

Les actionnaires de la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire et de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, ont respectivement approuvé le plan financier qui va créer, entre ces deux affaires une communauté d'intérêt.

Cette communauté d'intérêt — répétons l'expression, car il paraît qu'il ne faut pas prononcer le mot de « fusion » — sera réalisée de la façon suivante :

Les Forges du Nord et de l'Est, dont le conseil disposait déjà des pouvoirs nécessaires à l'élévation du capital de 46 à 70 millions, sont autorisées à l'élever éventuellement jusqu'à 100 millions, par la création d'actions nouvelles, qui serviront notamment par « achat d'actions à s'intéresser aux usines métallurgiques de la Basse-Loire », dit le rapport.

En termes plus clairs, les Forges du Nord et de l'Est se sont assurés déjà la possession d'un important paquet d'actions Basse-Loire, ou escomptent, que les actionnaires de celle-ci envisageront volontiers le rachat qui leur est proposé sous forme d'échange. Car en définitive, pour le vulgaire, la combinaison se résume à une offre d'échange de 3 actions Basse-Loire contre 2 Forges du Nord et de l'Est. Remarquons du reste, que le conseil de la Basse-Loire encourage fortement ses actionnaires à effectuer cet échange.



Nous sommes du même avis, du reste. Il est de leur intérêt que la Basse-Loire, qui a succédé à la malheureuse affaire de Trignac, et dont l'administration n'a peut-être pas toujours été à la hauteur de son rôle, passe complètement sous le contrôle des Forges du Nord et de l'Est. Cette entreprise a toujours été parmi les plus sérieusement conduites de nos grandes sociétés métallurgiques ; elle est en passe de devenir peut-être la plus puissante. Autour de son ancien noyau d'usines, à Valenciennes, elle a déjà groupé autour d'elle, par voie d'absorption ou de contrôle étroit : les Usines de l'Espérance, à Louvroil, la Société métallurgique de Pont-à-Vendin, les Usines d'Uckange, 6 % de Neunkirchen, 4 % de Hombourg, soit 27 hauts fourneaux — pour donner un aperçu concret d'étendue industrielle —, plus un domaine minier dans l'Est et l'Ouest, renfermant des réserves évaluées à 350 millions de tonnes et des participations importantes dans plusieurs charbonnages belges et français.

C'est un puissant organisme de production et d'exportation qui s'édifie. La prudence qui a toujours été la règle dans nos forges, permet de penser qu'il ne s'agit pas de mégalomanie dangereuse, mais d'une concentration industrielle que les nécessités de la concurrence rendent nécessaire.

---

AVIS à MM. les ACTIONNAIRES  
DES  
USINES MÉTALLURGIQUES de la BASSE-LOIRE  
(*Le Temps*, 15 avril 1921)

MM. les actionnaires des Usines métallurgiques de la Basse-Loire qui, contre remise de leurs actions Usines métallurgiques de la Basse-Loire désireraient obtenir des actions de la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est, sont invités à s'adresser :

À la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3, à Paris ; ou aux principaux établissements de crédit, soit à Paris, soit en province.

À l'appui de leur demande, ils auront à déposer leurs actions, coupon 15 attaché, c'est-à-dire jouissance de l'exercice 1920-1921, et ce, par groupe de cinq actions, partir du 15 avril et avant le 15 mai 1921 au plus tard.

Les titulaires d'actions nominatives devront déposer leur certificat déchargé, accompagné d'un transfert dûment régularisé.

Ces dépôts devront être accompagnés d'une formule-bordereau dont des exemplaires seront mis à la disposition des actionnaires, formule comportant pour la Banque de Paris et des Pays-Bas la faculté, jusqu'à la date du 31 août 1921 au plus tard, de se déclarer preneur des actions des Usines métallurgiques de la Basse-Loire ainsi déposées, contre remise à effectuer aux intéressés de deux actions Forges et aciéries du Nord et de l'Est pour cinq actions Usines métallurgiques de la Basse-Loire, ces actions des Forges et aciéries du Nord et de l'Est étant au capital nominal de 250 fr. chacune, coupon 55 attaché, c'est-à-dire jouissance de l'exercice 1920-1921.

La Banque de Paris et des Pays-Bas aura à remettre à la date du 31 août au plus tard soit les actions des Forges et aciéries du Nord et de l'Est revenant aux intéressés, et ce, sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, soit les actions des Usines métallurgiques de la Basse-Loire qui lui auraient été déposées.

Les titres seront délivrés sans frais aux guichets des établissements ayant reçu les dépôts.

Les actionnaires trouveront, dans le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires des Usines métallurgiques de la Basse-Loire du 21 mars 1921, l'exposé de l'intérêt que présente l'opération énoncée plus haut.

En même temps que les formules de dépôts mises à leur disposition, MM. les actionnaires pourront se faire remettre des exemplaires imprimés dudit rapport.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 novembre 1921)

Les résultats de l'exercice 1920-1921, qui ont été soumis à l'assemblée des actionnaires des Usines métallurgiques de la Basse-Loire tenue le 25 octobre dernier, font ressortir une sensible diminution des bénéfices qui sont revenus cette année de 6.335.325 à 3.040.090 fr. Comme pour la plupart des entreprises de métallurgie, après un premier semestre particulièrement satisfaisant, la crise survenue dans l'industrie vers le milieu de l'année et qui s'est développée avec une grande rapidité, n'a pas été sans avoir une répercussion sur les opérations de la société.

Les bénéfices bruts, tels qu'ils ressortent du compte Profits et Pertes, s'élèvent à 18.672.635 francs contre 20.290.810 fr. Les charges diverses atteignent 6.658.929 fr. 16 et une somme de 8.973.515 79 a été affectée à divers amortissements, contre 7.841.499 68 l'an dernier. Le bénéfice net est donc de 3.040.090 francs, et, après addition du report antérieur de 228.139 32, le solde à répartir ressort à 3.268.229 42 contre respectivement 6.335.325 37 de bénéfice net et 6.359.761 49 de solde net l'an dernier.

Le dividende a été fixé à 8 francs, contre 14 et, après paiement de ce dividende et prélèvements statutaires, il a été reporté à nouveau une somme de 823.602 43.

Le rapport du conseil d'administration donne quelques indications intéressantes sur les différentes usines appartenant à la société ainsi que sur les entreprises dans lesquelles elle est intéressée.

Aux usines de Trignac, l'ensemble de toutes les installations se rattachant à la construction du nouveau haut-fourneau n° 4 de 250 tonnes est actuellement achevé : estacades, machines soufflantes, fours à coke, fourneau proprement dit, sont, par conséquent, prêts à être mis en marche. L'électrification des trains de laminoirs, qui correspondait à la dernière partie du programme des travaux de l'usine, est actuellement en voie d'achèvement, de sorte que, d'ici la fin de l'année, elle sera prête à utiliser, pour le laminage des produits, la totalité de la puissance électrique fournie par les gaz de hauts-fourneaux et de fours à coke. D'autre part, toutes les installations prévues pour mettre les exploitations de castine, de dolomie et de chaux en rapport avec les nouveaux besoins de l'usine de Trignac agrandie, sont actuellement terminées et prêtes à entrer en service.

Aux mines de Faymoreau, les travaux exécutés pendant le dernier exercice comportent surtout l'amélioration du puits du Centre et de l'électrification de différentes machines (extraction, compression, pompes), de ce siège d'extraction. L'ancienne machine d'extraction à vapeur sera sous peu remplacée par un treuil électrique. Le fonçage du puits d'Épagne se poursuit.

La Société de l'Énergie électrique de l'Ouest de la France, dans laquelle les mines de Faymoreau sont fortement intéressées, a terminé la première tranche importante de ses installations, et les groupes d'une puissance totale de 6.000 kilowatts seront complètement installés avant la fin de l'année.

Les travaux envisagés aux mines de Segré sont complètement achevés, de telle sorte que ces mines sont prêtes à fournir aux Usines de la Basse-Loire tout le minerai nécessaire.

Aux Forges de Montoir, la situation est un peu moins satisfaisante en raison de la crise ; les Fonderies de Saint-Nazaire, par contre, ont donné de bons résultats.

Relativement à la situation créée par la combinaison financière engagée avec les Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, il ressort des déclarations du conseil que cette dernière société se trouve être, par l'acquisition d'actions des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, le porteur le plus important d'actions de cette société.

Nous avons déjà signalé en son temps cette intéressante opération, qui permet le groupement effectif des deux sociétés et tout le bien qu'on peut en attendre au point de vue de rabaissement des prix de revient et des frais généraux.

Nous avons déjà publié dans notre numéro du 10 octobre le bilan au 30 juin 1920 en le comparant à celui de l'an dernier, et avons indiqué que le chiffre des immobilisations est passé d'une année à l'autre de 58 à 71 millions et que la situation de trésorerie était très satisfaisante, les disponibilités s'inscrivant en plus-value de 7 millions sur les exigibilités.

L'assemblée, qui avait à procéder à l'élection d'un administrateur, a réélu M. Jean Cabrol pour une période de six ans.

---

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS  
Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1922  
(*Le Temps*, 5 avril 1922)

En ce qui concerne les affaires industrielles, nous relèverons les opérations suivantes :  
Industrie métallurgique : échange d'actions Usines métallurgiques de la Basse-Loire [UMBL] et d'actions Forges et aciéries de Nord et Lorraine contre des actions Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

---

USINES DE LA BASSE-LOIRE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 novembre 1922)

Ainsi que nous l'avons indiqué dès le 12 octobre, les comptes de l'exercice 1921-1922 des Usines métallurgiques de la Basse-Loire font ressortir une perte de 4.794.112 fr. 08, ramené à 4.047.695 fr. 72 par le jeu du report antérieur de 846.416 fr. 36. Rappelons que ces comptes sont établis après affectation de 84.394 fr. 53 à la provision pour créances douteuses et de 5.272.494 fr. 44 aux amortissements.

L'an dernier, le bénéfice s'élevait à 3.628.229 fr. 42 ; il avait permis la distribution d'un dividende de 8 fr. par action.

Le rapport du conseil d'administration donne les renseignements suivants sur la situation industrielle des différentes branches de la Société.

À l'usine de Trignac, le ralentissement des affaires n'a pas permis de mettre en marche l'installation des nouvelles batteries de fours à coke, ainsi que le nouveau haut fourneau n° 4 de 250 tonnes qui avait été achevé au cours de l'année dernière.

Le programme de fabrication, arrêté actuellement, prévoyait la mise à feu de ces puissants moyens de production dans le cours du dernier semestre de 1922.

Le travail d'électrification des trains de laminoirs s'est poursuivi et, dès le début de février, cette installation a pu être utilisée pour les tôleries moyennes ainsi que pour le gros mill ; elle a donné toute satisfaction.

La dernière partie du programme d'électrification, qui se rapporte à la grosse tôlerie, a été retardée du fait des fournisseurs ; l'ensemble des pièces nécessaires est cependant parvenu actuellement et tout sera électrifié prochainement.

Les carrières de castine, fours à chaux et carrières de dolomie ont dû être limitées aux besoins des usines dont la marche a été réduite par suite de la crise. Elles n'ont

donné qu'une faible partie de ce qu'elles auraient pu fournir; mais elles sont prêtes à alimenter très aisément tous les services consommateurs de la Société à leur pleine production.

À Faymoreau l'outillage du puits central a été complètement renouvelé principalement en ce qui concerne la machine d'extraction et les chaudières à vapeur.

Il a été construit sur le carreau de la mine un important atelier pour pourvoir à toutes les réparations de l'outillage utilisé par la Société.

Les fournitures à la centrale de la Société Énergie électrique de l'Ouest de la France et les fabrications d'agglomérés assureront aux mines de Faymoreau la vente d'une importante partie de leur production.

Au puits d'Épagne, la première partie des travaux de fonçage est terminée, les travaux des galeries sont en cours et l'électrification du treuil est en grande partie achevée.

L'outillage de ce puits lui permettra une production de 100.000 tonnes par an.

Dans les Mines de fer de Segré, l'ensemble des travaux entrepris a été terminé au cours de l'exercice dernier. Les installations ainsi créées n'ont pu malheureusement être utilisées à leur plein, en raison de la crise qui a réduit la demande de minerais.

Seul, le puits du Bois II a été maintenu en marche pour alimenter les usines de Trignac, et pour permettre de prendre place sur les marchés déjà important de minerais. Ce puits est en état de fournir 450.000 tonnes par an, et des pourparlers sont actuellement en cours en vue de marchés très importants pour l'exportation.

Aux Charbonnages du Kent, des négociations sont en cours avec des groupements voisins, de façon à réunir les concessions de la Basse-Loire. Celles-ci seraient exploitées par un seul puits commun et grâce à un concours important qui serait apporté sous forme d'obligations par le Gouvernement anglais, à la suite d'une loi votée par le Parlement pour le développement de l'industrie.

Les Fonderies de Saint-Nazaire et Forges de Montoir n'ont remis leur division des forges en route que vers le milieu de l'exercice. La division des fonderies a maintenu son carnet de commandes dans des conditions satisfaisantes.

L'assemblée du 27 octobre a approuvé le rapport du conseil, les comptes et le bilan que nous avons déjà reproduit dans notre numéro du 12 octobre ; d'autre part, elle a décidé de solder le déficit du compte de profits et pertes par prélèvement sur la réserve de prévoyance et d'amortissements ; enfin, elle a réélu M. Mathieu Goudchaux comme administrateur, pour une période de six années.

---

LES VALEURS EN DÉTRESSE  
SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE LA BASSE-LOIRE  
(*Le Journal des finances*, 26 octobre 1923)

On vient de publier les résultats de la Société métallurgique de la Basse-Loire pour l'exercice 1922-23 ; ils n'ont rien qui puisse satisfaire les actionnaires puisqu'ils se traduisent par une perte de 4.577.282 fr. L'année dernière, le bilan accusait déjà un solde débiteur de 4.894.112 francs, ramené à 4.017.695 francs par l'application d'un solde reporté antérieur. Il est probable que la société a dû continuer à supporter, ainsi que le conseil l'exposait à l'assemblée du 27 octobre 1922, les conséquences de la crise qui paralyse les chantiers de construction maritime dont elle est un important fournisseur. On constatera seulement que les difficultés que traverse la Basse-Loire renouent les traditions d'un passé désastreux. Nous n'avons pas l'intention de refaire, à cette place, l'historique détaillé de l'affaire. On se souviendra seulement qu'elle a été fondée en 1907 pour reprendre la suite de la Société de Trignac dont la situation était critique. Les dirigeants de la Basse-Loire intervinrent avec un projet de réorganisation

technique, basé sur l'emploi des minerais angevins et des charbons anglais. Dans ce but, et pour hâter leur mise en valeur, les mines de fer de Segré, qui faisaient partie de l'actif de Trignac, furent rétrocédées à une société autonome dans laquelle la Basse-Loire conservait une très importante participation ; et elle prenait, d'autre part, un gros intérêt dans les Charbonnages de Kent en Angleterre. Par la suite, la Société devait bientôt étendre le champ de ses participations à diverses affaires : Mines de Faymoreau, Fonderies de Saint-Nazaire et Forges du Montoir, etc., qui forment à l'actif du bilan un portefeuille de 35 millions 52.000 francs, dont il y aurait sans doute beaucoup à rabattre si on l'évaluait à la « casse ».

À cet égard, on peut remarquer notamment, que l'actif minier de Segré qui figurait jadis au bilan pour une somme de 4 millions et demi, ayant été cédé pour une somme de 12 millions payables en actions, l'opération fut considérée à l'époque, comme ayant laissé un bénéfice de 7 millions et demi que la Basse-Loire appliqua à des amortissements. Or l'action Segré du nominal de 125 francs, ne cote plus aujourd'hui, que 74 francs environ, de telle sorte que l'amortissement nominal de 7 millions et demi, pratiqué en 1911 se réduit effectivement aujourd'hui, à 2 millions et demi environ. Du reste, de leur côté, les mines de Faymoreau ne représentent qu'une affaire assez médiocre, de même que les Fonderies de Saint-Nazaire. Quant aux charbonnages Kent, fin 1921, ils n'étaient pas encore entrés en exploitation, les travaux d'aménagement ont été arrêtés pendant les hostilités : il n'a jamais été annoncé qu'ils aient été repris depuis.

Les usines propres de la Société — c'est-à-dire le groupe de Trignac — comportent quatre grands hauts fourneaux, une aciérie Martin, une aciérie Thomas et des laminoirs. La capacité productive est évaluée à 350.000 tonnes de fonte, c'est donc un ensemble puissant, mais dont les débouchés paraissent assez limités.

\*  
\* \* \*

Au point de vue financier, les premiers résultats obtenus furent relativement satisfaisants : en 1911-12. le bénéfice net atteignit 1.822.000 fr., sur quoi le Conseil prélevait généreusement 1.120.000 francs pour donner 10 fr. 50 à chacune des actions qui formaient le capital alors de 15 millions et 3.480.000 francs en 1912-13 ; après une légère diminution en 1913-14, le chiffre des profits devait s'accroître très sensiblement pendant les années suivantes grâce aux hostilités dont la Société était bien placée pour profiter :

	Produits bruts	Bénéfices nets	Bénéfices disponib.	Bénéfices répartis	Divid. par action
	(En 1.000 francs)				(En francs)
1912-13	5.078	4.072	3.480	1.471	12 50
1913-14	5.242	4.301	3.207	—	—
1914-15	5.602	4.350	3.301	2.958	20 00
1915-16	12.951	4.512	7.943	2.594	16 50
1916-17	16.950	14.275	3.998	3.013	20 50
1917-18	17.808	14.812	7.037	3.968	14 25
1918-19	13.871	10.831	4.054	2.935	11 25
1919-20	20.291	14.362	6.335	3.812	14 00
1920-21	18.673	12.013	3.040	2.082	8 00

1921-22	60.734	463	- 4.894	—	—
1922-23	3.014	- 4.777	- 4.777	—	—

Nous avons dit quelles étaient les causes invoquées pour expliquer le profond déclin qui s'est produit depuis 1920-21. Notons, incidemment, que le capital a été doublé et porté à 30 millions en 1918. Il existe en outre une dette obligataire qui, au dernier bilan, a été portée pour 50.783.000 fr.

Ces chiffres permettent de mieux saisir l'importance de l'évolution fâcheuse qui s'est produite.

L'examen de la situation de la Société de la Basse-Loire présente un intérêt spécial en ce sens que, depuis 1921, cette entreprise vit dans l'orbite des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est qui s'en sont assurés le contrôle moyennant une combinaison ayant pour base la faculté, accordée aux actionnaires de la Basse-Loire, d'échanger leurs titres dans des proportions déterminées contre des actions Aciéries du Nord et de l'Est. Si l'on veut bien se rappeler les résultats assez peu brillants obtenus par cette dernière affaire pour son exercice clos le 30 juin, on est fondé de penser que, jusqu'ici, l'entente n'a pas été particulièrement heureuse.

On ignore évidemment à quel point la situation propre de chacune des deux affaires peut réagir sur l'autre. Pourtant, si l'on considère les moyens financiers très limités dont jouissait primitivement la Basse-Loire, ce n'est pas sans certaines appréhensions qu'on peut constater la forte aggravation de sa situation financière au cours de l'exercice qui vient de se terminer. Le bilan au 30 juin passé se caractérise, en effet, par une violente augmentation du passif, où les exigibilités, à court terme ont sauté, brusquement, à près de 98 millions contre 72.363.000 fr. précédemment (dont 66 millions de créiteurs divers contre 41.400.000), tandis qu'à l'actif, on constate l'accroissement des immobilisations et des stocks et un certain fléchissement des comptes représentant les valeurs réputées réalisables ou disponibles. On est donc fondé, ainsi, de craindre que les Aciéries du Nord et de l'Est n'aient été forcées d'apporter à la Basse-Loire un appui financier susceptible de leur procurer des mécomptes, ou à moins qu'il ne leur donne la possibilité d'imposer leur volonté pour un règlement dont il faudra bien que quelqu'un fasse les frais.

---

Usines métallurgiques de la Basse-Loire  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> novembre 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 25, rue de Clichy, tenue hier, sous la présidence de M. Jules Bernard, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1923, que nous avons publiés dans notre numéro du 17 octobre. Rappelons que le compte de profits et pertes présente, après divers amortissements s'élevant à 3.550.000 fr., une perte de 4 millions 777.000 fr. que l'assemblée a décidé de solder par un prélèvement sur la réserve de prévoyance et d'amortissements.

Le rapport signale que la perte de l'exercice est, pour la presque totalité, afférente aux six premiers mois de 1922-1923. Les résultats accusent, dans la deuxième partie, une amélioration progressive, provenant à la fois de l'augmentation de production et d'efforts entrepris par la société pour l'extension de sa clientèle.

À l'usine de Trignac, deux batteries de fours à coke ont été remis en marche au début de 1923 ; la société a été ainsi en mesure d'assurer non seulement les besoins de son usine, mais encore de fournir des tonnages importants à d'autres usines métallurgiques françaises, insuffisamment alimentées en coke de la Ruhr.

Un nouveau haut-fourneau, le haut fourneau n° 4, a été mis à feu en septembre 1922, pour la fabrication de la fonte Thomas. Les hauts fourneaux 1 et 2 ont continué à marcher en fonte de moulage ou en fonte spéciale d'affinage. Enfin, il a été procédé à la réfection complète du haut-fourneau n° 3. Le programme de transformation des laminoirs s'est poursuivi par l'électrification de la tôlerie n° 2 et du train à rails. Ces modifications doivent se traduire par une réduction sensible du prix de revient.

La production de la carrière de Chaudefonds s'est développée parallèlement à l'augmentation de demandes des hauts fourneaux de Trignac.

Le rapport passe en revue la situation des diverses participations sociales : Mines de Segré, Mines de Faymoreau, Fonderies de Saint-Nazaire et forges de Montoir.

Insistant sur l'amélioration de l'exercice en cours, le président a signalé que la production mensuelle est passée de 4.500 tonnes à 11.000 tonnes et qu'une nouvelle et importante augmentation est prévue pour la fin de l'année. Ces chiffres, qui pourraient paraître minimes, tiennent à l'état de stagnation de la construction navale qui intéresse très directement l'usine de Trignac. À l'heure actuelle, la société exporte presque la moitié de la production de son usine.

L'assemblée a réélu M. Maurice Métayer, administrateur sortant.

---

Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*La Journée industrielle*, 5 décembre 1924)

.....  
Usines métallurgiques de la Basse-Loire. — L'usine de Trignac a réalisé une production supérieure à celle de l'année précédente, grâce à la mise en marche d'un deuxième haut fourneau en fonte Thomas. L'élévation anormale du prix du coke, provoquée par les événements de la Ruhr, a influé sur les résultats de l'exercice, qui apparaît déficitaire, tout en accusant une amélioration sensible sur les résultats précédents.

Les chantiers de constructions navales, qui constituent l'un des principaux éléments de la clientèle de l'usine, n'ont eu qu'une activité restreinte. L'usine a dû chercher, en conséquence, à l'exportation de nouveaux débouchés. Le premier semestre du nouvel exercice se présente à cet égard dans des conditions meilleures, notamment au point de vue de l'activité des tôleries.

La situation dans la Ruhr et la crise qui a continué à sévir sur le marché métallurgique anglais ont contribué à ralentir les exportations de minerai des mines de fer de Segré et de Larchamp.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :

BASSE-LOIRE (Usines métallurgiques de la), Siège social : 25, r. de Clichy, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Gut. 08-60 à 08-03, Inter 787. Ad. t. Basloir-Paris. Ad. post. : Usines Métallurgiques de la Basse-Loire, Boîte postale n° 122, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inf.). T. 47. Ad. t. Basloir-Trignac. Soc. an. au cap. de 30.000.000 de fr. Cons. d'adm. : Prés. et adm. délégué : M. Jules Bernard, 8, parc de Montretout, St-Cloud ; Vice-prés. et adm. délégué : M. Mathieu Goudchaux, 8, av. Kléber, Paris ; Adm. : MM. Maurice Métayer [ing. ECP, prof. ECP, repr. gr. Goudchaux], 5, r. du Cirque, Paris ; Eudor Progneaux, 8, r. de Florence, Paris ; Jean Cabrol, ind., Flers (Orne) ; Louis Mill [ancien commissaire aux comptes] ; Louis Bernard [frère de Jules] ; Olivier Bascou [gendre d'Edmond Goudchaux]. Siège social : M. A[lexis] Aron [dir. Forges et aciéries du Nord et de l'Est], directeur général ; M. R. Bauret, directeur ; M. R. Beliard, secrétaire général. Directeur général des usines et des mines : M. J. Girod, St-Nazaire. Usines à Trignac (Loire-Inf.),

170 fours à coke à régénération et récupération, 4 hauts fourneaux, 3 convertisseurs basiques, 9 fours Martin basiques, 1 four électrique ; Fonderie d'acier : 15 fours à réchauffer et à recuire, 1 train blooming, 1 train à rails, 3 trains à profilés (petit, moyen et gros mills), 3 trains à tôles. Mines de fer à Segré (Maine-et-Loire). Mine de charbon à Faymoreau (Vendée). Carrières de castine à Chaufonds et aux Léards (Maine-et-Loire) ; et de dolomie à Campbon (Loire-Inf.), 4.000 ouvriers. Maisons ouvrières ; hôtel pour célibataires ; caisse de primes d'ancienneté ; caisse d'assistance au décès, goutte de lait ; infirmerie ; restaurant coopératif, etc. Les Usines métallurgiques de la Basse-Loire font partie du **Groupe des Forges et aciéries du Nord et de l'Est**, dont l'organisme de vente est la Soc. Nortrilor, 25, r. de Clichy, Paris, 9<sup>e</sup>.

Fonte hématite, fonte de moulage, fonte d'affinage et fonte Thomas : scories de déphosphoration. Lingots, blooms, largets et billettes, de toutes nuances. Rails, poutrelles, profilés, barres pour ressorts. Tôles pour construction de bateaux. Tôles pour construction de chaudières, etc. Tôles et profilés pour blindages d'artillerie. Tôles dynamos. Aciers durs pour socs de charrues. Aciers au nickélet au nickel-chrome. Aciers à grande perméabilité magnétique, etc. Matériel fixe de chemins de fer et tramways. Matériel de voie, rails, éclisses. Sous-produits de la distillation du coke : goudron, sulfate d'ammoniaque, benzol, toluène, etc. Briques réfractaires, ciment de laitier, briques de laitier, briques de pyrites. (3-60).

---

Ingénieurs et ingénieurs-conseils  
(*Annuaire industriel*, 1925)

Berger (Albert), chev. Lég. honn., 6, Montoir, Loire-Infér. E.C.P. Ingénieur aux Usines métallurgiques de la Basse-Loire, Trignac (Loire-Inférieure). Aciéries Thomas.

Morère (François), chev. Lég. honn., à Trignac, Loire-Inférieure. E.C.P. — Ingénieur aux Hauts Fourneaux et Fours à coke de Trignac. (Métallurgie.)

Antérieurement : ingénieur à l'Entreprise Lebrun, aux quais des Dames, à Saint-Nazaire. Béton armé, travaux à l'air comprimé, puis ingénieur aux laminoirs de Trignac.

Mourgault (Théophile), Trignac, Loire-Inférieure. E.C.P. Chef de service des aciéries Martin et fonderies des Usines métallurgiques de la Basse-Loire. (Hauts fourneaux, fours à coke. Aciéries Martin et Bessemer. Fonderie de fonte et d'acier.)

Antérieurement : chef de service des hauts fourneaux et des fours à coke, même compagnie.

---

— V —

1<sup>ER</sup> FÉVRIER 1926 : LIQUIDATION JUDICIAIRE  
(c'est-à-dire mise sous administration judiciaire,  
correspondant à notre actuel redressement judiciaire)

LIQUIDATION JUDICIAIRE  
(*Le Temps*, 4 février 1926)



Usines métallurgiques de la Basse-Loire, société au capital de 30 millions, ayant pour objet toutes opérations se rattachant à la fabrication et au commerce du fer, de la fonte et de l'acier, 25, rue de Clichy.

---

*(Le Journal des finances, 29 octobre 1926)*

Les Usines [métallurgiques] de la Basse-Loire, qui sont en train d'être réorganisées, terminent à 53. Par suite de la crise minière, anglaise, elles avaient vécu sur leurs stocks et sur les envois allemands. Mais le syndicat d'Essen ayant décidé de supprimer, en partie au moins, ses livraisons à l'étranger, les usines de Trignac étaient menacées de manquer de charbon. Le ministre des Travaux publics a heureusement pris des mesures pour assurer leur approvisionnement ; il a obtenu une expédition par priorité de Kohlensyndicat et a prescrit de mettre immédiatement à la disposition de la société 2.000 tonnes de charbon des réparations.

---

1927. — Effectif : 1.350 salariés

Un conflit en perspective  
*(Le Journal des débats, 17 novembre 1927)*

Saint-Nazaire, le 16 novembre. Les forges de Trignac décidaient, ces temps derniers, de réduire les primes et la vie chère pour tout le personnel ouvrier.

Aussitôt, les syndicats métallurgistes avaient envoyé des délégués discuter avec la direction au sujet de cette réduction. La direction n'ayant pas fait connaître, à ce jour, sa décision, les ouvriers, réunis hier, ont décidé, si aucune réponse ne leur est donnée le 17, d'abandonner le travail. Ce conflit mettrait en cause plusieurs milliers d'ouvriers.

---

« Nord-Est »  
*(Le Journal des finances, 6 janvier 1928)*

Les [Forges et] Aciéries du Nord et de l'Est s'améliorent sensiblement à 511 contre 463. La société aurait décidé d'augmenter les installations des usines de la Basse-Loire, de façon à en faire un puissant groupe métallurgique, susceptible de produire et transformer 200.000 tonnes d'acier par an. Elle se serait rendu acquéreur de la presque totalité des actions de Trignac, société dans laquelle elle était déjà le principal intéressé. Elle aurait, à cet effet, obtenu le concours de l'État sous forme de fourniture du matériel au titre de prestations en nature, payable en vingt années par crédit de l'État.

---

*(Le Journal des finances, 13 janvier 1928)*

Les Usines métallurgiques de la Basse-Loire sont insensibles à la nouvelle que les Aciéries du Nord et de l'Est, qui les contrôlent, auraient obtenu de l'État, en vue de leur réorganisation, l'octroi de matériel, payable en vingt ans, destiné au développement du groupe Trignac.

---

Métallurgique de la Basse-Loire  
(*Le Journal des finances*, 9 mars 1928)

Le marché des actions de la Société métallurgique de la Basse-Loire qui, jusqu'à ces derniers temps, était demeuré dans l'abandon le plus complet, tend, depuis quelques jours, à se réveiller. Alors qu'on trouvait difficilement preneur pour une quarantaine de francs au début de l'année, on négocie assez facilement aujourd'hui vers 85, c'est-à-dire aux deux tiers du pair qui est de 155 fr.

S'il existe des motifs à ce revirement, nous avouons ne pas les connaître. On sait que la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire, qui a succédé il y a une vingtaine d'années aux Hauts Fourneaux de Trignac, et n'a pas été plus heureuse que ceux-ci ne l'avaient été, vit actuellement sous le régime de la liquidation judiciaire, malgré l'appui qu'elle a reçu, à partir de 1921, des Aciéries du Nord et de l'Est qui en ont pris à cette époque le contrôle et sont devenues ses créanciers pour une somme de 80 à 93 millions qu'elles ne récupéreront sans doute jamais.

Depuis l'ouverture de la liquidation judiciaire, qui date du 1<sup>er</sup> février 1926, on a parlé à différentes reprises d'une réorganisation financière et industrielle prochaine de la Basse-Loire. Diverses combinaisons, sur lesquelles d'ailleurs il n'a été donné que de très vagues indications, paraissent avoir été envisagées. Aucune n'a encore pris forme définitive bien qu'à la dernière assemblée des [Forges et ] aciéries du Nord et de l'Est (novembre 1927), il ait été indiqué que des propositions concordataires allaient être faites aux créanciers.

Le dernier bilan publié remonte au 30 juin 1925. La situation financière qu'il traduisait était, dès ce moment, désastreuse ; elle n'a pu que s'aggraver considérablement depuis. Pour l'assainir, il faudra donc recourir à des mesures extrêmement énergiques. Nous savons bien que, comme d'habitude, ce sera aux créanciers, en première ligne aux obligataires, que l'on s'efforcera de faire subir le plus gros des sacrifices qui s'imposent. Mais il paraît difficile que les actionnaires soient aussi largement épargnés que les cours actuels des actions le donneraient à penser. La Basse-Loire devra se créer un nouveau capital et pour se le créer, il semble qu'elle devra commencer par rayer l'ancien — ou au moins le reléguer à un rang lointain dans le partage des bénéfices futurs, si du moins la société parvient jamais à travailler régulièrement dans de bonnes conditions.

La hausse des actions Basse-Loire paraît ainsi assez peu justifiée ; une seule explication pourrait lui être donnée. Peut-être escompte-t-on le renouveau d'activité que peut valoir par ricochet à la société qui alimenta les chantiers navals situés à l'embouchure de la Loire, l'organisation, du crédit maritime.

C'est un élément sur lequel il serait imprudent de trop faire fond: La renaissance de la construction navale, en France, peut valoir quelque travail à la Basse-Loire, mais elle ne saurait lui assurer une prospérité durable et encore moins des possibilités de relèvement durable et de développement. Les usines de la Basse-Loire, géographiquement mal situées, incapables de lutter contre les grandes forges de l'Est ou du Nord, sont condamnées à végéter.

---

(*Le Journal des débats*, 12 juin 1928)

À Trignac, la direction d'usines métallurgiques, où un mouvement de grève a éclaté récemment, a donné des ordres pour éteindre les hauts fourneaux, suspendant ainsi la fabrication.

---

La grève de Trignac  
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1928)

Le ministère du travail communique la note suivante :

M. Loucheur, ministre du travail, a reçu ce soir M. [Jules] Bernard et M. [Georges] Collet, représentants de l'usine de la Basse-Loire, à Trignac, et les délégués du personnel, en vue d'examiner les mesures propres à concilier le conflit en cours.

Le ministre, après avoir entendu les deux parties, leur a soumis des propositions en vue d'un règlement amiable. Il a fait appel à leur esprit de conciliation et a exprimé l'espoir que le travail reprenne dans le plus bref délai.

---

Reprise du travail à Trignac  
(*Le Journal des débats*, 20 juin 1928)

Saint-Nazaire, le 10 juin. — La reprise du travail à l'usine de Trignac s'est effectuée normalement par les corporations, suivant les ordres de la direction.

La journée a été marquée par un accident qui a coûté la vie à un vieil ouvrier, nommé Pierre-Marie Le Guen, âgé de 63 ans. Celui-ci, qui était monté dans la galerie des hauts fourneaux pour assurer la conduite du gaz, a été asphyxié. Tous les efforts tentés pour le ramener à la vie ont été inutiles.

---

Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*Le Temps*, 10 décembre 1928)

[...] Il a été déclaré, pour ce qui est des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, que des propositions concordataires pourront être soumises aux créanciers dès qu'auront abouti les pourparlers entamés avec le gouvernement en vue d'obtenir un crédit de prestations en nature pour les travaux d'extension et de transformation des usines. [...]

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*Le Temps*, 8 avril 1929)

Réunis en assemblée ordinaire les actionnaires ont décidé le groupement des comptes des exercices 1925-1926, 1926-1927, 1927-1928, 1928-1929.

Il sera établi un seul inventaire au 30 juin 1929, un seul compte de profits et pertes, un seul bilan pour les quatre exercices groupés.

Cette assemblée ordinaire ne comporte rien de spécial si ce n'est de mettre en règle la société de façon à élaborer, dans un temps très court, la remise sur pied de la société et à pouvoir présenter à une prochaine assemblée extraordinaire un rapport sur le projet de concordat,

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Georges Collet. Elle a, également, procédé à la réélection, comme administrateurs, de MM. Olivier Bascou, Louis Mill, Jean Cabrol et Mathieu Goudchaux.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*Le Temps*, 6 mai 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 30 avril, a approuvé, les termes du concordat à présenter aux créanciers de la société.

Elle a donné tous pouvoirs au conseil pour la réalisation d'un crédit par voie de prestation en nature autorisé au profit de la Société.

Sous la condition suspensive de l'obtention du concordat présenté aux créanciers, l'assemblée a décidé la réduction du capital de 30 millions à 3 millions de francs, par l'échange de 10 actions anciennes de 125 francs contre une action nouvelle du même nominal.

Le capital ainsi réduit pourra être porté à 80 millions de francs à réaliser en une ou plusieurs fois, suivant les formes et modalités que fixera le conseil, et conformément aux stipulations du concordat à intervenir avec les créanciers.

En ce qui concerne le projet de concordat, ce dernier offre aux créanciers chirographaires, obligataires ou non, un dividende de 25 % du montant de leur créance, payable en espèce, en cinq années, sans intérêts, le premier paiement devant avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier qui suivra l'homologation définitive du concordat, et ainsi de suite, d'année en année, la société se réservant la faculté d'anticiper en partie ou en totalité sur les versements à effectuer.

La société offre à ses créanciers la faculté de demander la conversion de leur dividende en autant d'actions des Usines métallurgiques de la Basse-Loire que leur créance totale contiendra de fois 500 francs.

Les actions ainsi créées seront du même type que les actions de l'ancien capital réduit et porteront jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1929.

---

Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
[Réorganisation financière des Usines métallurgiques de la Basse-Loire]  
(*Le Temps*, 16 octobre 1929)

[...] Depuis le 30 juin 1928, date de clôture du précédent exercice, [...] a été effectuée la réorganisation financière des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, sur lesquelles les Forges et aciéries du Nord et de l'Est possédaient une créance, pour laquelle, d'ailleurs, la société avait constitué une provision qui, au 30 juin 1928, représentait un montant presque égal à cette créance. Mais le bilan au 30 juin 1929 ne portera probablement pas trace de cette opération, celle-ci ayant été réalisée en août dernier seulement, mais le rapport du conseil contiendra sans doute quelques indications à ce sujet.

Mentionnons en terminant que les résultats favorables obtenus par les Forges et aciéries du Nord et de l'Est en 1928-1929 intéressent tout particulièrement les mines de Lens ; celles-ci possèdent, en effet, 102.815 actions ordinaires et plus de 14.000 actions B à vote privilégié des Forges du Nord et de l'Est.

---

COUP D'ACCORDÉON

Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*Le Temps*, 9 décembre 1929)

[...] Le rapport rappelle en outre que les Usines métallurgiques de la Basse-Loire ont porté leur capital à 80 millions après l'avoir réduit de 30 à 3 millions. [...] Au sujet de la participation des Forges Nord et Est dans les Usines [métallurgiques] de la Basse-Loire, il a été précisé que cette participation était de l'ordre de 55 %.

---

ÉTUDES ET NOTES FINANCIÈRES  
Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*Le Temps*, 23 décembre 1929)

[...] La Société du Nord-Est acquit d'autre part, en 1921, une participation dans la Société des usines [métallurgiques] de la Basse-Loire, sur laquelle elle possède, en outre, une créance de 84 millions, et qui, par suite des difficultés nées de la crise métallurgique de 1921-1922, a été obligée, en 1926, de demander le bénéfice de la liquidation judiciaire. Ayant obtenu, cette année, un concordat, cette entreprise est en voie de réorganisation. On verra plus loin les conséquences qui en résultent pour les Forges du Nord-Est. [...]

le poste « Débiteurs divers et clients », qui fait partie de l'actif disponible et réalisable, comprend une créance de 84 millions sur la Société métallurgique de la Basse-Loire, société qui, ainsi que nous l'indiquons plus haut, a obtenu un concordat et se trouve en voie de réorganisation. Rappelons, à ce sujet, qu'il existe au passif un « fonds pour fluctuations de cours du portefeuille et risques divers » qui, doté sur les bénéfices de 1928-1929 de 10 millions, atteint près de 91 millions 1/2. Ce compte est précisément destiné à être utilisé pour les amortissements à effectuer après le règlement des comptes des Usines de la Basse-Loire. On voit donc que la créance en question se trouve, en fait, complètement amortie.

Conformément aux propositions concordataires approuvées par les créanciers des Usines de la Basse-Loire le 29 mai dernier, la susdite créance de 84 millions subit une réduction de 75 %, ce qui la ramène à 21 millions. Le fonds d'amortissement correspondant se verra naturellement diminué d'autant.

D'autre part, le capital ancien de la Société de la Basse-Loire, soit 30 millions, a été réduit à 3 millions, puis augmenté à 80. Les Forges du Nord-Est ont accepté de transformer leur créance, amputée comme nous venons de le dire, en actions nouvelles. Ayant, d'autre part, conservé les actions anciennes qu'elles détenaient en portefeuille, elles se sont, en outre, intéressées à la récente augmentation de capital, à telles enseignes que, compte tenu des actions qu'elles ont reçues en échange de leur créance, elles possèdent désormais, sur le capital nouveau de 80 millions, 44 millions, soit 55 %.

Ces opérations ayant été effectuées après la clôture de l'exercice écoulé, les conséquences n'en apparaîtront qu'au bilan prochain. L'ensemble des intérêts possédés par la Société dans les Usines de la Basse-Loire figurera évidemment, à l'avenir, au chapitre portefeuille, et la créance aujourd'hui transformée en participation disparaîtra du poste « Débiteurs divers ».

Quant aux fonds spécial d'amortissement, il se verra ramené de 91 millions 1/2 à 28 millions 1/2, et ce dernier chiffre sera largement suffisant pour garantir la société contre tout aléa que pourrait encore comporter sa participation au capital de la Société de la Basse-Loire. D'ailleurs, la remise en marche normale des exploitations de cette société paraît désormais assurée, grâce à l'appui de l'État, accordé sous la forme d'un contrat important de prestations allemandes en nature. [...]

---

Valeurs se négociant au parquet  
Usines métallurgiques de la Basse-Loire  
(*Le Temps*, 9 janvier 1930)

À partir du 10 janvier, les 640.000 actions nouvelles de 125 fr., libérées et au porteur, n° 1 à 640.000, teinte violacée, coupon n° 1 attaché de cette société seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1930, p. 34)

L'assemblée du 21 décembre a ratifié les opérations de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 1925 au 30 juin 1929, au cours de laquelle la société a obtenu son concordat. Par suite de la démission de MM. [Olivier] Bascou, [Jules] Bernard, [Jean] Cabrol, [Louis] Mill et [Eudor] Progneaux ont été nommés administrateurs : MM. [Ernest] Cuvelette [Mines de Lens, Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [François] Villain [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [Jules] Canard [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [Georges] Lenormand [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [Alexis] Aron [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], Bigo [Mines de Lens, Forges et aciéries du Nord et de l'Est] et Thouzellier <sup>33</sup>.

---

(*Le Temps*, 13 janvier 1930)

Les 640.000 actions nouvelles de 125 francs des Usines métallurgiques de la Basse-Loire ont été introduites cette semaine au parquet.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1930, p. 1084)

Le programme de transformation de l'usine de Trignac comporte la construction d'une nouvelle batterie de fours à coke, diverses modifications aux hauts fourneaux et à leurs appareils annexes, l'installation d'un train p. produits marchands, la réfection de la tôlerie n° 3. Ce programme est en cours de réalisation, et il a été décidé, pour en faciliter l'exécution, de suspendre provisoirement la marche de l'usine.

---

---

<sup>33</sup> Étienne Thouzellier (1869-1946) : X-1891. Administrateur de la Manutention mécanique industrielle (janvier 1918), directeur général de la librairie Gauthier-Villars, vice-président de la Compagnie des mines de Carvin, administrateur et membre du comité de direction du Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et de l'Union des mines, administrateur des Mines de Sarre et Moselle, délégué au Comité central des Houillères de France, administrateur de la société « Le Rhin » (compagnie de navigation), administrateur des Soufres américains, etc. Président de la Société de construction des Batignolles (1926-1928), administrateur des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, de l'Électro-métallurgie de Dives, des Phosphates de Constantine...

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*Le Journal des débats*, 23 décembre 1930)

Les comptes de l'exercice au 30 juin dernier, présentant un solde créditeur de 22.236 fr. 66, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 20 décembre.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mai 1931, p. 379)

Maurel (Saint-Étienne, 1907), directeur des Usines sidérurgiques de la Basse-Loire à Trignac.

---

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 déc. 1931, p. 1013)

Les trav. de transfo entrepris à Trignac n'étant pas terminés et l'usine étant toujours arrêtée, le bilan de l'exercice 1930-1931 ne comporte aucun compte de profits et pertes.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*Le Temps*, 11 janvier 1932)

[...] Les usines de la Basse-Loire transforment leur usine de Trignac et terminent la transformation de leur nouvelle batterie de fours à coke et de leurs hauts fourneaux. La production des mines de fer de Segré a été sensiblement réduite en raison de la restriction des demandes de minerai destiné aux usines de Westphalie. [...]

---

LA COMMUNE DE TRIGNAC EN DIFFICULTÉ  
(*Le Journal des débats*, 2 janvier 1933)

La commune de Trignac, dans la Loire-Inférieure, se débat actuellement au milieu de difficultés financières telles que, ne pouvant plus équilibrer son budget, le maire a dû mettre en recettes une subvention de l'État de 750.000 fr., subvention au sujet de laquelle les pouvoirs publics n'ont pris aucun engagement.

Cette situation est la résultante de la fermeture des usines de Trignac qui a tari du même coup toutes les ressources communales alimentées par les taxes et patentes que versaient ces usines avant leur fermeture en 1930.

---

# 1933 : ABSORPTION PAR LES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST

(*Le Journal des débats*, 9 janvier 1933)

La Métallurgie de la Basse-Loire a soldé son exercice sans profits ni pertes, l'usine de Trignac étant demeurée arrêtée. Les travaux de transformation sont terminés et la remise en marche de l'établissement est subordonnée à l'amélioration des contingences économiques. La fusion avec les Aciéries du Nord et de l'Est sera, d'ailleurs, envisagée le 24 janvier.

---

L'expectative de l'usine de Trignac  
par C.D.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1933, p. 28-296)

On sait que l'usine de Trignac, appartenant à la Soc. de Basse-Loire et, bientôt, à Nord-Est, est arrêtée depuis deux ans, en vue de l'exécution d'un programme de transformation. Elle comprend deux hauts fourneaux, aciérie et laminoirs. Les aménagements nouveaux, aujourd'hui terminés, comportaient dans leurs parties essentielles : la construction d'une nouvelle batterie de fours à coke, une installation d'agglomération de résidus de pyrites, le renforcement de l'épuration des gaz, l'installation d'un train de 350 pour barres marchandes, la modernisation de la tôlerie n° 3. Tout cet ensemble a été complété par différents travaux ayant pour objet d'augmenter la sécurité générale de marche de l'usine. Ainsi transformée, l'usine de Trignac est, dès maintenant, en mesure d'assurer un service régulier ; sa remise en route demeure subordonnée à l'amélioration des conditions économiques générales.

Interrogé à ce sujet à l'assemblée générale de la Société Basse-Loire, M. Cuvelette, président, a répondu en rappelant les effets de la crise qui sévit sur l'industrie métallurgique. Dans ces conditions, il serait souverainement imprudent de mettre en marche l'usine de Trignac. En le faisant, on exposerait la société à des pertes certaines, car il faudrait lutter contre la concurrence française et étrangère. En effet, les prix du métal marchand FOB Anvers et le fret d'Anvers à Saint-Nazaire mettent le métal fini, compte tenu des droits de douane sur les produits importés, à un niveau inférieur à celui que la société pourrait faire. Son prix de revient serait supérieur au prix d'achat, à Saint-Nazaire, du métal étranger.

Le conseil a d'autres raisons de ne pas mettre encore l'usine de Trignac en marche. Des accords internationaux sont en négociation en vue du contingentement de la production. La société y a adhéré, mais ces accords ne sont pas encore au point. Il faut, en tout état de cause, attendre que les experts aient déterminé le contingent qui sera attribué aux usines sociales pour que celles-ci puissent travailler.

C'est la sagesse même. Il est parfaitement inutile d'augmenter encore les difficultés de la situation en mettant en marche de nouvelles usines. On pourrait répondre que, dans ces conditions, il n'était pas nécessaire d'investir de nouveaux capitaux à Trignac comme on l'a fait et qu'on aurait pu laisser cette usine s'éteindre de sa belle mort.

C'est encore M. Cuvelette qui répond à cette question, à l'assemblée des Aciéries du Nord et de l'Est, en présentant Trignac non plus comme une usine indépendante ayant à se suffire à elle-même avec tous les risques que comporte son isolement, mais comme un organisme de complément du groupe Nord et Est.

Trignac, en effet, a toujours été l'usine à tôles de construction, tôles fines, moyennes et grosses, fabrication que justifie son voisinage des grands chantiers de construction



navales de la Côte Atlantique. Or, la tôle n'est pas fabriquée par Nord-Est et Trignac la complète sur ce point.

On considère, d'autre part, que l'avenir de la métallurgie est dans les aciers spéciaux, fabriqués au four électrique notamment. Là encore, Nord-Est n'a pas abordé cette fabrication et il lui semble que Trignac soit mieux placée que Valenciennes pour suivre cette nouvelle voie ; c'est pourquoi on y envisage l'installation d'une aciérie électrique, outil complémentaire du grand groupe Nord-Est.

Telles sont les diverses raisons qui justifient Trignac incorporée à un groupe puissant et ne jouant plus sa partie seule dans le concert métallurgique. D'autre part, cette unité bénéficie toujours de sa situation géographique à proximité d'un grand port, ce qui lui facilite les imports de combustibles et minerais, ainsi que les exports de produits finis. Faut-il ajouter qu'il n'est pas mauvais d'avoir hors des dangers de la frontière orientale quelques usines de repli ?

---

### USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE (*Le Temps*, 26 janvier 1933)

L'assemblée extraordinaire du 24 janvier a décidé de faire apport, à titre de fusion, de tout l'actif social aux Forges et aciéries du Nord et de l'Est, moyennant l'attribution de 64.000 actions ordinaires « A », entièrement libérées, d'une valeur nominale de 250 francs, lesdites actions portant jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1932 et entièrement assimilées aux actions anciennes de la même catégorie.

---

### ÉTUDES FINANCIÈRES Forges et aciéries du Nord et de l'Est (*Le Temps*, 17 avril 1933)

[...] La double absorption de la Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre d'une part, et des Usines métallurgiques de la Basse-Loire d'autre part, par la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est, rend particulièrement opportune une étude de la situation de cette dernière société.

.....  
La Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire possède près de Saint-Nazaire les usines de Trignac comportant une cokerie, trois hauts fourneaux, des aciéries, des laminoirs, usines qui avaient été transformées et modernisées en 1929.

.....  
L'adjonction à la Société des aciéries du Nord et de l'Est des usines des deux sociétés absorbées va permettre aussi de compléter très heureusement sur un point important la gamme déjà très étendue des fabrications de la société. Celle-ci n'a pas encore, en effet, absorbé la fabrication des tôles, et les usines d'Haumont, de Montataire et de Trignac disposent de l'outillage le plus moderne pour la fabrication des tôles grosses, moyennes et fines.

Le rapprochement réalisé entre Montataire et Basse-Loire permettra à Trignac de trouver dans le minerai de Sommorostro [Bilbao] une base sûre d'approvisionnement en minerai de choix.

Dans l'évolution qui se dessine de la métallurgie vers la fabrication des produits de qualité, le rôle d'une usine comme Trignac, très bien placée pour recevoir les minerais de l'Ouest et de l'extérieur ainsi que pour expédier ses produits par mer, peut devenir très important.

La fusion réalise, en somme, la mise en commun des ressources très importantes des trois sociétés, et permet, en même temps que la mise en œuvre d'un programme de rationalisation, une concentration des services de direction, très avantageux pour la réduction des frais généraux.

.....  
Pour réaliser la fusion, le capital de la société a dû être porté de 137 à 163 millions de francs, soit une augmentation de 26 millions dont 10 millions pour Montataire et 16 millions pour Trignac. [...]

---

[Absorption prochaine]  
(*Le Temps*, 14 août 1933)

À terme, on cote 624 contre 638 sur les Forges et aciéries du Nord et de l'Est. L'une des deux conditions suspensives mises à l'absorption par les Forges du Nord et de l'Est des Usines métallurgiques de la Basse-Loire est sur le point de se réaliser. En effet, l'accord est fait sur la question des prestations en nature allouées par l'État à la Basse-Loire et qui du fait de la fusion passent aux Forges du Nord et de l'Est.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*Le Temps*, 8 janvier 1934)

[...] En ce qui concerne les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, son absorption par voie de fusion est subordonnée à la réalisation des deux conditions suspensives stipulées aux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 1933, savoir conclusion d'un accord relatif au remboursement du crédit des prestations en nature accordé aux Usines métallurgiques de la Basse-Loire; obtention des décrets autorisant la réunion des concessions minières des deux sociétés.

L'accord, relatif aux prestations a été signé le 10 août 1933 ; par contre, les décrets relatifs à la réunion des deux concessions ne sont pas encore intervenus ; nous avons le ferme espoir que la publication de ces décrets sera un fait accompli dans un délai très prochain.

Le capital social de votre société sera, à ce moment, augmenté de 16 millions de francs et porté à 163 millions de francs, l'augmentation de 16 millions de francs correspondant à la création de 64.000 actions A de 250 francs chacune, destinées à rémunérer les apports des Usines métallurgiques de la Basse-Loire. » [...]

---

1936. — L'usine ferme ses portes avec 26 salariés pour sauvegarder les installations.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*Le Journal des débats*, 14 décembre 1936)

[...] les divisions de Jarville, Frouard et Trignac sont demeurées inactives. [...]

---

Forges et aciéries du Nord et de l'Est

(*Le Temps*, 15 mars 1937)

Au moment où les besoins de la consommation s'avèrent tels que les usines peuvent difficilement faire face aux demandes du marché intérieur et se trouvent, par conséquent, dans l'impossibilité d'accroître leurs livraisons à l'extérieur. malgré les avantages qui leur sont offerts à l'exportation, en Angleterre notamment, il est intéressant de remarquer qu'à trois des divisions des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, Jarville, Frouard et Trignac, sont encore demeurées inactives au cours de l'exercice 1935-1936. Les conditions se trouvent actuellement complètement modifiées et il est à supposer que la société ne tardera pas à utiliser la puissance de production qu'elle détient ainsi en réserve. On cote 939 contre 810 après avoir atteint au plus haut.

---

Société française de l'Ouenza  
(in Augustin Hamon,  
*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Au conseil de l'Ouenza siègent : M. Jules Bernard...

---

*Annuaire industriel*, 1938 :  
COMPTOIR des PRODUITS MAGNÉSIENS, 41, av. de Friedland, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Elys.  
20-46, 42-06 et 50-04. Ad. t. Magnésiensam-45-Paris. Soc. an. au cap. de 200.000 fr.  
— Conseil d'adm. : ... Usines métallurgiques de la Basse-Loire...  
Magnésies brutes et calcinées. Pièces en magnésie. (5-35938)

---

Forges et aciéries du Nord et de l'Est  
(*Le Temps*, 23 et 25 septembre 1939)

Selon l'Agence économique et financière, la société poursuit actuellement, avec les services de l'armement des négociations en vue de la réouverture des forges de Trignac

---

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST  
(*Le Temps*, 15 avril 1940)

[...] Nous avons dû, dès les premiers jours de septembre et sur l'appel des pouvoirs publics, entreprendre la remise en état de marche de notre usine de Trignac. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la complexité de cette tâche, que nous entendons poursuivre avec le maximum d'énergie. [...]

---

1942. — Les Allemands occupent l'usine.  
1942. — Les bombardements détériorent des installations.  
1943 (23 mars). — Fermeture définitive de l'usine.  
De 1945 à 1955, tout le matériel réutilisable est démonté et envoyé vers les autres usines du groupe (démantèlement qui dure jusqu'en 1960). Le site industriel est repris par la Société européenne de matériel mobile (SEMM) : montage de caravanes Caravélair avec 800 salariés, puis matériel d'isolation.

De 1980 à aujourd'hui, la réutilisation comme ZAC ou la mise en valeur patrimoniale du site est objet de débats atténués aujourd'hui. Une zone artisanale est créée, quelques installations sont sauvegardées.

---

Les forges de Trignac  
par Jean CHÉDAILLE  
(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 10 août 1985)

Comme si une tourmente s'était abattue sur ces constructions grises, squelettiques, quasiment fantomatiques. On les aperçoit sur l'horizon des chantiers navals quand on aborde le pont suspendu de Mindin, côté rive droite de la Loire. Inutiles, un peu sinistres, apparente verrue dans un univers mélancolique, géométrie dans l'espace raide comme une usine morte. Le squelette de Vulcain. Ce sont les forges de Trignac, effectivement mortes depuis 1943. Sous les bombes, elles ont rendu leur dernier souffle, après avoir, une dernière fois, servi la guerre et forgé un acier qui ne fut pas victorieux.

Il faut tourner et virer dans les rues de la ville laborieuse de Trignac pour parvenir au pied de ce monument insolite de la France sidérurgique. Alors, on découvre parmi les herbes folles et les arbustes gris des terrains vagues d'étonnantes superstructures qui défient le temps et les hommes.

L'usine est morte, définitivement morte. Ce qui reste est le déchet d'un démantèlement effectué, il y a trente ans, lors d'une des premières concentrations industrielles auxquelles le monde ouvrier n'était pas encore habitué. Ainsi jusqu'en 1960, on récupérera les œuvres vives des forges, on emmènera les trois hauts fourneaux vers les autres usines du groupe liquidateur. Maintenant, on trouve encore dressée vers le ciel la base du haut fourneau n° 4 et les estacades de béton qui servaient au déchargement du minerai.

Dans ce décor d'art brut dans cette architecture industrielle d'un autre âge, celui du maître de forges et de l'ouvrier rivé à sa chaîne, de l'exploiteur et de l'esclave, il y a deux ans, on a donné le « Chant général » de Pablo Neruda, le fameux « Canto general », son œuvre majeure dont la musique de Mikis Théodorakis a souligné toute la poésie grandiose et toute l'humanité.

Là où pendant plus d'un demi-siècle, des enfants et des hommes ont peiné, ont souffert et parfois sont morts, le corps tordu dans les coulées de fonte, dans la lueur d'une grande flamme bleue.

Cela vous brûlait, cela pesait un poids du diable, on se crevait à transporter ce minerai, ces lames. Parfois, l'un tombait, vous écrasant un pied ou vous coupant la main, vous laissant un moignon... Les pas peuvent fouler ce lieu pendant mille ans, ils n'effaceront pas le sang de ceux qui y tombèrent. »

Ce martyrologe ouvrier avait commencé en 1879. La Société des mines de fer d'Anjou et des Forges de Saint-Nazaire crée les Aciéries de Trignac. On y travaille dur, on est mal payé et il faut se taire. En 1880, fume le premier haut fourneau qui va alimenter les chantiers de construction navale de Penhoët. Le minerai arrive par le port ouvert en 1859 et les tôles d'acier remplacent le bois. En 1883, on produit 41.900 tonnes de fonte. L'année suivante, première grève. Un député socialiste venu de Paris est arrêté. En 1910, la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire rachète les forges.

Trignac est devenue une commune en 1914. C'est le premier fief socialiste du département. Jusqu'en 1971, sa gestion reste socialiste avant que les communistes ne prennent la majorité et élisent Jean-Louis Le Corre.

Mais à partir de 1910, Trignac vit des forges. Les patrons de combat contrôlent les ouvriers dans tous les actes de leur vie. L'usine est partout. Elle construit les logements du personnel, un hôtel des célibataires, fonde une caisse de retraite, une assurance décès, un restaurant coopératif, une salle des fêtes, un service « de la goutte de lait » pour les enfants. La mainmise sur les ouvriers et leurs familles est totale. Le paternalisme dans toute sa splendeur !

La première guerre mondiale, si elle vide un peu les rangs des métallos, emplit les poches des actionnaires. On fabrique à Trignac des affûts de canons, des blindages, des essieux de wagons, des barres d'acier pour les ressorts, etc.

La paix revenue, les forges amorcent un déclin. Les grands groupes sidérurgiques se font un guerre économique impitoyable. On modernise les fours, mais la crise continue. Le problème majeur est maintenant la totale dépendance vis-à-vis des chantiers. En 1921, il n'y a plus que 3.200 ouvriers aux aciéries. À la fin de cette année, le nombre tombe à 1.960. Il faut dire que beaucoup abandonnent un travail pénible et souvent dangereux pour des labeurs moins durs.

En février 1926, dépôt de bilan et rachat par les Forges et Aciéries du Nord-Est. Le chantage au travail continue. En 1928, le maire de Trignac, Julien Lambot, et celui de Saint-Nazaire, Maurice Blanchot, vont à Paris défendre le sort des ouvriers. En mars, on rallume les fours. En juin, c'est la grève pour enrayer la pression patronale car le directeur de l'époque, Maurel, se définit lui-même comme un patron de combat, dans la tradition des maîtres de forges. En janvier 1938, poignardée par la crise, l'usine ferme ses portes, ne gardant que 23 ouvriers pour surveiller les locaux. Les conséquences sur le trafic portuaire sont énormes, Saint-Nazaire passe de la 5<sup>e</sup> à la 16<sup>e</sup> place des ports français.

À Trignac, c'est la misère. En juin 1943, les chômeurs organisent une marche de la faim sur Nantes. Les fours ne seront rallumés qu'en 1938 à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. Bombardés en 1943, ce sera la fin définitive et le démantèlement qui durera jusqu'en 1960.

Il reste quelques témoins de cette époque douloureuse. L'un d'eux, Achille Moyon, un Briéron, était mousse, à douze ans aux hauts fourneaux. On appelait mousse, dans la région nazairienne, tous les petits apprentis.

« Les hommes étaient en flanelle. Ça grillait la peau. Les gosses comme moi, on devait prendre les lingots à la sortie du four pour les porter aux wagons. Il fallait courir. Y avait pas le temps de traîner. Ceux qui ne connaissaient pas l'usine, on les ramenait bien souvent, le soir, sur une civière. Ils n'avaient pas vu le danger. Fallait être jeune, fallait être élevé là-dedans pour sauter par dessus les ferrailles rouges ».

Son père et sa mère sont aussi à l'usine. La Belle Époque, ce n'est pas pour eux. L'argent ? Il gagnait quarante sous par jour et le pain de six livres était à huit sous. Comme la livre de beurre. Douze heures de boulot par jour. Et la chance de pouvoir éviter les coulées mortelles.

Des auteurs ont décrit ce monde rompu des métallos, comme Bernard Hazo avec « Les anarchistes bleus » et puis un jour, on a eu envie de faire disparaître ce dernier témoignage de la misère ouvrière. On trouvait ces ruines très laides. En 1975, Il fallait trois millions pour gommer définitivement cette architecture industrielle désincarnée. La réalisation du « Chant Général » de Neruda, audacieusement monté par les associations nazairiennes, entraîna comme une prise de conscience. Les élus de Trignac imaginèrent un musée racontant le monde ouvrier. Une sorte de « Puy du fou à l'envers », comme dit Jean-Louis Le Corre. Beaubourg sur les traces du sang ouvrier.

Un photographe réalisa 3.000 photos des structures abandonnées. Des élèves de l'atelier d'architecture de Nantes firent un mémoire sur les forges. « Banlieue 89 », structure de réflexions et d'actions mise en place par Laurent Fabius afin d'humaniser la périphérie des villes, reçut le dossier Trignac. La transformation des espaces industriels étant aussi dans les attributions de ce groupe de réflexions, la municipalité a donc pu,

dans son dernier plan d'occupation des sols, définir le périmètre des forges comme le lieu d'un aménagement à caractère culturel lié au mouvement ouvrier. Car « il ne s'agit pas d'en faire un monument culturel formel, mais de recueillir et de revivifier au présent et pour Trignac de demain, une identité que les circonstances avaient laissé échapper ».

Ce sera une expérience unique en France à laquelle seront associés l'écomusée nazairien, les communes sœurs, les syndicats, les comités d'entreprise, la chambre de commerce, etc.

La période exploratoire continue car la volonté communale est aussi d'intégrer ce passé réhabilité dans une opération d'urbanisme renouant le lien qui existait entre les forges et Trignac.

L'explication du mouvement ouvrier régional sera là mais aussi on y verra le symbole des luttes sociales et comme un monument à la mémoire des victimes du travail.

---

#### BIBLIOGRAPHIE :

- [Grandes étapes de l'histoire des Forges de Trignac](#) : un pari audacieux, une histoire agitée.